

Atlas de la Biodiversité Communale *Sains-en-Amiénois* 2022-2023



Projet élaboré par :



Projet financé par :



Ce document a été réalisé par Picardie**Nature :**

Sous la responsabilité de :

Thomas HERMANT, chargé de mission scientifique

233 rue Eloi Morel, 80000 AMIENS

☎ 07 67 20 35 97

thomas.hermant@picardie-nature.org

Inventaires de terrain 2022 :

Marie-Aude GUIGNON

Cartographie :

Thomas HERMANT et Valentine BROHON

Rédaction et mise en page :

Thomas HERMANT et Valentine BROHON

Relecture :

Lucie DUTOUR, chargée de mission scientifique

Financeurs du projet :

Office Français de la Biodiversité (OFB) et France Relance

Responsable du suivi du projet :

Hélène BRAULT, Chargée de mission Unité Mutualisée Appui aux Acteurs et Mobilisation des Territoires Direction Régionale Hauts-de-France

☎ 07.61.70.45.98

helene.brault@ofb.gouv.fr

Conseil Régional des Hauts-de-France

Responsable du suivi du projet :

Hugo FOURDIN, Chargé de mission Direction de la biodiversité Service connaissance et éco-citoyenneté

☎ 71633 - Standard. +33374270000

hugo.fourdin@hautsdefrance.fr

Partenaire porteur du projet :

Commune de Sains-en-Amiénois

56 Rue de la Chaussée,

80680 Sains-en-Amiénois

☎ 03 22 09 51 15

mairie@sainsenamiinois.fr

Représentant légal et responsable du projet

Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Références bibliographiques :

Thomas HERMANT, Valentine BROHON – Picardie Nature (2023) – Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur le territoire de la Commune de Sains-en-Amiénois. Rapport remis pour le compte de la commune de Sains-en-Amiénois, 75 p.

Photos de couverture :

Textrix des carrières - BARBIER Simon

Thécla du Prunier - MAILLIER Sébastien

Ambassadeurs de la biodiversité - Picardie Nature

Crédits photographiques : tous les auteurs des clichés de ce rapport sont cités en légende.

REMERCIEMENTS

Ce travail est fondé sur les observations de naturalistes réalisées lors d'inventaires menés durant la période d'ABC 2022-2023, que nous remercions ici :

Pour la Faune (base de données clicnat) : ACLOQUE Vincent, BARBIER Simon, BROHON Valentine, COMMECY Xavier, DANTEN Benoît, DELATTRE Pauline, DUCROCQ Thierry, DUTILLEUL Simon, FICHAUX Pierre, GUIGNON Marie-Aude, GUILBART Antoine, HAINAUT Bérenger, HERMANT Thomas, JOURDE Rémi, LEFEVRE Charline, LEGRIS Sébastien, LEITE Ludivine, MAILLIER Sébastien, PLATEAUX Luc, PLATEAUX Odile, POIRSON Claire, POSTEL Simon et TENDILLE Annick.

Ce travail est également basé sur les observations des naturalistes antérieures à 2022 :

Pour la Faune (base de données clicnat) : ACLOQUE Vincent, BARBIER Simon, BIET P., BROHON Valentine, CALLEBERT, CAUX Sylvie, COMMECY Xavier, DANTEN Benoît, DECLERCQ Sophie, DELATTRE Pauline, DERRICK Kathryn, DESBAS Jean-Baptiste, DESSAILLY Romain, DUBOIS Yves, DUCROCQ Thierry, DUQUEF Yann, DUTILLEUL Simon, DUTOUR Lucie, ENQUÊTE Les écureuils en France (MNHN), FICHAUX Pierre, FIOLET Patrick, FRANCOIS Rémi, GAIGNON Lison, GERNET Jean-Marie, GUIGNON Marie-Aude, GUILBART Antoine, HAINAUT Bérenger, HERMANT Thomas, JOURDE Rémi, LABEAU Chloé, LEFEVRE Charline, LEGRIS Sébastien, LEITE Ludivine, LEVY Vincent, MAILLIER Sébastien, MENU Jean-Pierre, PICARD Bruno, PLATEAUX Luc, PLATEAUX Odile, POIRSON Claire, POSTEL Simon, PREY Timothée, RIGAUX Thierry, ROUSSEAUX Damien, ROYER Pierre, SPINELLI Franck, T'FLACHEBBA Mathieu, TAISNE Julien, TENDILLE Annick, TERRASSE Gilbert, THEENIVS Yoan, TROGNEUX Jean-François, VARLET Hélène et VIDAL Emmanuel.

Ce travail s'appuie également sur les données transmises par les **structures contributrices** suivantes que nous remercions également :

Pour la Flore :

Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL) *données DIGITALE : système d'information sur la flore et la végétation sauvage du Nord-Ouest de la France. Bailleul : Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul (Date d'extraction : 06/11/2023)*

Pour la Faune :

Association des Entomologistes de Picardie (ADEP)
Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France (CEN HDF)
Faune France
Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

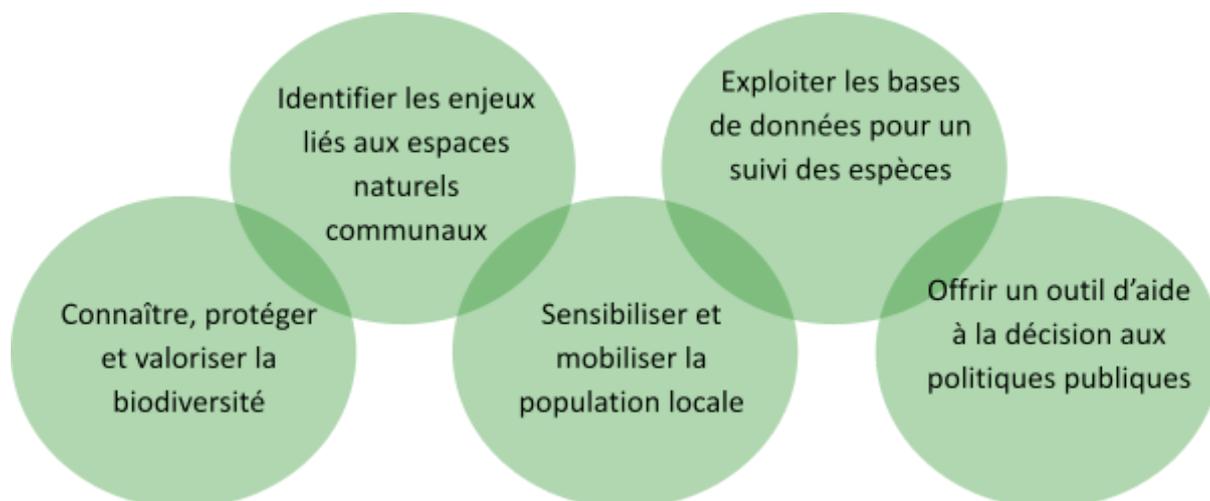
SOMMAIRE

Introduction.....	5
I. La démarche ABC sur le territoire de Sains-en-Amiénois.....	5
A. Les actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne.....	5
1. Mobilisation citoyenne et sensibilisation : les élus et services techniques.....	6
2. Mobilisation citoyenne et sensibilisation : les scolaires.....	7
3. Mobilisation citoyenne et sensibilisation : le grand public.....	8
4. Mobilisation citoyenne et sensibilisation : les ambassadeurs de la biodiversité.....	11
B. Les actions d'amélioration des connaissances et l'analyse des enjeux biodiversité.....	13
II. Présentation générale du territoire.....	14
A. Une commune périurbaine dominée par l'agriculture.....	14
B. Un patrimoine naturel reconnu.....	14
C. Quelques exemples d'éléments paysagers ou milieux naturels intéressants sur la commune.	15
D. Les actions entreprises par la commune en faveur de la préservation de la nature.....	16
III. Méthodologie.....	17
A. Bases de données et durée temporelle du recueil de données.....	17
B. Evaluation de la valeur patrimoniale.....	17
1. Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces faunistiques.....	17
2. Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces floristiques.....	19
3. Méthodologie de délimitation des sites à enjeux faune.....	19
C. Protocoles d'inventaires.....	21
IV. Inventaires sur la période ABC.....	23
A. Territoires inventoriés.....	23
B. Evolution de la connaissance sur la durée de l'ABC.....	23
V. Synthèse des enjeux identifiés.....	25
A. Les enjeux faunistiques.....	25
1. Les Vertébrés.....	25
1.1 Les mammifères terrestres.....	25
1.2 Les Chiroptères.....	28
1.3 Les amphibiens et les reptiles.....	31
1.4 Les oiseaux.....	33
2. Invertébrés.....	45
2.1 Les odonates.....	45
2.2 Les papillons de jour.....	46
2.3 Les orthoptères.....	48
B. Les sites à enjeux faunistiques.....	49
1. Les sites à enjeux faunistiques majeurs.....	49
2. Les sites à enjeux faunistiques modérés.....	53
C. Les enjeux floristiques.....	55
D. Les espèces exotiques envahissantes.....	56
VI. Plan d'actions.....	58
Bibliographie.....	72
ANNEXES.....	73

Introduction

La démarche Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), a été engagée par l'État en 2010 à l'occasion de l'Année internationale de la Biodiversité. Elle a pour objectif d'aider les communes volontaires à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité. Elle va même plus loin en permettant de localiser les Trames Vertes et Bleues, les foyers de biodiversité et les corridors écologiques, ce qui permettra d'avoir le moins d'impact possible sur le patrimoine naturel lors de l'aménagement du territoire.

Les ABC sont issus d'une démarche nationale initiée après le Grenelle de l'Environnement dont le but est de :



En 2017, l'Agence Française pour la Biodiversité lançait le 1er Appel à Manifestation d'Intérêt au niveau national à l'attention des collectivités qui seraient intéressées par la démarche d'ABC.

En 2020, la commune de Sains-en-Amiénois s'est rapprochée de Picardie Nature pour déposer un premier dossier de candidature. Malheureusement, ce dernier n'a pas été retenu. Toutefois, la commune, toujours en association avec Picardie Nature, a retenté sa chance avec une nouvelle candidature en 2021, qui a été acceptée cette fois-ci. L'ABC de Sains-en-Amiénois pouvait alors être lancé sur la période 2022-2023.

I. La démarche ABC sur le territoire de Sains-en-Amiénois

A. Les actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne

La réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur la commune répond à plusieurs objectifs :

- **améliorer les connaissances** sur la biodiversité du territoire : il s'agit d'évaluer les enjeux de biodiversité sur le territoire au niveau des cœurs de nature et des espaces naturels de transition. La fonctionnalité de ces espaces et des corridors biologiques pour la faune est également étudiée. Pour atteindre cet objectif, l'ensemble des producteurs de connaissance de la biodiversité sur le territoire a été associé au projet ;
- **sensibiliser et apporter la connaissance** aux élus, agents, acteurs locaux et habitants à la prise en compte de la biodiversité : il s'agit à la fois de faire connaître aux citoyens la

richesse des espaces naturels de leur territoire et de les sensibiliser à la protection de ces sites et des espèces qui y vivent ;

- **faire découvrir** la biodiversité locale aux enfants : La nature est une source d'émerveillement, de plaisir et de création dont l'enfant a besoin pour grandir et s'épanouir. Plus il en apprend sur la biodiversité et sur l'environnement qui l'entoure, plus ces éléments feront partie intégrante de sa sensibilité, ce qui le conduira à devenir un éco-citoyen responsable ;
- **mettre les citoyens au cœur des actions** de connaissance et de protection de leur territoire : il s'agit d'accompagner les citoyens dans la construction de projets favorables à la biodiversité sur leur territoire, de mettre à disposition des outils de veille sur la biodiversité, d'inciter les citoyens à participer aux actions de suivis et de préservation de la biodiversité du territoire ;

1. Mobilisation citoyenne et sensibilisation : les élus et services techniques

Face à la spécificité de cet ABC mené à l'échelle communale, qui plus est sur un territoire rural, et par conséquent face au nombre assez restreint d'élus, d'agents et d'habitants, il a été décidé d'un commun accord avec la commune d'ouvrir à toutes et tous les événements à destination des élus et services techniques d'une part, et les événements à destination des habitants d'autre part. L'objectif était d'aboutir à des événements fédérateurs regroupant un nombre de personnes conséquent, plutôt que de diluer la participation de ces derniers sur de multiples événements.

La réunion publique de lancement du projet s'est tenue à la salle des fêtes de Sains-en-Amiénois le 31 mars 2022. Elle a réuni 21 élus, salariés et habitants de la collectivité et a permis de leur présenter les objectifs de l'ABC, le phasage du projet et de communiquer sur les actions de mobilisation citoyenne à venir (animations, inventaires participatifs, appel à remontée des données, ouverture des propriétés privées, ambassadeurs de la biodiversité). Elle a été suivie d'une visite de jardins favorables à la biodiversité avant de se terminer par un échange autour d'un pot de l'amitié offert par la commune. Cet événement a également été l'occasion de recueillir les attentes des participants, élus, agents ou simples citoyens, et de les solliciter pour qu'ils soient le relais des actions menées en les intégrant au cœur des divers pans du projet.

Les élus, agents et habitants ont également participé durant la période de l'ABC à 3 conférences sur la prise en compte de la biodiversité dans des problématiques d'aménagement du territoire :

- Sur **les espèces protégées et travaux du bâti**, en juin 2022. Suivie d'une visite dans le village pour illustrer la présentation théorique par des cas concrets sur le terrain, elle a réuni 13 personnes.
- Sur la **gestion différenciée**, en avril 2023. Elle s'est terminée sur le terrain par une présentation des plantations réalisées dans le cadre d'un projet de reboisement du village et a rassemblé 13 personnes.
- Sur la **pollution lumineuse**, suivie d'une sortie nocturne, en octobre 2023, qui a réuni 30 participants.



Réunion de lancement suivie d'une visite de jardins © Picardie Nature

2. Mobilisation citoyenne et sensibilisation : les scolaires

Après plusieurs échanges en fin d'année scolaire 2021/2022 et début 2022/2023, une rencontre a eu lieu le 14 novembre entre la directrice de l'école primaire de la Sentelette et Picardie Nature. Lors de cette réunion, plusieurs éléments ont été discutés et arrêtés : le choix des potentielles classes à engager dans la démarche, les possibles sujets à développer, et le nombre de séances à planifier au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Finalement, le choix opéré a été de recentrer au maximum les animations prévues pour les jeunes publics dans le cadre de l'ABC (école et centre de loisir) uniquement sur l'école, et plus particulièrement sur une à deux classes, afin de se rapprocher de ce qui peut se faire dans le cadre des Aires Éducatives. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de travailler sur le plus long terme avec un groupe d'élèves qui reste le même et qui a donc la possibilité de s'imprégner davantage de la problématique biodiversité. Ce sont donc 6 animations qui ont eu lieu au cours de l'année 2022/2023 pour la classe de CM1/CM2 composée de 27 élèves.

Les trois premières animations étaient axées sur la thématique des oiseaux. Les enfants ont pu découvrir les principales espèces qui peuplent nos villes et villages et apprendre à transmettre leurs observations dans une base de données (via une présentation de l'enquête Oiseaux de chez moi : <https://enquetes.clicnat.fr/programs/24/observations>). Ils ont également confectionné des nichoirs qui ont été installés début 2023 dans l'arboretum jouxtant l'école.

Lors des trois dernières animations, les enfants ont découvert le monde des arbres : comment les reconnaître, quelles sont leurs différences et ont créé un herbier après avoir récolté des feuilles d'arbres autour de l'école.



Animation création de nichoirs à mésange © Picardie Nature

3. Mobilisation citoyenne et sensibilisation : le grand public

Outre la réunion de lancement et les conférences évoquées précédemment, plusieurs événements à destination du grand public ont été organisés sur le territoire :

- Une animation nature autour de la biodiversité des jardins, suite à la réunion publique de lancement le 31 mars 2022, qui a réuni 18 personnes : visite de deux jardins d'habitants mettant en œuvre diverses pratiques favorables à l'accueil de la faune sur leur propriété.
- L'installation de l'exposition "Jardins sauvages" dans le parc de la Roseraie à l'occasion des Journées au jardin les 4 et 5 mai 2022 : entrée libre les deux jours.
- La visite commentée de l'arboretum communal à l'occasion de la fête de nature le 28 mai 2022, qui a rassemblé une dizaine de participants : présentation des diverses essences d'arbres plantées dans cet arboretum créé en 2000.
- Un chantier de ramassage des déchets avec animation de sensibilisation sur leur impact sur la biodiversité à travers la recherche de petits mammifères piégés dans les bouteilles abandonnées le 24 septembre 2022.

Concernant ce dernier événement, au cours des échanges réguliers entre Picardie Nature et la commune dans le cadre du démarrage de l'ABC, l'idée est née d'organiser, parallèlement à l'habituel concours "Jardins fleuris", un autre concours "Jardins de la biodiversité". L'objectif était de permettre à chaque citoyen le souhaitant d'inscrire son jardin au concours et de le soumettre à un jury composé d'élus, d'habitants et de membres de Picardie Nature. Pour la première année, les personnes intéressées ont alors été invitées à s'inscrire via un formulaire avant le 15 mai 2022. Les 8 jardins participants ont ensuite été visités par le jury le 15 juin. Chacun d'eux a été noté en fonction d'une grille de critères prédéfinie (ANNEXE 1). Les lauréats se sont donc vus récompensés le 24 septembre à l'issue de cette matinée organisée sur la thématique des déchets. La mairie a remis à chacun un gîte à chauves-souris confectionné par un habitant de la commune amateur d'ébénisterie.

Cette matinée a rassemblé près de 25 personnes.

Notons que ce projet de concours de “Jardins de la biodiversité” a ensuite été repris en 2023 par les Ambassadeurs de la biodiversité (cf chapitre 4.).

- Un rallye nature pour découvrir la biodiversité de la commune a été organisé le 24 juin 2023 et a réuni 18 participants et 2 ambassadrices de la biodiversité. Les participants ont parcouru le village et ont dû réaliser les différents défis du livret : identifier différentes feuilles d’arbres, retrouver des traces et indices... Chaque groupe de participants a reçu différents lots : un jeu de 7 familles, des livrets et posters sur la biodiversité...



Affiche et photo des participants au Rallye nature © Picardie Nature



Remise des prix du concours “Jardins de la biodiversité” © Picardie Nature

Notons également les communications régulières par la commune durant l’ABC et l’ensemble des thématiques liées aux sujets impactant la biodiversité (explications sur la mise oeuvre de la gestion différenciée dans le village, rappel des obligations réglementaires sur la taille des haies ou sur les aménagements en lien avec le PLU, pédagogie sur les bons gestes citoyens, etc.) :

- sur le site de la commune : <http://www.sainsenamiinois.fr>
- dans le Petit journal mensuel de la commune de Sains-en-Amiénois distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres du village :
http://www.sainsenamiinois.fr/article.do?id=0&rubrique_id=840



**L'Atlas de la Biodiversité
Communale – ABC**



Mercredis 20 septembre et 18 octobre à 10h :
Picardie Nature assurera une animation auprès des enfants de l'accueil de loisirs : réalisation d'une exposition sur la faune locale, recherche de thématiques en lien avec la biodiversité et réalisation d'une charte de l'écocitoyen.
 Les ambassadeurs de la biodiversité de la commune sont invités à participer.

Extrait du petit journal de Sains de Septembre 2023

Plusieurs parutions dans la presse locale ont permis de valoriser les actions menées dans le cadre de l'ABC :

- *Les habitants de Sains-en-Amiénois ont appris l'ABC de l'Atlas de la biodiversité communale* - Courrier Picard du 2 avril 2022 :
<https://www.courrier-picard.fr/id293660/article/2022-04-02/les-habitants-de-sains-en-amienois-ont-appris-labc-delatlas-de-la-biodiversite>
- *Sains-en-Amiénois s'attelle à un atlas* - JDA du 18 mai 2022 :
<https://www.amiens.fr/Actualites/Sains-en-Amienois-s-attelle-a-un-atlas>
- *Sains-en-Amiénois veut devenir un site pilote pour la préservation de la biodiversité* - Picardie La Gazette du 22 juin 2022 :
<https://www.picardiegazette.fr/article/sains-en-amienois-veut-devenir-un-site-pilote-pour-la-preservation-de-la-biodiversite>
- *Les déchets sauvages, des pièges mortels pour la faune* - Courrier Picard du 27 septembre 2022
- *La pollution lumineuse mise au grand jour à Sains-en-Amiénois* - Courrier Picard du 10 octobre 2023 :
<https://www.courrier-picard.fr/id456358/article/2023-10-10/la-pollution-mise-au-grand-jour-sains-en-amienois>
- *Sains-en-Amiénois : une semaine riche pour la biodiversité* - Courrier Picard du 18 décembre 2023 :

Les habitants de Sains-en-Amiénois ont appris l'ABC de l'Atlas de la biodiversité communale

Thomas Hermant, de Picardie nature, est venu à la rencontre des habitants vendredi 1er avril pour leur expliquer ce qu'est un l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) avant de partir avec eux dans leurs jardins pour des illustrations très concrètes de ce qu'ils peuvent réaliser au quotidien.

Extrait du courrier picard du 2 avril 2022

Enfin, les enquêtes participatives lancées par Picardie Nature telles que "1 mois, 1 espèce" ont également été relayées via le Petit journal de Sains et via un affichage sur l'espace public (mairie, salle des fêtes...).

4. Mobilisation citoyenne et sensibilisation : les ambassadeurs de la biodiversité

L'évènement de lancement des ambassadeurs de la biodiversité du 24 mai 2023 a réuni 7 habitants de la commune. Après une présentation en salle des associations, un temps de construction d'hôtels à insectes a été proposé aux participants, suivi d'une visite d'un jardin sauvage, pour présenter la démarche et la grille d'évaluation du concours lancé en 2022. Pour clôturer la demi-journée, les noms de plantes sauvages des rues ont été inscrits à la craie sur un chemin pédestre de la commune.



Construction d'hôtels à insectes et visite d'un "jardin de la biodiversité" © Picardie Nature

Pour la deuxième séance, les ambassadeurs ont découvert les oiseaux et les insectes à travers une balade dans le village et de nombreux outils pédagogiques. Cette sortie a été l'occasion de mieux connaître les ambassadeurs mais aussi d'offrir un moment de partage et d'échanges entre les participants.



*Découverte des insectes sur la place des Tilleuls,
où de la gestion différenciée est pratiquée © Picardie Nature*

Pour la troisième séance, ce sont les plantes qui ont été mises à l'honneur. Après une présentation en salle des plantes utiles pour le jardin, des bonnes associations à mettre en place au potager et de quelques espèces exotiques envahissantes, nous avons terminé par une visite de jardin, pour un moment convivial.

La quatrième séance s'est déroulée avec les enfants du centre de loisirs de la commune. Les ambassadeurs ont animé des ateliers sur diverses thématiques : qu'est-ce qu'un éco-citoyen (à l'aide de l'ambassadrice, les enfants ont rédigé une "charte de l'éco-citoyen de Sains") (ANNEXE 2), la découverte de la faune de Sains et les oiseaux. Au total, 3 ambassadrices et 30 enfants ont participé à cette demi-journée.



Dessins réalisés par les enfants du centre de loisirs © Picardie Nature

Pour la dernière séance, c'est une chasse au trésor de l'automne qui a été proposée aux 37 enfants du centre de loisirs par 4 ambassadrices. A travers une balade dans le village, les enfants ont récolté des feuilles et autres éléments représentant l'automne et en ont appris davantage sur les différentes espèces d'arbres présentes dans la commune.

Notons également que l'organisation du concours "jardin de la biodiversité", initié par la commune et Picardie Nature en 2022, a été reprise par le groupe des ambassadeurs de la biodiversité à compter de 2023. Après une première visite de jardin accompagnée par Picardie Nature et Monsieur le Maire, lors de l'événement de lancement, les ambassadeurs ont visité les jardins inscrits au concours. Ensemble, ils ont rempli la grille d'évaluation et ont pu échanger autour des bonnes pratiques pour favoriser la biodiversité. En 2023, 18 jardins ont participé au concours et chaque participant a reçu un arbuste local à planter ou un gîte à chauve-souris lors de la remise des prix le 7 septembre.



Remises des lots aux lauréats du concours jardin de la biodiversité © Sains-en-Amiénois

B. Les actions d'amélioration des connaissances et l'analyse des enjeux biodiversité

Cet Atlas de la Biodiversité communale doit également permettre à la Commune de Sains-en-Amiénois de se doter d'un outil de synthèse des enjeux de biodiversité sur son territoire. Cet outil d'aide à la décision dans les politiques d'aménagement du territoire permettra ainsi de prendre en compte les questions de biodiversité avec une meilleure lisibilité. Il s'agit également de fournir aux citoyens et élus du territoire une analyse des enjeux de biodiversité et d'inciter tout un chacun à s'approprier cette problématique.

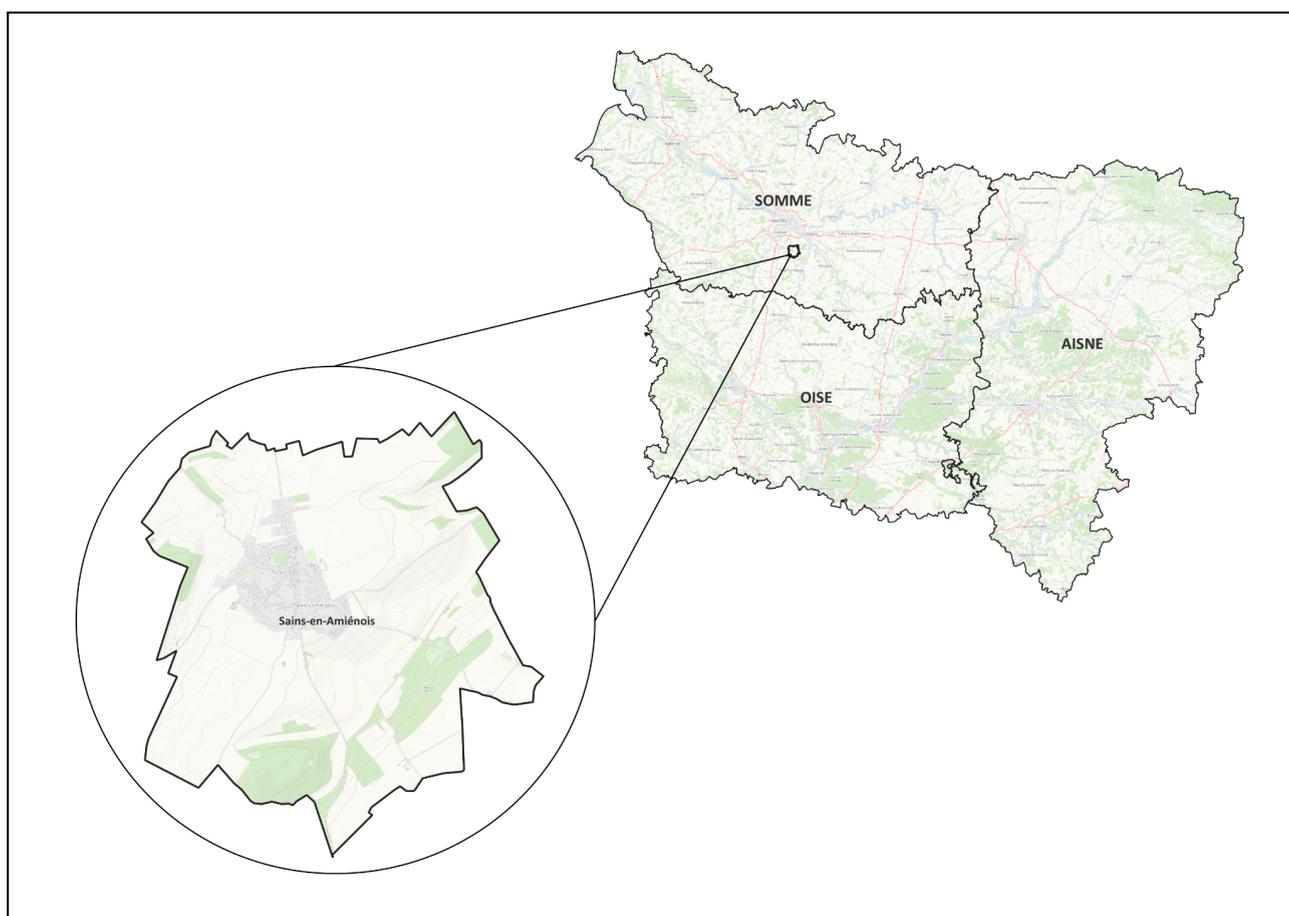
Pour ce faire, des inventaires de la faune ont été réalisés en 2022 pour avoir une connaissance plus homogène sur le territoire. Ces données complétées par l'ensemble de celles déjà compilées dans la base de données Clicnat ajoutées à celles des partenaires producteurs ont ainsi permis de réaliser la synthèse des connaissances et l'analyse des enjeux biodiversité du territoire ci-dessous.

II. Présentation générale du territoire

A. Une commune périurbaine dominée par l'agriculture

Au cœur de la Somme, Sains-en-Amiénois est une commune rurale de plus de 1200 habitants située en périphérie immédiate d'Amiens, au sud de cette dernière. Sa population, qui a connu une évolution importante depuis les années 80, est fortement liée à l'activité générée par l'agglomération amiénoise.

Perchée sur le plateau enclavé entre les vallées de la Serre et de la Noye, la commune présente un sol calcaire couvert de limon, parsemé de quelques coteaux boisés, faisant de la commune un territoire fortement dominé par l'agriculture. En effet, les surfaces agricoles occupent à elles seules près de 80 % du territoire, contre seulement 13 % de boisements et un peu moins de 8 % de surfaces artificialisées. La biodiversité locale est donc fortement liée à ces paysages agricoles.



Carte 1 : Localisation de la commune de Sains-en-Amiénois en Picardie

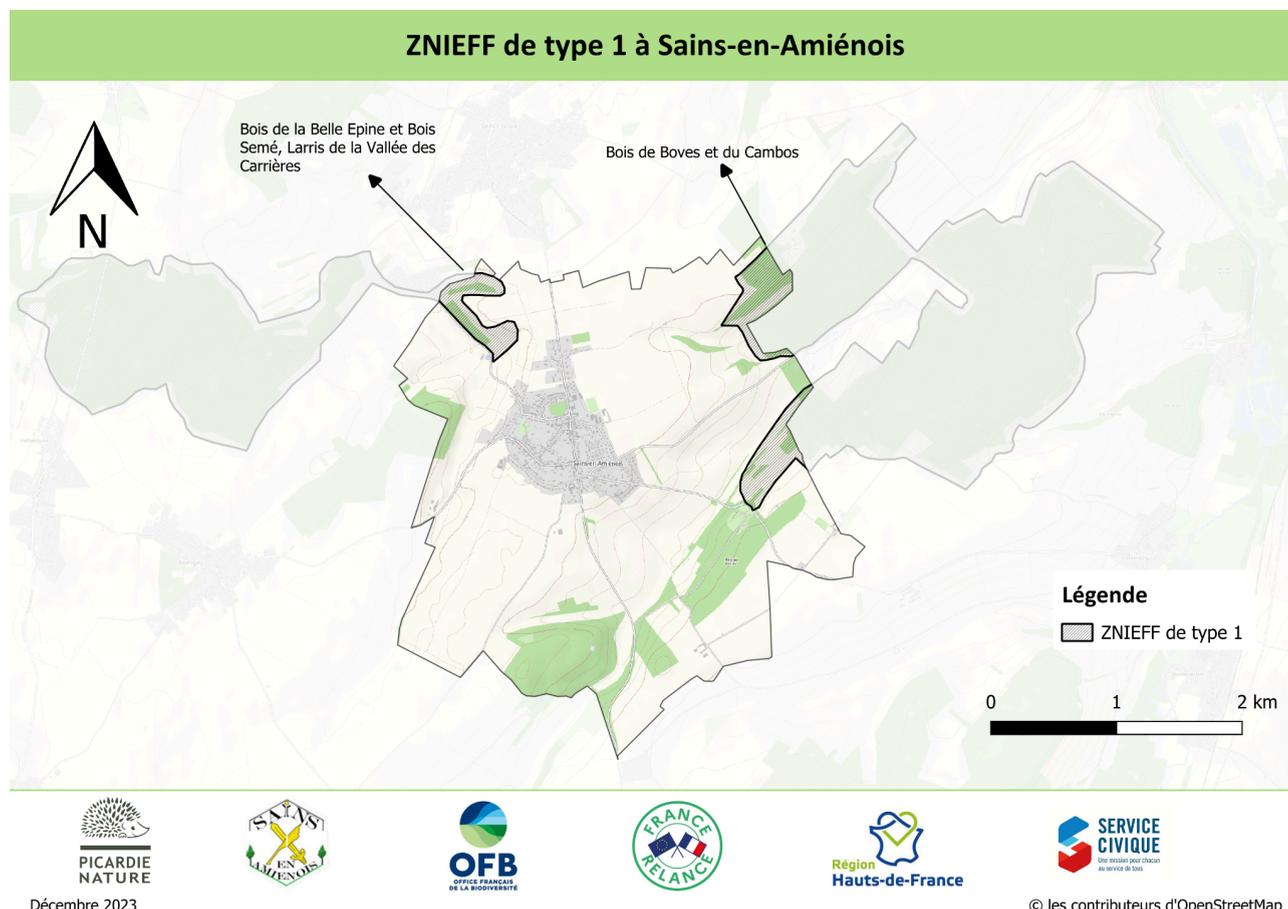
B. Un patrimoine naturel reconnu

Bien que dominée par les plaines agricoles, la commune abrite sur son territoire plusieurs portions de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type I :

- la partie est de la ZNIEFF « Bois de la Belle Epine et Bois Semé, Larris de la Vallée des Carrières » située sur les lieux-dits « Vallée des Carrières », « Vallée Jean-Jean » et « Vallée Agron » ;

- les secteurs ouest de la ZNIEFF « Bois de Boves et du Cambos », situés sur les lieux-dits « Vallée du Rideau des Lauriers » et l'ouest du « Bois des Cambos ».

Les ZNIEFF de type I sont des espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire.



Carte 2 : Localisation des ZNIEFF de type 1 sur la commune de Sains-en-Amiénois

C. Quelques exemples d'éléments paysagers ou milieux naturels intéressants sur la commune

Bien que dominée par les cultures, comme cela a été évoqué précédemment, la commune abrite cependant des milieux naturels et éléments paysagers intéressants. Les bois de Boves et du Cambos présentent par exemple un intérêt écologique, floristique et faunistique important. Les lisières, ourlets et pelouses thermo calcicoles résiduelles sont également intéressantes. On trouve par exemple sur ces habitats en dehors du village quelques lépidoptères thermo calcicoles comme le Fluoré *Colias australis* et l'Orrhodie ligulée *Conistra ligula*. Nous pouvons également noter la présence de la Bondrée apivore *Pernis apivorus*, espèce inscrite à l'annexe I de la directive "Oiseaux".

En périphérie des zones habitées, on retrouve encore la présence de quelques prairies.

Enfin, au sein du bourg, l'ancien réseau de mares autrefois assez fourni a quasiment disparu dans son intégralité, mais la dernière mare du village, réhabilitée en 2021, constitue un point d'eau intéressant dans cette commune de plateau dépourvue de zones humides.



Boisement et cultures © Picardie Nature



Chemin bordé de haies et mare du village © Picardie Nature

D. Les actions entreprises par la commune en faveur de la préservation de la nature

La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale à l'échelle de la commune de Sains-en-Amiénois est dans la droite ligne des actions déjà entreprises par la commune ces dernières années en faveur de la biodiversité :

- Création en 2000 d'un arboretum à côté de l'école ;
- Plantation d'arbres dans le village à l'occasion de la COP21 ;
- Plantation de haies dans le cadre de l'opération « Nature en chemins » du Conseil régional des Hauts-de-France ;
- Restauration de la dernière mare communale dans le cadre d'un projet porté par Picardie Nature avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- Mise en oeuvre de gestion différenciée sur les espaces verts ;
- Installation d'hôtels à insectes...

III. Méthodologie

A. Bases de données et durée temporelle du recueil de données

L'analyse de l'état initial des données naturalistes est réalisée à partir d'un recueil de données collectées ces 20 dernières années de janvier 2002 à décembre 2021.

Les données pour la flore et les habitats naturels sont issues de la base de données Digitale du Conservatoire National Botanique de Bailleul.

Les données pour la faune sont issues de la base de données Clicnat. Elles proviennent des inventaires menés par les bénévoles et salariés de Picardie Nature mais aussi des données issues des bases de données de partenaires de l'association (Conservatoire d'Espaces Naturels, Faune France, ADEP, Muséum National d'Histoire Naturelle...). L'étendue du territoire sélectionné pour extraire les données est la limite communale de Sains-en-Amiénois avec une zone tampon de 50 mètres. Cela permet de conserver une cohérence à l'échelle paysagère et d'enlever les biais liés à la précision des pointages lors de la saisie des données par les naturalistes.

B. Evaluation de la valeur patrimoniale

1. Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces faunistiques

Un référentiel sur la patrimonialité des espèces animales des Hauts-de-France est en cours d'élaboration à partir d'une méthode validée par le CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel). La méthode de calcul utilisée pour établir la liste des espèces patrimoniales de Sains-en-Amiénois est basée sur les documents (non édités) présentant la méthode d'évaluation de la patrimonialité en Hauts-de-France.

Les critères suivants sont appliqués pour les espèces et sous-espèces indigènes qui présentent un statut régional de reproduction/nidification d'au moins probable, d'autochtonie (au moins probable) ou d'un statut biologique attestant que la reproduction du taxon a été prouvée au moins une fois. Les espèces hivernantes et migratrices ne sont pas concernées pour le moment par ces critères faute de référentiel régional établi.

Les espèces bénéficiant d'une protection légale sont traitées de la même façon que les espèces qui n'en bénéficient pas. Elles sont considérées comme patrimoniales uniquement si elles répondent à au moins un des critères listés ci-dessous.

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial et déterminant à l'inventaire des ZNIEFF à l'échelle régionale les taxons de rang espèces ou sous-espèces et d'indigénat (catégories à venir et à définir ultérieurement) qui répondent à un des critères listés ci-dessous :

- Critère 1 : dont l'indice de menace est égal à NT (quasi menacé), VU (vulnérable), EN (en danger), CR/CR* (en danger critique), RE (récemment éteint) en Picardie ou à une échelle géographique supérieure ;
- Critère 2 : dont le statut est LC ou DD et dont l'indice de rareté est égal à AR (Assez rare), R (rare), RR (très rare), E (exceptionnel) en Picardie ;
- Critère 3 : dont l'indice de rareté est au moins PC (peu commun) et pour lesquels les Hauts-de-France abritent une part significativement plus importante des populations que le reste du territoire métropolitain, à savoir ceux dont le critère de responsabilité régionale

est égal à 3 (responsabilité régionale significative), 4 (responsabilité régionale forte) ou 5 (responsabilité régionale majeure) ;

- **Critère 4** : dont le statut est LC ou DD, et l'indice de rareté égal à PC (Peu commun), et qui présentent une tendance à la baisse au sein des listes rouges régionales établies en Picardie.

Par défaut, on affectera le statut d'espèce faunistique d'intérêt patrimonial à un taxon insuffisamment documenté (menace = DD) si le taxon de rang supérieur auquel il se rattache est d'intérêt patrimonial et déterminant de ZNIEFF.

		Menace								
		NA	NE	DD	LC	NT	VU	EN	CR	EX
Rareté	CC			////						
	C			////						
	AC			////						
	PC			////						
	AR			////						
	R			////						
	RR			////						
	E			////						

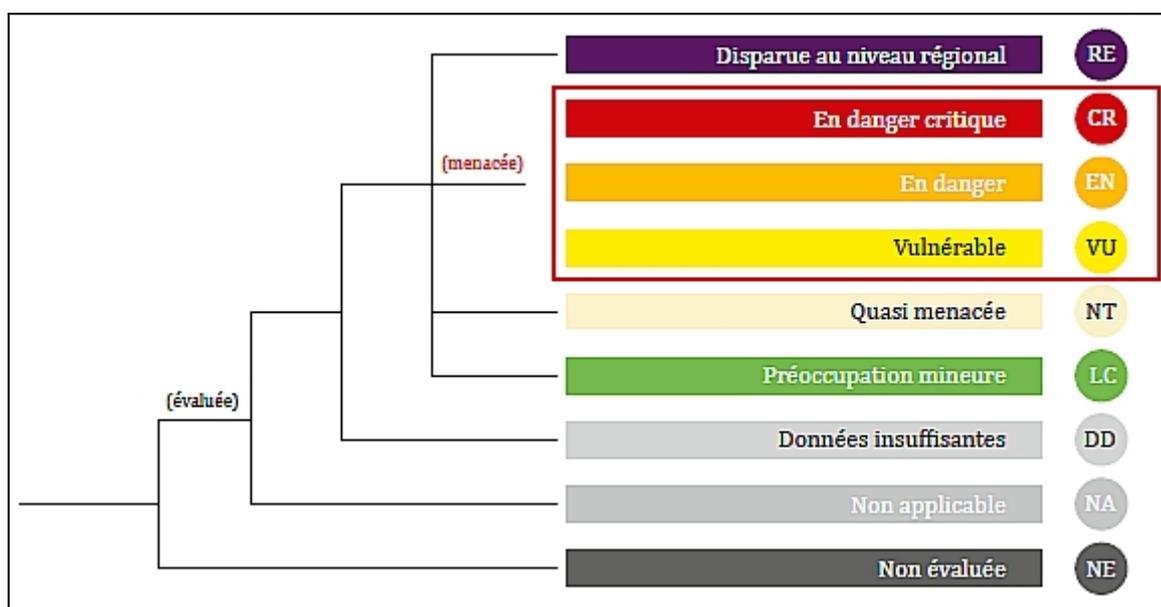
<p>Conditions pour le statut de Taxon patrimonial :</p>	<p>Statut de menace régionale</p> <p>Si la « responsabilité régionale » est au moins égale à 3, ou tendance à la baisse dans la liste rouge régionale</p> <div style="border: 1px solid #800000; padding: 2px; display: inline-block;">////</div> <p>Si le taxon de rang supérieur est patrimonial</p>	<p>Statut de menace régional ou supra-régional</p>
---	---	---

Tableau 1 : Méthodologie appliquée sur la patrimonialité pour la définition des enjeux faune sur Sains-en-Amiénois.

Pour rappel, les listes rouges permettent d'évaluer l'ampleur du risque d'extinction d'une espèce ou d'un groupe d'espèces à un instant *t* et à l'échelle d'un territoire donné. Les problématiques ne sont pas les mêmes en fonction de l'échelle géographique considérée. Il existe 4 niveaux de Listes rouges : Mondiale, Européenne, Nationale et Régionale.

Au niveau régional, elles vont répondre à des besoins concrets localement comme l'élaboration des trames vertes et bleues, l'identification des priorités d'actions ou encore la définition des stratégies d'aires protégées.

La détermination des statuts de menace, et donc l'élaboration d'une liste rouge, se fait selon la méthodologie mondialement reconnue de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) avec un appui de son Comité national. Une fois finalisée, elle est soumise à validation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et du Comité français de l'UICN. Chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des 11 catégories en fonction de son risque de disparition dans la région.



Catégories UICN définissant les statuts de menace des espèces. Les espèces dont le statut est VU, EN ou CR sont inscrites dans la liste rouge régionale. Le statut « quasi menacé » est le dernier statut avant l'inscription de l'espèce dans la liste rouge.

En Picardie (échelle de la sous-région donc), **9 groupes faunistiques ont ainsi été évalués et labellisés par l'UICN** (Picardie Nature coord., 2016). Il s'agit :

- des Chiroptères
- des Mammifères terrestres
- des Mammifères marins
- des Reptiles/Amphibiens
- des Odonates
- des Orthoptères
- des Papillons de jour et Zygènes
- des Araignées "orbitèles"
- des Coccinelles

En Hauts-de-France, une liste rouge labellisée UICN fait état de l'évaluation de la flore (plantes vasculaires et bryophytes) (Hauguel J.C. & Toussaint B., 2019).

2. Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces floristiques

Les enjeux des espèces patrimoniales pour les plantes vasculaires, les mousses et les hépatiques, ont été redéfinis en 2022 dans l'étude suivante : DUMONT et al. 2022. Ainsi 5 niveaux d'enjeux d'importance croissante (V = enjeu majeur) ont été définis par le croisement des indices calculés de vulnérabilité et de responsabilité (voir méthode).

La liste des espèces patrimoniales et leur niveau d'enjeux pour Sains-en-Amiénois est ajoutée en annexe 3 du document.

3. Méthodologie de délimitation des sites à enjeux faune

Ce travail cartographique identifie une collection de polygones au format SIG auxquels sont attachées des données alphanumériques correspondant à des données relatives à la faune sauvage pour les taxons considérés comme patrimoniaux. Cette cartographie reprend la

méthodologie de la “*Notice méthodologique pour la cartographie des sites à enjeux faunistiques*” (Picardie Nature, 2020).

Un polygone est créé lorsque la présence d'une ou plusieurs espèces patrimoniales est avérée et que son écologie permet d'affirmer le caractère nécessaire du site pour tout ou partie de son cycle biologique. Le caractère “nicheur” étant le principal critère pour les Oiseaux, il n'était pas exclu cependant de retenir des sites de rassemblements récurrents, des dortoirs ou d'autres particularités sur certains secteurs géographiques. Pour les autres espèces, leur présence suffit à la désignation d'un site. Les espèces à grand rayon d'action comme certains mammifères ou chiroptères contactés en vol n'ont pas été prises en compte pour la création de sites à enjeux faune afin d'éviter d'avoir des sites à trop grand périmètre.

Par commodité, des éléments discriminants du paysage ont pu être utilisés pour définir les limites des polygones (route, cours d'eau, talus, lisière forestière, haie...).

Les règles de cartographie retenues sont les suivantes :

- Référentiel cartographique : Lambert 93.
- Le fond cartographique utilisé pour la numérisation est l'orthophoto des 3 départements, avec une aide du scan 25.
- L'échelle de numérisation des polygones est le 1/12 500ème permettant une utilisation au 1/25 000ème de la cartographie réalisée.

La notion de site est ici considérée comme une entité géographique limitée spatialement et présentant les caractéristiques suivantes :

- Présence d'une mosaïque de végétation homogène (marais, coteau, bocage, forêt...);
- Entité spatiale susceptible d'être affectée (positivement ou négativement) par un même mode de gestion (pâturage, fauche...) ou par un événement d'ordre inhabituel (inondation, incendie,...);
- Entité spatiale de taille et de morphologie permettant la mise en œuvre d'une gestion conservatoire adaptée à la préservation du patrimoine naturel.

Il convient aussi de préciser qu'il n'y a pas de taille minimale ou maximale définie. Ainsi, certains sites tracés peuvent avoir une surface inférieure à 1 hectare. La cartographie ayant pour objectif principal d'indiquer les sites où se trouvent des espèces de la faune sauvage patrimoniales, les limites des polygones identifiés ne préjugent en rien des réalités de terrain que sont notamment les limites réelles des végétations, des parcelles cadastrales, des entités de gestion... Enfin, d'après la méthodologie, un site à enjeu faune n'est pas nécessairement une zone naturelle telle qu'une ZNIEFF, il peut s'agir d'une zone artificielle, hors agglomération, de type gravière ou carrière par exemple.

Quatre niveaux d'enjeu ont été définis pour chaque site selon les paramètres suivants :

- **Site d'enjeu majeur** : Présence d'au moins une espèce répondant au critère 1.
- **Site d'enjeu très important** : Présence d'au moins une espèce répondant au critère 2.
- **Site d'enjeu important** : Présence d'au moins une espèce répondant au critère 3.
- **Site d'enjeu modéré** : Présence d'au moins une espèce répondant au critère 4.

C. Protocoles d'inventaires

Des prospections ont été menées sur un ensemble de taxons via la mise en place de différents protocoles. Ces techniques d'inventaires, non exhaustives, reflètent le travail mené sur le terrain dans le cadre de l'ABC.

Les Mammifères terrestres

Les mammifères terrestres sont souvent difficiles à observer car la plupart d'entre eux ont des mœurs nocturnes. Il y a donc peu d'observations directes. Mais il existe de nombreux autres moyens pour confirmer leur présence. En plus de ces rares observations directes, leur suivi s'appuie par exemple sur la recherche des traces indirectes (empreintes et excréments) pour les grands mammifères et les carnivores, de restes de nourriture comme les noisettes rongées ou de nids pour certaines espèces comme le Muscardin ou l'Écureuil roux, de restes d'ossements dans des pelotes de réjection et des bouteilles abandonnées pour les micromammifères, etc. Les observations d'individus morts suite à des collisions routières sont aussi malheureusement fréquentes pour ce groupe, notamment pour le Hérisson d'Europe par exemple.

Les recherches ont été réalisées sur l'ensemble du territoire. Les zones les plus favorables à la recherche d'indices sont les chemins de terre en lisière de bois où les empreintes, les excréments, les nids et les restes de nourriture peuvent être trouvés. Les granges et les pieds de poteaux ou de résineux sont quant à eux propices à la recherche de pelotes de réjection. Enfin, les zones de dépôt de déchets comme les bords de route ou de chemins sont souvent des secteurs où on retrouve des bouteilles abandonnées qui constituent des pièges mortels pour les petits mammifères qui y entrent et s'y retrouvent coincés.

Les mammifères terrestres sont observables toute l'année même si l'automne et l'hiver restent les périodes les plus favorables pour permettre l'observation des empreintes et noter la présence des nids puisque les feuilles ne les dissimulent plus.

Les Chauves-souris

Aucun site souterrain d'hibernation n'étant connu sur la commune de Sains-en-Amiénois, le suivi des chiroptères s'est donc appuyé sur la recherche de maternités dans le bâti par le biais des témoignages d'élus et d'habitants d'une part, et par la réalisation d'inventaires sur des terrains de chasse à l'aide de détecteurs passifs à ultrasons d'autre part.

Une maternité dans une maison de particuliers a été signalée et a fait l'objet d'un comptage en sortie de gîte et d'une détermination acoustique des espèces présentes le 27 juin 2022.

Les inventaires réalisés sur terrain de chasse l'ont été à l'aide de détecteurs à ultrasons passifs (de type Song Meter Mini BAT Wildlife Acoustics). Cette méthode d'inventaire non invasive permet de déterminer les espèces fréquentant les habitats du territoire en chasse ou en déplacement. Elle ne permet pas cependant de faire des suivis de populations mais peut apporter une information sur les flux d'activité de chiroptères dans certains habitats ou sur certains axes empruntés. Les inventaires acoustiques ont été réalisés dans des habitats favorables à l'activité des chiroptères en prenant en compte la variabilité des exigences écologiques des différentes espèces. Ainsi, les prospections ont été réalisées au nord du lieu-dit "Vallée de Bon Air", et au sud de la "Vallée Agron" le 27 juin 2022.

Les Amphibiens

La commune de Sains-en-Amiénois n'abritant ni cours d'eau, ni zone humide, les recherches d'amphibiens se sont cantonnées à la mare communale, située route de Rumigny, sur laquelle un inventaire nocturne à la lampe et au filet troubleau a été réalisé le 27 juin 2022.

Les Reptiles

Les différentes espèces de reptiles sont difficiles à observer car ces derniers détectent souvent notre présence avant que nous n'ayons détecté la leur et fuient à l'abri des regards. De plus, ils ont de longues périodes d'inactivité durant lesquelles ils ne sont pas visibles.

Ces animaux peuvent être observés du mois de mars au mois d'octobre si les conditions sont bonnes (temps ensoleillé, peu de vent). Les zones les plus favorables à l'observation des reptiles sont les lisières de bois bien exposées, les carrières et les coteaux légèrement embroussaillés.

Mais la meilleure méthode pour les étudier consiste à poser des plaques refuges. Ces plaques sombres accumulent la chaleur du soleil et attirent les reptiles qui cherchent à atteindre leur optimum thermique en se glissant en dessous. Une fois posées au sol dans la végétation herbacée, il suffit de les laisser quelque temps et de passer les soulever ultérieurement pour voir si des animaux y ont élu domicile. Il est préférable de réaliser ces relevés le matin, quand il ne fait pas encore trop chaud, pour avoir de meilleurs résultats.

5 plaques à reptiles ont donc été installées sur la commune dans le cadre de l'ABC : deux en lisière sud du Bois de Camont, une au niveau de la jeune plantation d'arbres à l'est du centre d'enfouissement technique de Boves, une dans l'arboretum jouxtant l'école et une en bordure de la mare communale. Elles ont été installées de mi-mai à mi-juillet et relevées deux fois à environ un mois d'intervalle.

Les Oiseaux

Les inventaires ornithologiques se sont essentiellement faits par observation directe à l'aide de jumelles et par l'écoute des chants.

Les compléments d'inventaires ont eu lieu au printemps, au mois de mai. C'est principalement durant cette saison que les oiseaux vont chanter pour entamer la reproduction, de retour de leur quartier d'hiver. Pour avoir une bonne représentativité des espèces présentes, il est nécessaire d'inventorier tous les habitats présents sur le territoire car beaucoup d'oiseaux ne seront présents que dans certains milieux, comme les zones agricoles ou les bois. Quelques inventaires ponctuels ont également été réalisés en hiver dans l'objectif de recenser les oiseaux de passage, les migrateurs qui viennent séjourner chez nous. C'est à cette période que l'on peut rencontrer des regroupements d'oiseaux dans les champs comme le Vanneau huppé par exemple.

Un inventaire spécifique a également été réalisé en mai pour recenser les nids d'Hirondelle de fenêtre sur les façades des bâtiments du village.

Les Insectes

La commune de Sains-en-Amiénois n'abritant pas de zones humides, les inventaires entomologiques se sont principalement axés sur les papillons et les orthoptères.

Pour les papillons, la méthode de prospection est assez simple. Il s'agit principalement d'une identification à vue qui peut être aidée par des jumelles ou d'un filet à papillon. Pour les plus

expérimentés, il est possible de rechercher les chenilles quand la plante hôte est connue à l'aide d'un filet fauchoir ou d'un parapluie japonais. A partir du mois de mars, les premières éclosions ont lieu mais c'est surtout de mai à août que les inventaires sont les plus efficaces. Les zones fleuries comme les prairies, les friches, les coteaux, les talus et les zones de gestion différenciée offrent la nourriture dont les papillons ont besoin. On rencontre moins d'espèces dans les bois mais elles sont différentes, les lisières de bois ensoleillées n'ont donc pas été négligées.

Pour l'inventaire des orthoptères, la méthode de l'observation à vue est à coupler avec la détermination des stridulations des mâles car de nombreuses espèces sont difficiles à repérer à vue. La meilleure période pour observer les Orthoptères est l'été, beaucoup d'espèces n'étant matures qu'à partir du mois de juillet et la plupart des larves n'étant pas identifiables. Les terrains secs comme les pelouses calcaires sont les plus riches en Orthoptères mais ils peuvent se retrouver sur un panel assez varié de milieux, principalement herbacés mais aussi arborés.

IV. Inventaires sur la période ABC

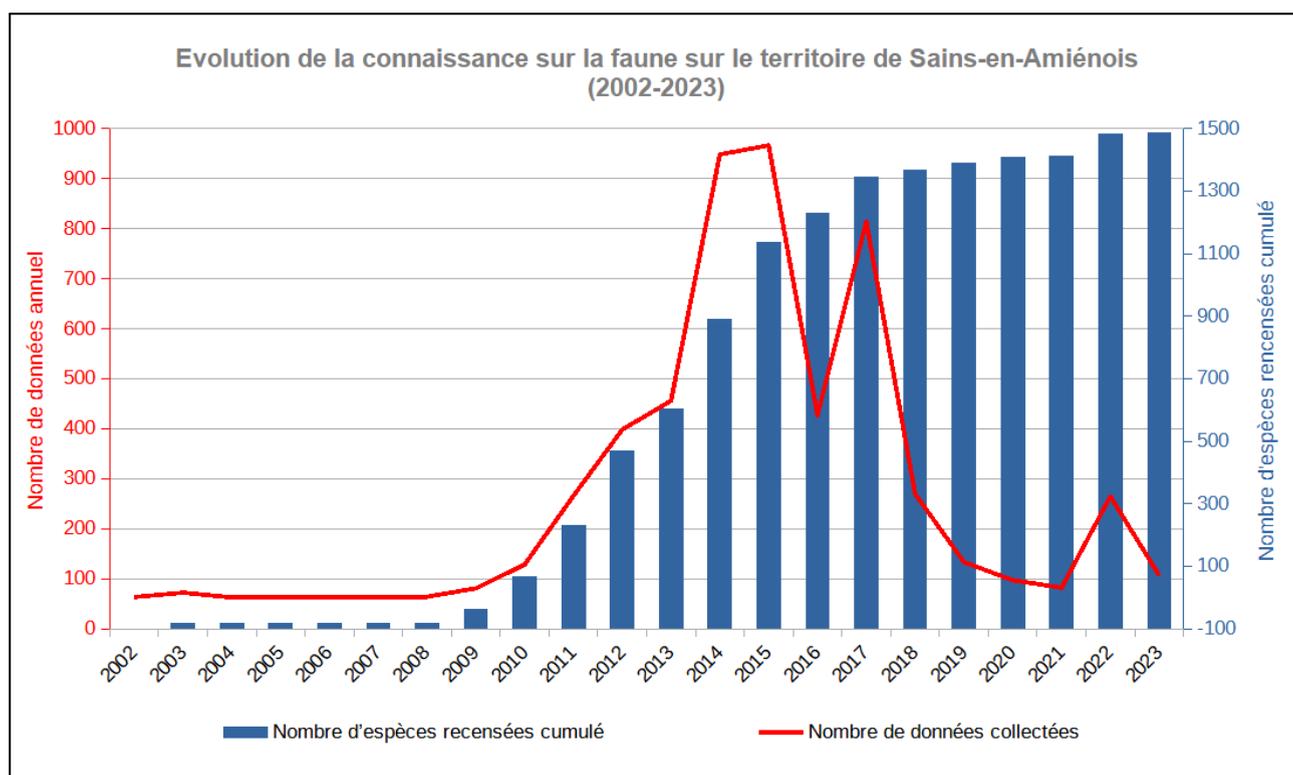
A. Territoires inventoriés

D'après les données présentes dans la base de données clicnat, 945 espèces faunistiques étaient recensées sur le territoire de Sains-en-Amiénois (<https://clicnat.fr/territoire/80696>) avant le lancement du projet d'ABC. Cependant la connaissance faunistique n'était pas homogène sur le territoire communal et plusieurs zones étaient jusqu'alors moins prospectées que d'autres. C'est par exemple le cas de plusieurs secteurs agricoles ou encore des boisements situés au sud de la commune.

En outre, l'ensemble des corridors boisés ou herbacés situés sur la commune présente un ensemble d'habitats sur lesquels il était intéressant d'approfondir les connaissances faunistiques. En effet, le maillage écologique présent est, dans sa grande majorité, assez morcelé. Il représente pourtant un élément très important pour la circulation des espèces entre les vallées voisines que sont l'Avre et la Selle, mais aussi entre les gros boisements alentours tels que le Bois de la Belle Épine, le Bois du Cambos, la Forêt de Boves, le Bois du Roi, etc. La connaissance de l'utilisation par la faune de ces habitats annexes traversant des paysages dominés par les openfields est donc un prérequis important dans une optique de préservation et de restauration des continuités écologiques. Leur intérêt plus local en termes de zones refuges de repos, d'alimentation et de reproduction de diverses espèces, au cœur de ces paysages dominés par l'agriculture, mérite également d'être approfondi.

B. Evolution de la connaissance sur la durée de l'ABC

Comme évoqué précédemment, 945 espèces étaient recensées sur la commune de Sains-en-Amiénois avant le lancement de l'ABC sur la période 2002-2021, pour un total de 6 821 données. Sur la période de l'ABC, près de **48 espèces** faunistiques ont été ajoutées à l'état initial sur le territoire de Sains-en-Amiénois. Ce sont ainsi **993 espèces** de faune qui sont aujourd'hui recensées sur le territoire. Près de **400 données** faunistiques ont été produites sur la période d'amélioration des connaissances de l'ABC. Ces données ont été produites par les salariés de Picardie Nature en charge des inventaires complémentaires mais aussi par des bénévoles qui se sont mobilisés pour participer aux prospections sur le territoire.



Graphique 1 : évolution de la connaissance sur la faune sur le territoire de Sains-en-Amiénois (2002-2023)

Groupe de faune	Avant l'ABC (2002-2021)		A l'issue de l'ABC	
	Nombre de données	Nombre d'espèces	Nombre de données	Nombre d'espèces
Amphibiens et reptiles	25	5	27	5
Araignées	45	27	45	27
Crustacés	33	10	33	10
Insectes	4218	741	4357	778
Mammifères	283	28	309	32
Mollusques	36	18	38	19
Oiseaux	2160	104	2375	104

Tableau 2 : évolution de la connaissance de la faune à Sains-en-Amiénois

Les progressions notables sur la période de l'ABC concernent le groupe des **insectes**, pour lequel **37 espèces** ont été ajoutées, puis celui des **mammifères**, pour lequel **4 espèces** ont été ajoutées. Même si cette amélioration des connaissances peut paraître modeste, elle est logique pour une commune de plateau dépourvue de zones humides, telle que Sains-en-Amiénois, au vu du niveau de connaissance qui était déjà particulièrement élevé au lancement de l'ABC.

V. Synthèse des enjeux identifiés

A. Les enjeux faunistiques

1. Les Vertébrés

1.1 Les mammifères terrestres

24 espèces de mammifères terrestres sont recensées sur le territoire de Sains-en-Amiénois soit 46% des espèces présentes en Hauts-de-France (52 espèces). Parmi elles, 3 espèces sont patrimoniales :

- **Le Muscardin** (*Muscardinus avellanarius*) : espèce **Quasi menacée** en Picardie et déterminante de ZNIEFF



Muscardin (Muscardinus avellanarius) © Pierre Sengez

Ce rongeur de la taille d'une souris est arboricole comme les autres espèces de sa famille : les Gliridés (comme le Lérot et le Loir). Le Muscardin a un pelage roux-doré d'où son surnom de « Rat d'or » et une queue presque aussi longue que son corps, ce qui lui permet de se déplacer plus facilement dans les arbres. Il a un régime alimentaire de type omnivore, où au printemps il va se nourrir de bourgeons, d'écorces et d'insectes puis essentiellement de graines et de fruits en été et à l'automne. Du mois d'octobre au mois d'avril, il sera en phase d'hibernation.

Le Muscardin se rencontre dans les milieux à couverture végétale dense comme les lisières de bois, les taillis de noisetiers, les ronciers, les haies mixtes. Il pourra y dissimuler un ou plusieurs nids formant une boule, fabriqués avec des feuilles sèches, de l'herbe et de la mousse.

Deux individus ainsi que les nids ont été observés sur un coteau calcaire en recolonisation à proximité de la Vallée Jean-Jean et un autre nid a été découvert sur la lisière sud du Bois de Camont.

La dégradation de son habitat causée par l'évolution des pratiques agricoles et sylvicoles ainsi que la disparition des haies et bandes boisées entraînent des ruptures de continuités écologiques, ce qui peut provoquer sa disparition ou sa raréfaction dans de nombreux secteurs. Cette espèce est inscrite en Annexe IV de la Directive Habitat européenne.

- **Le Lérot (*Eliomys quercinus*)** : espèce **Quasi menacée** en Picardie (également aux échelles européenne et mondiale) et déterminante de ZNIEFF.



*Lérot (*Eliomys quercinus*) © Thomas Hermant*

Comme le Muscardin, le Lérot est un rongeur de la famille des gliridés. Souvent appelé abusivement Loir, on le différencie aisément de ce dernier par la présence d'un masque noir autour des yeux. C'est un animal principalement arboricole mais aussi terrestre qui dort le jour et s'active principalement la nuit. On le rencontre à la fois à proximité de l'homme, dans les jardins, parcs et vergers, où il fréquente volontiers les greniers et bâtiments abandonnés, mais aussi dans les haies épaisses d'épineux en zone naturelle où il confectionne des nids de mousse.

En hiver, il entre en hibernation dans un endroit abrité comme un grenier ou une cavité d'arbre par exemple. Il arrive même parfois de le rencontrer endormi dans des nichoirs à oiseaux. Il est omnivore, se nourrissant principalement de fruits, de baies et de graines, mais aussi secondairement d'insectes et d'autres animaux de petite taille.

L'espèce est régulièrement citée au cœur du village de Sains-en-Amiénois, mais elle est également connue au nord-est de la commune, dans le secteur de la "Vallée Mont Cornu" à l'ouest du "Bois du Cambos".

Aujourd'hui, cette espèce est en régression dans de nombreuses régions sans que les causes précises soient identifiées. Il se peut qu'elle soit multiples et que cette régression soit le résultat de plusieurs paramètres tels que la dégradation des habitats naturels (haies, bocage, vergers), les pesticides, la pollution lumineuse, ou encore la raréfaction des granges et greniers accessibles à la faune (rénovation des granges, installation de caches-moineaux...).

- **La Musaraigne bicolore (*Crocidura leucodon*)** : espèce **Quasi menacée** en France, Assez rare en Picardie et déterminante de ZNIEFF

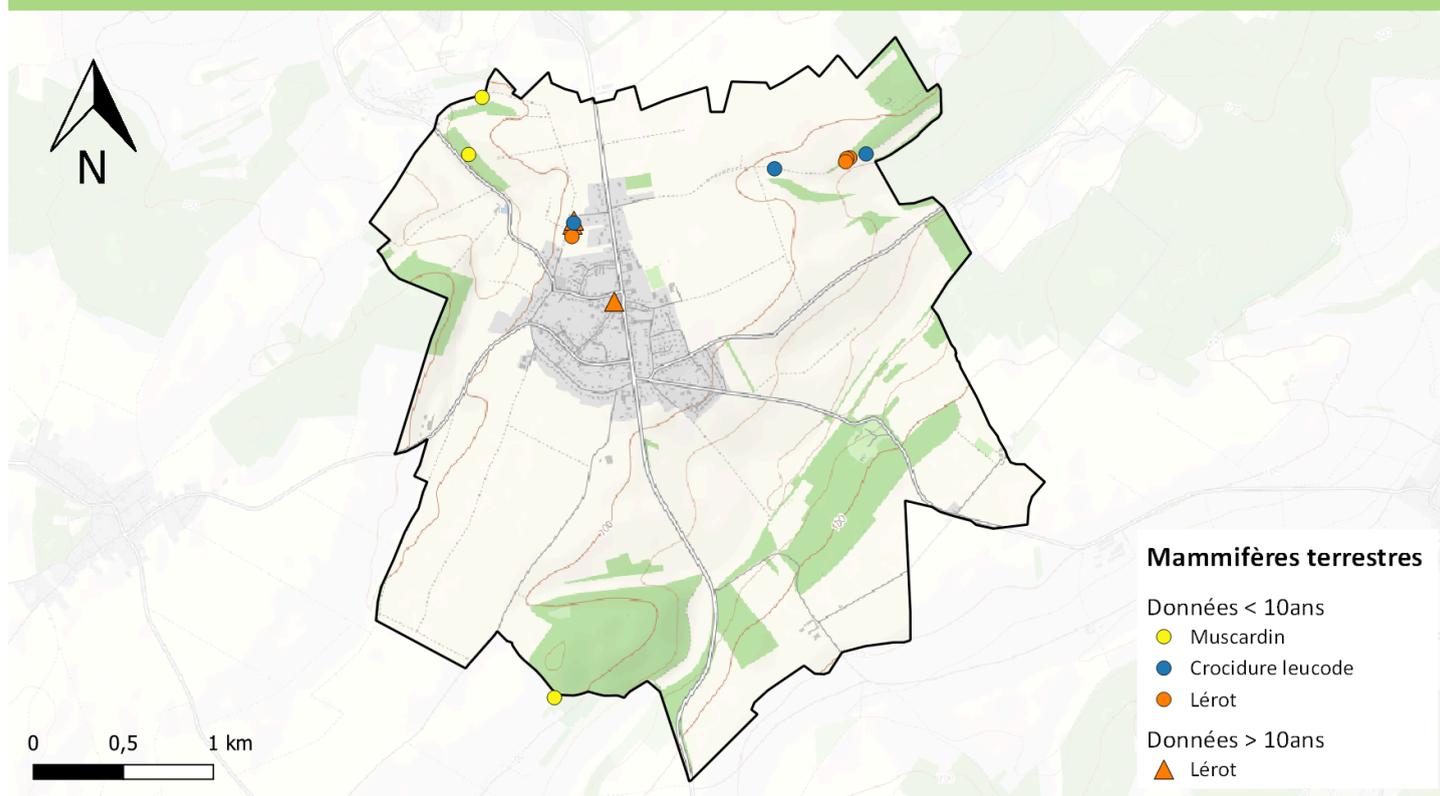
La Musaraigne bicolore, également appelée Crocidure bicolore, Musaraigne leucode ou encore Crocidure leucode, est une espèce de la famille des soricidés. Elle se caractérise par un museau très allongé typique des musaraignes. Ses dents sont blanches, par opposition à d'autres musaraignes dites "à dents rouges" et son pelage présente un fort contraste entre son dos brun-roux foncé et son ventre tirant vers le blanc.

Comme toutes les musaraignes, c'est une insectivore qui se nourrit d'insectes, d'araignées, escargots et autres petits invertébrés. On la retrouve principalement sur les coteaux et talus sec et broussailleux ou boisés, même si son écologie reste encore assez mal connue à ce jour.



Musaraigne bicolore (*Crocidura leucodon*) © Vincent Acloque

Etat des lieux des mammifères terrestres patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)





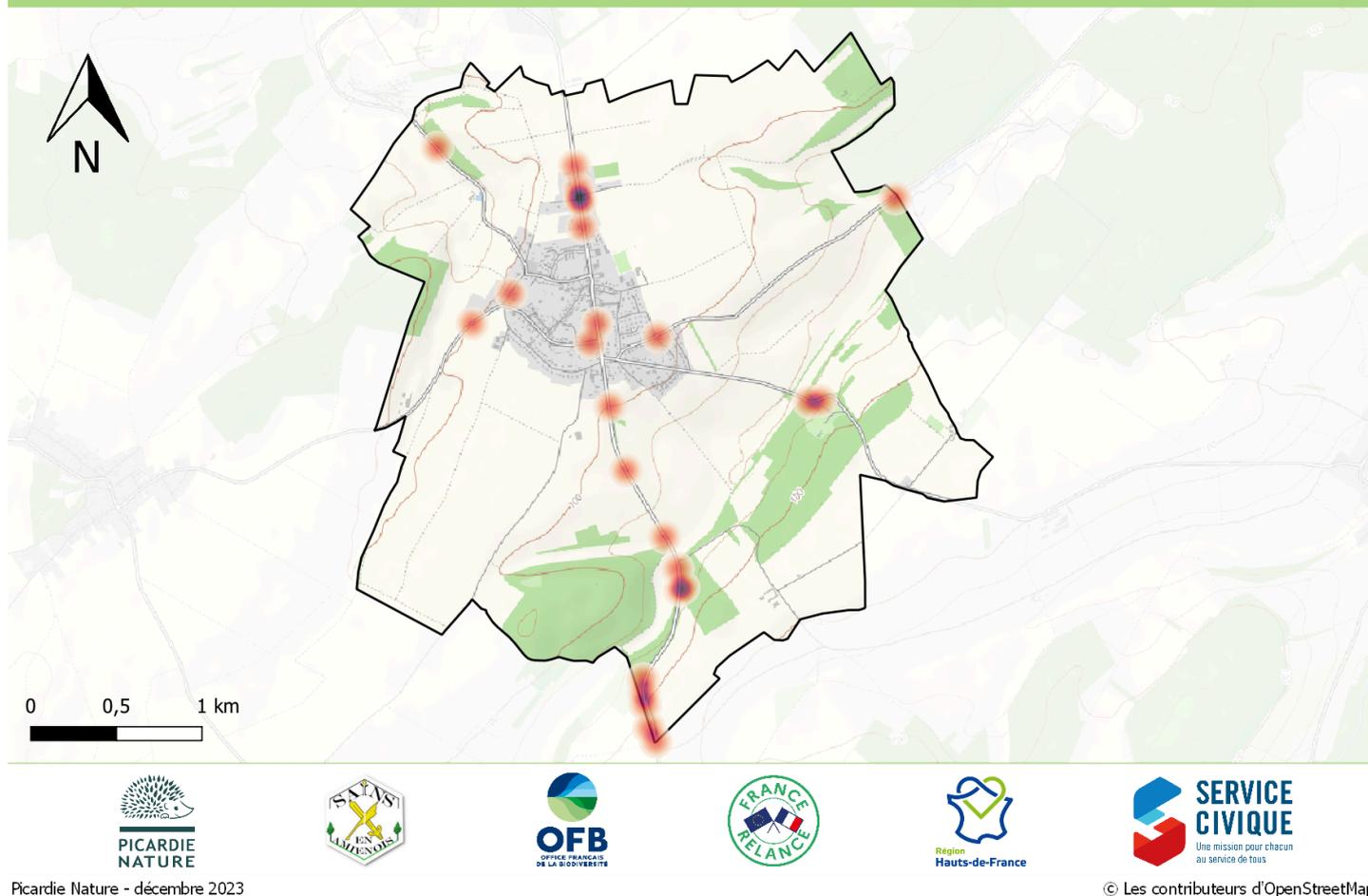





Picardie Nature - décembre 2023 © Les contributeurs d'OpenStreetMap

Carte 3 : Mammifères terrestres patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (période 2002-2023)

Zones de mortalité de mammifères liée à la circulation routière à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 4 : Zones de mortalité de mammifères liée à la circulation routière à Sains-en-Amiénois (2002-2023)

Les infrastructures routières font souvent de nombreuses victimes chez les mammifères. Sans surprise, la D7 qui relie Ailly-sur-Noye à Amiens est l'axe le plus mortifère sur la commune, avec une forte concentration au niveau des boisements du sud de la commune où des blaireaux, lièvres et des lapins de garennes ont été retrouvés morts. Au nord, en s'approchant de la sortie du village en direction d'Amiens, on retrouve une autre zone concentrant de la mortalité avec cette fois-ci une prédominance du Hérisson d'Europe, mais aussi des cas de mortalité concernant l'Écureuil roux et le Lapin de Garenne.

1.2 Les Chiroptères

Les chauves-souris sont les seuls mammifères capables de voler en Europe. Toutes les espèces européennes sont insectivores et ont des mœurs nocturnes. Leur système de sonar leur donne une grande efficacité pour se déplacer dans leur environnement et repérer leurs proies en vol.

Leur cycle biologique est calqué sur celui des saisons et l'abondance de leurs proies. Ainsi, elles utilisent des types de gîtes différents selon les périodes de l'année. Entre mai et août les femelles vont se regrouper en maternité dans des gîtes chauds pour mettre bas et élever leurs jeunes ensemble. En fonction des espèces, ces gîtes seront très différents. Les espèces arboricoles comme les noctules ou le Murin de Bechstein choisissent un réseau d'arbres creux. Les espèces dites anthropophiles s'installent dans le bâti. Les vastes greniers sont recherchés notamment par des

espèces comme le Grand murin par exemple alors que la Pipistrelle commune ou la Sérotine commune se feront plus discrètes en s'installant dans des interstices sous les toitures. Après l'émancipation des jeunes et une période automnale de chasse intensive ou de migration pour certaines espèces, les chiroptères vont se diriger vers leur site d'hibernation. Il s'agit de gîtes hors gel où les chiroptères vont entrer en léthargie pour une période d'environ 4 à 6 mois.

Les chauves-souris sont des très bon marqueurs de la qualité des milieux et de leur fonctionnalité. En effet, elles recherchent des habitats où la richesse en insectes proies est abondante et un territoire facilitant leur déplacement entre leurs gîtes et leurs zones de chasse.

Il existe 35 espèces de chiroptères en France dont 22 sont représentées en Hauts-de-France et 9 au minimum sur le territoire de Sains-en-Amiénois. Ce groupe faunistique bénéficie à l'échelle nationale et régionale d'un plan d'actions en sa faveur.

L'ensemble des espèces de chauves-souris est protégé et près d'une espèce sur trois présentes en Hauts-de-France est menacée et inscrite en liste rouge régionale.

Le territoire de Sains-en-Amiénois offre des habitats favorables aux exigences de différentes espèces de chauves-souris. Les bois du territoire peuvent par exemple offrir aux espèces arboricoles et forestières des réseaux d'arbres gîtes et un habitat de chasse favorable. Cependant le territoire est également fortement soumis à certaines pressions pouvant impacter les espèces présentes. La fragmentation et l'homogénéisation des paysages liés à l'évolution des pratiques agricoles et la pollution lumineuse sont notamment des facteurs impactant les espèces particulièrement sensibles à ces pressions comme les murins notamment.

Sur le territoire de Sains-en-Amiénois, une espèce particulièrement remarquable a été identifiée. En effet, un contact de **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*), espèce arboricole et forestière stricte, et vulnérable en Hauts-de-France, a été enregistré le long des corridors boisés du Bois de Cambos. Cette espèce est fortement tributaire de la gestion forestière et de la conservation de réseaux d'arbres gîtes suffisants à la pérennité des colonies. Les réserves de bois morts et les parcelles de bois âgés recherchées comme territoire de chasse sont également majeures pour sa conservation.

D'autres espèces sont également liées aux milieux forestiers comme l'**Oreillard roux**, le **Murin de Natterer**, le **Murin à oreilles échancrées**, le **Murin à moustaches** et la **Noctule de Leisler**.

La commune abrite aussi plusieurs espèces plutôt liées au bâti telles que la **Pipistrelle commune** et la **Sérotine commune**. La Pipistrelle commune est une espèce anthropophile et ubiquiste qui fréquente facilement les parcs et les jardins en chasse pour ensuite revenir sous les toitures où elles ont élu domicile. Les enjeux pour cette espèce sont relativement importants dans un contexte où son déclin est avéré en France. Le **Murin à oreilles échancrées**, présent principalement en forêt et aux abords des prairies, est également un enjeu en ce qui concerne le bâti, car il a l'habitude de loger au sein des bâtiments agricoles.

Aucun site d'hibernation de chauves-souris n'est connu à ce jour sur la commune.

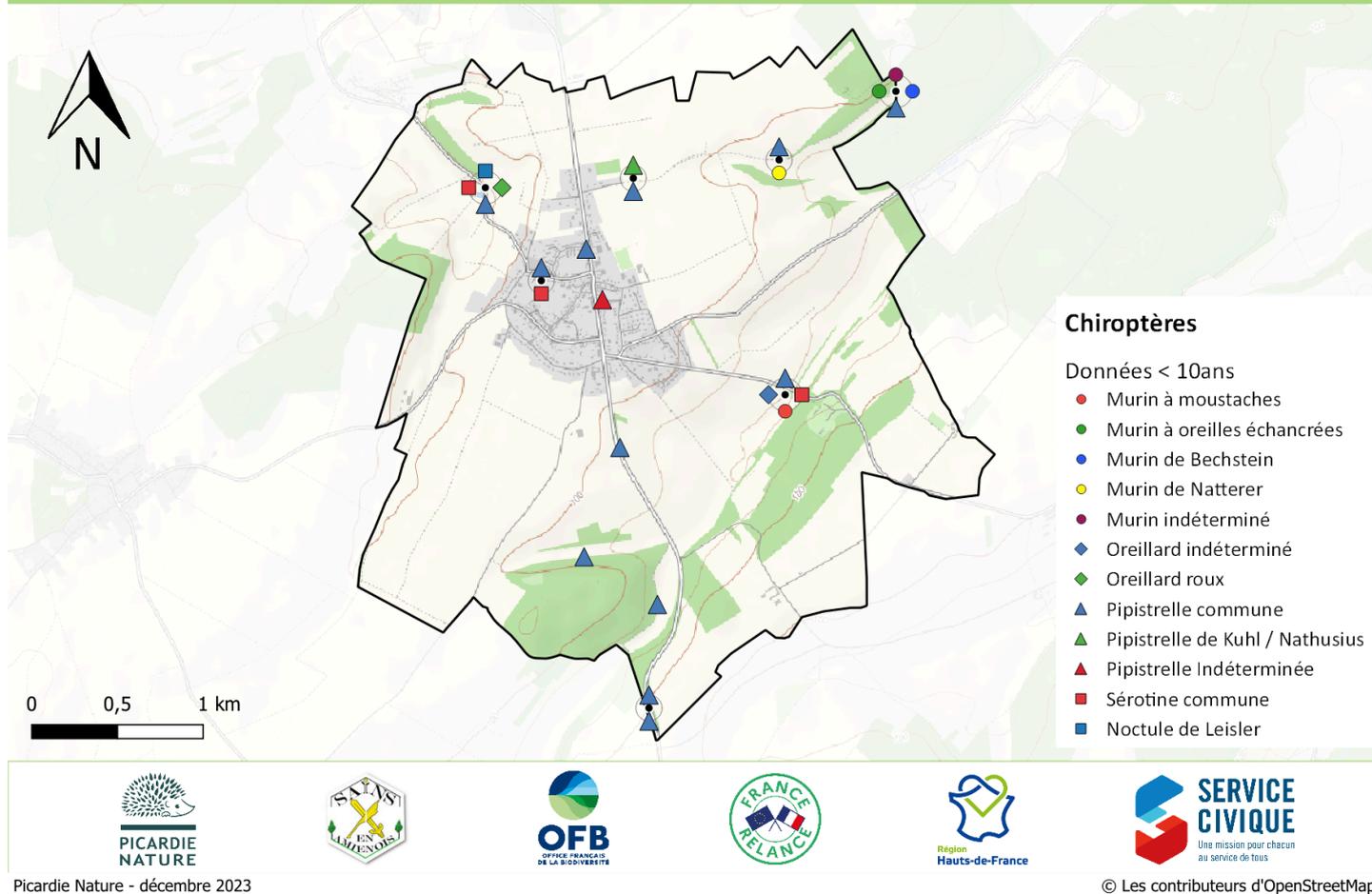
Toutefois, il existe deux gîtes de maternité avérés et un potentiel :

- une maternité avérée abritant des Pipistrelles communes et des Sérotines commune dans la toiture d'une maison de particuliers ;
- une maternité avérée de Pipistrelles indéterminées (probablement des Pipistrelles communes) dans les combles d'un bâtiment communal ;

- une maternité possible de chauves-souris indéterminées dans l'Église où du guano (crottes) a été découvert.

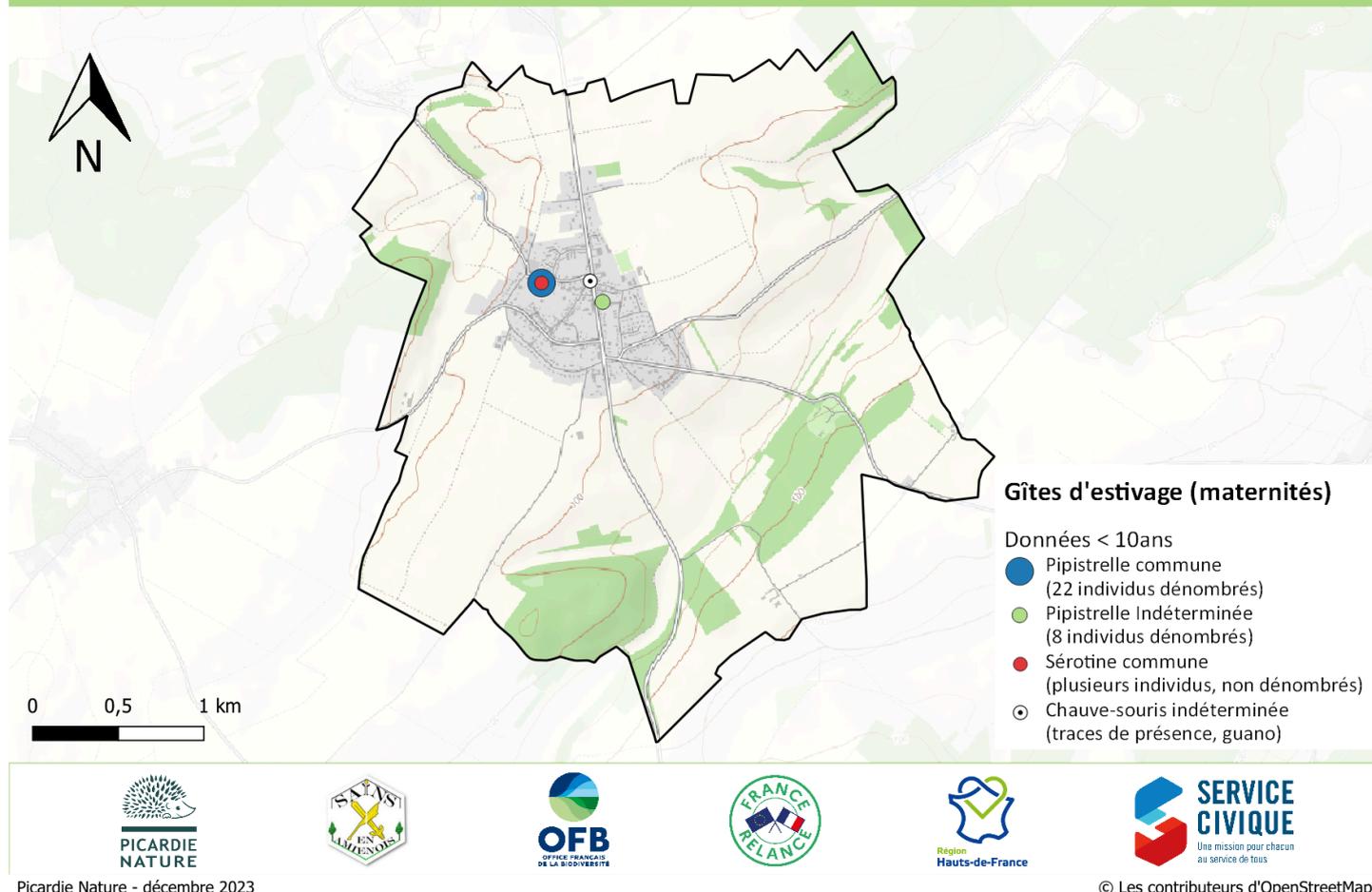
Ces maternités ont été découvertes suite à des inventaires de bâtiments publics réalisés par Picardie Nature ou suite à des sollicitations de particuliers cherchant des informations ou ayant connaissance de la présence de chauves-souris chez eux. Il est probable que d'autres bâtiments accueillent des groupes de femelles de chauves-souris anthropophiles en période estivale sur la commune.

Etat des lieux des chiroptères patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 5 : Etat des lieux des chiroptères patrimoniaux de Sains-en-Amiénois (2002-2023)

Etat des lieux des gîtes à chiroptères recensés à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 6 : Etat des lieux des gîtes à chiroptères recensés à Sains-en-Amiénois (2002-2023)

1.3 Les amphibiens et les reptiles

→ Les Amphibiens

Les Amphibiens sont séparés en deux sous-ordres en Picardie : les Anoures et les Urodèles. Les grenouilles et les crapauds font partie des Anoures, ils n'ont pas de queue et ont des longs membres postérieurs permettant le saut. Chez les Urodèles, on retrouve les tritons et les salamandres qui ont un corps très allongé, une longue queue et des pattes de petite taille. A l'exception des grenouilles vertes, toutes les espèces picardes passent l'hiver à l'abri du froid dans les bois et les haies. Ce sont donc de bons indicateurs de l'état général des écosystèmes du fait de leur vulnérabilité et leur statut juridique puisque toutes les espèces d'Amphibiens sont protégées.

La commune de Sains-en-Amiénois ne possède pas de zones humides à l'exception d'une mare située à l'ouest. Seuls le Crapaud commun *Bufo bufo* et le complexe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*) ont été recensés sur le territoire. En dehors de la période de reproduction, du fait de ses importantes facultés de déplacement, le Crapaud commun peut se retrouver dans pratiquement tous les biotopes : talus, forêts, friches et jardins. Il n'est pas rare de le voir sous des tas de pierres ou des planches de bois dans les jardins au début du printemps.

→ Les reptiles

Les reptiles sont des animaux dont le corps est recouvert d'écailles et contrairement aux Amphibiens, ils muent quand leur corps grandit. En France, on trouve des squamates (lézards et serpents principalement) et des Chéloniens (les tortues). Ils entrent en hibernation durant la saison froide après avoir trouvé un endroit avec une température stable. Comme les Amphibiens, tous les reptiles sont protégés au niveau national, il est donc strictement interdit de les tuer ou de les capturer.

3 espèces de reptiles ont été recensées sur le territoire de Sains-en-Amiénois (sur les 9 espèces non exotiques picardes), dont une espèce patrimoniale :

- Le **Lézard des murailles** vit dans les milieux pierreux secs, ensoleillés et pauvres en végétation tels que les murs de pierres sèches, les ruines, les terrils qu'ils ont atteint via les voies de chemins de fer, les éboulis rocheux, les rocailles, les falaises, les carrières, les talus des voies ferrées. Souvent à proximité de l'habitat humain, il pénètre parfois même jusqu'au cœur des villes. Comme les autres reptiles, il est menacé par la dégradation de ses habitats (fermeture des milieux ouverts secs...), la restauration des murs colmatant le moindre interstice, la réduction des populations d'insectes par les traitements phytosanitaires. Non menacé, ce lézard figure toutefois sur la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire français. Le Chat domestique a également un impact non négligeable sur les populations de Lézard des murailles.

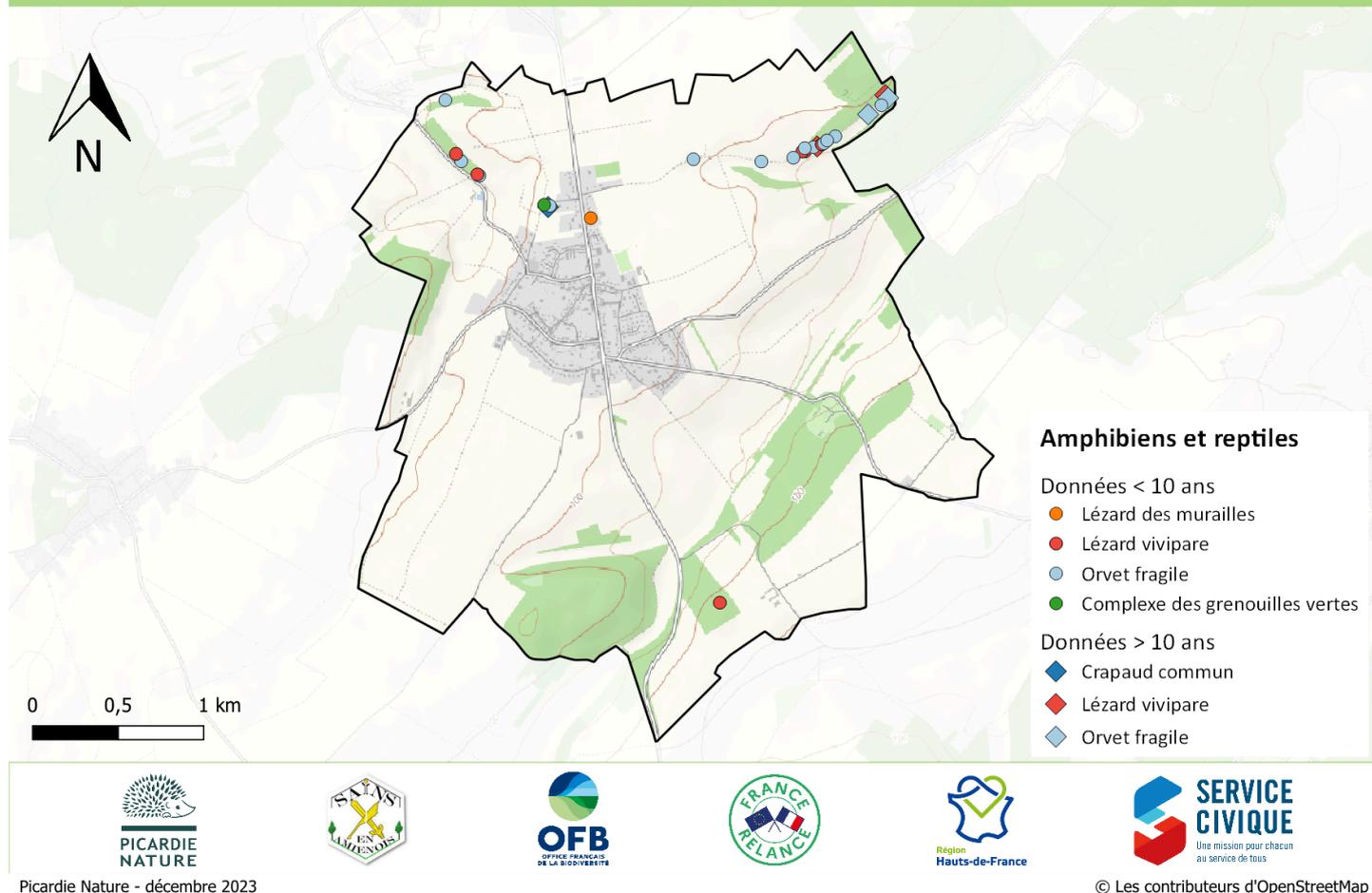


Lézard des murailles (Podarcis muralis) © Lucie Dutour

- Le **Lézard vivipare** : il est présent sur l'ensemble du territoire picard. Il fréquente de nombreux milieux frais ou humides comme les parcelles d'herbes à proximité de points d'eau, les layons humides et lisières de bois et les haies. Il a été observé près de la Vallée des carrières, du Bois Cambos et du Bois carré.
- L'**Orvet** : c'est une espèce commune présente sur l'ensemble de la Picardie. Il fréquente des milieux plutôt humides avec une végétation assez dense (bois, prairies, bord de chemins). On peut l'apercevoir sur les talus, bord de chemin ou bien sous divers abris sur le sol (pierres, bois morts, feuilles mortes, déchets, plaques). Il a notamment été observé au niveau des Vallées de la Carrière et Jean-Jean ainsi que près du Bois de Cambos.

Rappelons que toutes les espèces de reptiles indigènes sont protégées.

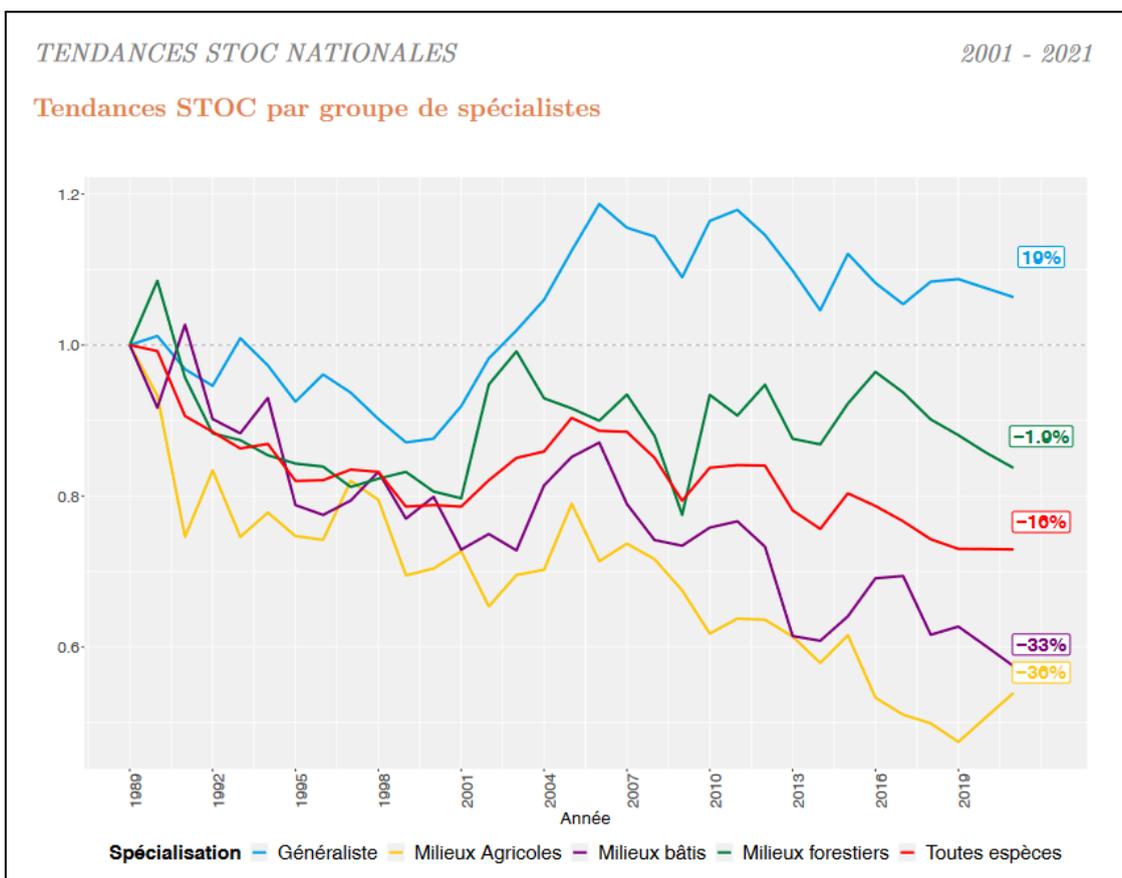
Etat des lieux des amphibiens et reptiles à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 7 : Etat des lieux des amphibiens et des reptiles de Sains-en-Amiénois (2002-2023)

1.4 Les oiseaux

Les oiseaux sont de très bons indicateurs de la biodiversité notamment parce qu'ils sont souvent les derniers maillons de la chaîne alimentaire. En outre, les espèces sont généralement associées à un habitat particulier et l'évolution de leur population est généralement corrélée à l'évolution de leur milieu de vie. Ce groupe faunistique est également celui le mieux étudié par les naturalistes depuis plusieurs décennies. Des études à grande échelle ont ainsi permis de connaître les tendances de population de nombreuses espèces, notamment les oiseaux communs spécialistes à l'échelle nationale.



Graphique 2 : évolution de l'abondance des populations d'oiseaux communs en France métropolitaine en fonction de leur milieu de spécialisation (OFB, MNHN, LPO, 2023)

Sur le territoire de Sains-en-Amiénois, **104 espèces d'oiseaux, dont 75 espèces potentiellement nicheuses** (contactées en période de nidification dans des habitats favorables), ont été recensées, ce qui représente environ un tiers de la diversité d'oiseaux nicheurs connue en Hauts-de-France.

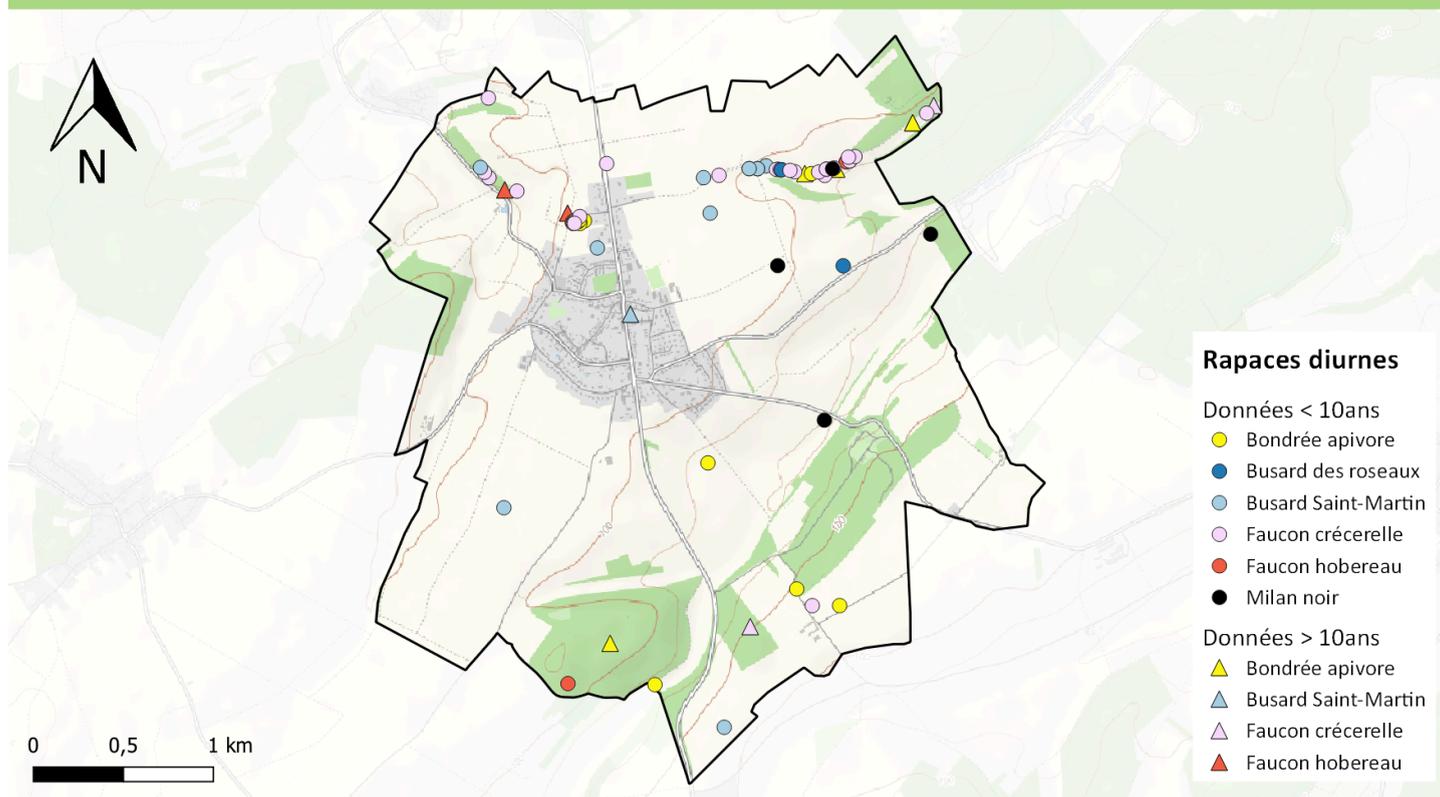
Sur les **104** espèces recensées, on retrouve une quarantaine d'espèces patrimoniales :

→ 6 rapaces diurnes

- Le **Milan noir** est un migrateur qui niche dans toute l'Europe, l'Afrique, l'Inde et l'Asie du sud-est et hiverne en Afrique et Asie du sud-est. Même s'il connaît une dynamique positive ces dernières années, le Milan noir est classé "en danger critique d'extinction" dans la liste rouge picarde (2009). Il a été observé à plusieurs reprises en vol mais ces observations concernent des individus de passage, ou stationnant autour du Centre d'Enfouissement Technique de Boves, l'espèce ne se reproduisant pas sur la commune.
- Les observations de **Bondrée apivore**, espèce "quasi menacée" en Picardie, concernent pour l'essentiel des individus en vol. Il est possible que l'espèce se reproduise sur les plus gros boisements du secteur.
- Le **Faucon hobereau**, espèce "quasi-menacée" en Picardie, fréquente les plaines, les marais et les vastes zones humides mais nous pouvons aussi le trouver dans les paysages bocagers, mais toujours en lisière. Il a d'ailleurs été contacté à plusieurs reprises dans les bois de Camont, de Boves et Cambos mais également près de la Vallée des Carrières. Sa reproduction, même si elle n'a pas été prouvée, est possible sur le secteur.

- Le **Faucon crécerelle**, espèce “quasi menacée” en France, s’adapte à de nombreux types de paysages. On le retrouve notamment dans les zones agricoles présentant des haies arborées ou quelques grands arbres dans lesquels il va rechercher de vieux nids d’autres espèces, comme les corvidés par exemple, pour se reproduire. Il a été observé de nombreuses fois, notamment au nord de la commune où sa nidification est probable.
- Le **Busard des roseaux**, “vulnérable” en Picardie, survole les plaines et marais assez bas pour chasser. Il a d’ailleurs été observé en vol à plusieurs reprises sur la commune. Même si l’espèce se reproduit à l’origine dans les marais où elle installe son nid au sein de roselières, il n’est pas rare aujourd’hui de la voir nicher au sol au sein des cultures, comme ses cousins les Busards Saint-Martin et cendré. Sa reproduction dans les plaines de la commune n’est pas à exclure, même si elle n’a encore jamais été prouvée.
- Le **Busard Saint-Martin**, “quasi-menacée” en Picardie, a également été observé en vol et en train de chasser sur la commune. Cette espèce peut aussi bien nicher dans des clairières au sein de boisements que dans les cultures. Sa reproduction n’a jamais été prouvée sur Sains-en-Amiénois mais elle reste possible.

Etat des lieux des rapaces diurnes patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 8 : Etat des lieux des rapaces diurnes patrimoniaux à Sains-en-amiénois (2002-2023)

→ 9 échassiers et laridés

- L'**Aigrette garzette**, vulnérable en Picardie, fait l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne son habitat de reproduction (Zones de Protection Spéciales, inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux). Elle ne niche pas sur Sains-en-Amiénois et n'a été observée que de passage en vol au-dessus de la commune.
- La **Cigogne blanche**, en danger en Picardie, est une espèce migratrice, faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat (Zones de Protection Spéciales, inscrite en Annexe I de la Directive Oiseaux). Elle fréquente les prairies inondables, les zones cultivées et les marais. On la retrouve également souvent à proximité des CET où elle s'alimente, d'où les observations réalisées sur la commune.
- L'**Oedicnème criard**, vulnérable en Picardie, fréquente les plaines sablonneuses, arides ou à végétation pauvre, les champs pierreux et aussi les prés côtiers. Les populations de Picardie sont les plus importantes du nord de la France. L'espèce est présente sur la moitié nord du territoire communal où il est probable qu'elle se reproduise.



Oedicnème criard (Burhinus oedicnemus) © Philippe Thiery

- Le **Vanneau Huppé**, vulnérable en Picardie, est peu commun mais présent toute l'année en Picardie. Il fréquente les milieux ouverts, tant à l'intérieur que sur les côtes, souvent dans les champs, les prairies pâturées et les prés salés. Il a perdu une grande partie de ses effectifs depuis la deuxième moitié du 19^e siècle. Cette perte s'est accentuée à partir des années 1960. La population picarde, estimée alors à plus de 12 000 couples, n'était plus que de 250 couples en 1984. La cause principale est la perte de son habitat naturel de reproduction. Désormais, les vanneaux nichent dans les zones cultivées, et ils voient souvent leur première ponte détruite lors des travaux des champs. Sur la commune de Sains-en-Amiénois, l'ensemble des observations a été fait en dehors de la période de reproduction (haltes migratoires ou hivernage) avec des groupes allant de quelques individus à des groupes plus conséquents allant jusqu'à 200 oiseaux.
- La **Bécasse des Bois** est une espèce "quasi menacée" en Picardie. C'est un oiseau forestier que l'on peut rencontrer toute l'année dans la région, principalement dans les forêts de feuillus au sol humide. Elle n'a été contactée qu'en hiver sur la commune, sa reproduction sur le territoire n'est donc pas avérée.
- La **Bécassine des marais** est un limicole en danger d'extinction en Picardie. On la retrouve principalement sur les marais, les étangs, les vasières et autres zones inondées. Il est fort probable que l'espèce ne soit plus reproductrice, ou en tous petits effectifs, en Picardie. L'espèce a été observée une seule fois en période hivernale au bord d'ornières sur le sud du territoire communal.

- Les laridés se déplacent énormément entre leurs lieux de reproduction et leurs zones d'alimentation. Comme la Cigogne blanche, on les retrouve souvent à proximité des CET où ils trouvent de quoi s'alimenter. Trois espèces ont déjà été observées de passage sur le territoire communal, les **Goélands argenté et brun** et la **Mouette rieuse**.

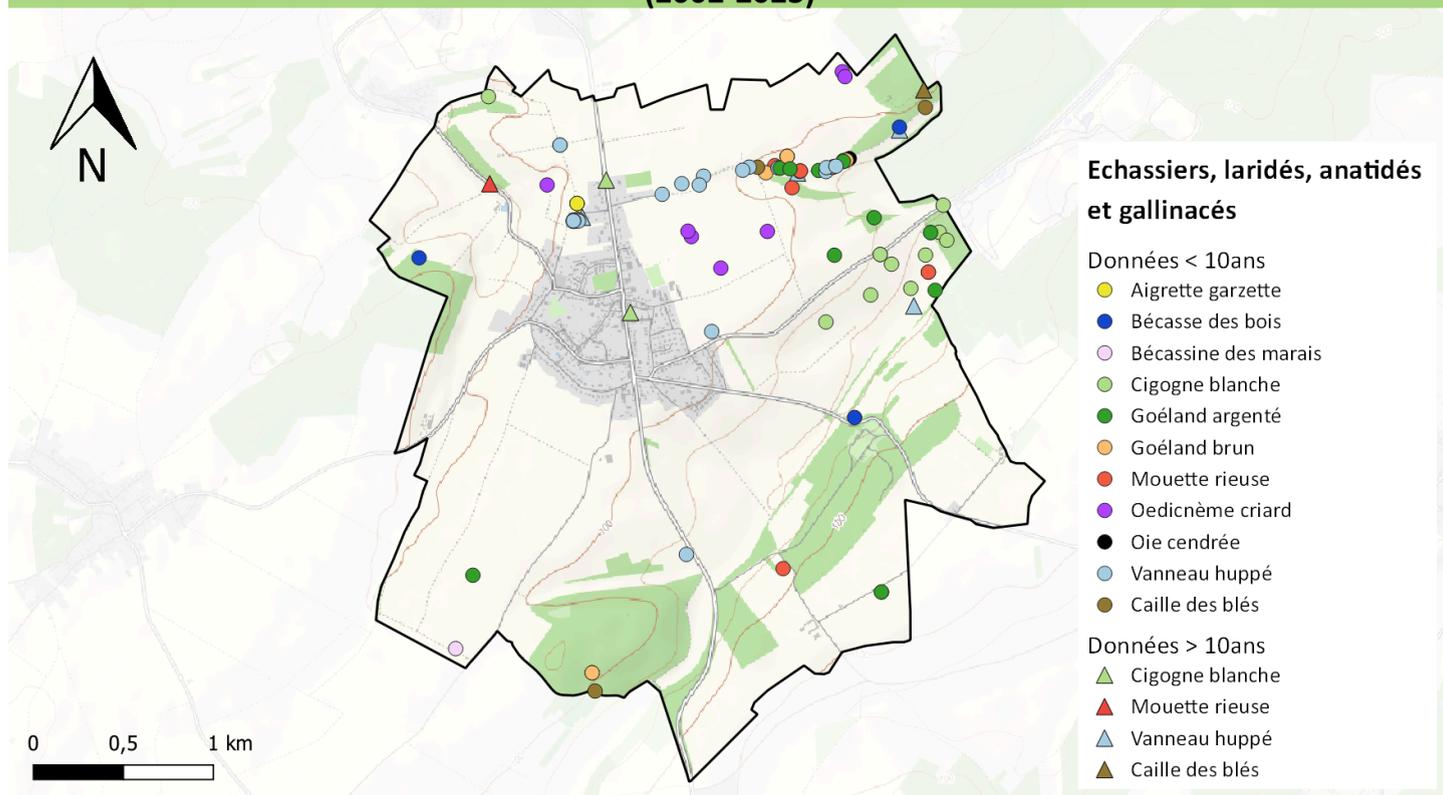
→ **1 anatidé**

- L'**Oie cendrée** est une espèce "vulnérable" en France. Elle se reproduit sur les étangs et cours d'eau bien végétalisés. Aujourd'hui, on retrouve dans la nature bon nombre d'individus d'origine captive, rendant les véritables individus sauvages difficiles à identifier. L'espèce a uniquement été observée en vol au-dessus de la commune, de passage ou en migration. Elle ne se reproduit pas localement.

→ **1 gallinacé**

- La **Caille des blés**, espèce "quasi menacée" au niveau européen, est la plus petite espèce de gallinacés présente dans la région. Elle affectionne les zones de prairies et de cultures. On la retrouve notamment dans les zones de cultures céréalières. Des mâles chanteurs ont été repérés à plusieurs reprises sur le territoire de Sains-en-Amiénois, principalement sur la partie nord, ce qui laisse supposer que l'espèce s'y reproduit probablement.

Etat des lieux des échassiers, laridés, anatidés et gallinacés patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 9 : Etat des lieux des échassiers, laridés, anatidés et gallinacés patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)

→ 2 pics

- Le **Pic épeichette**, espèce “vulnérable” en France, est la plus petite espèce de pics présente en Picardie. On le retrouve principalement dans les boisements humides à bois tendres, en zone de vallées. Mais il peut aussi fréquenter d’autres zones boisées telles que les peupleraies ou encore les parcs. Il n’a été contacté qu’à une seule reprise dans un jardin du village hors période de reproduction.
- Le **Pic noir**, espèces “quasi menacée” en Picardie, est quant à lui le plus grand pic de la région. C’est un pic qu’on retrouve dans les zones forestières où il recherche de gros arbres tels que les hêtres ou les peupliers par exemple pour creuser la loge dans laquelle il va nicher. C’est une espèce à grand rayon d’action. Il a déjà été contacté à plusieurs reprises sur le nord du territoire communal. Il est possible qu’il se reproduise sur un des gros boisements situés sur les communes voisines.

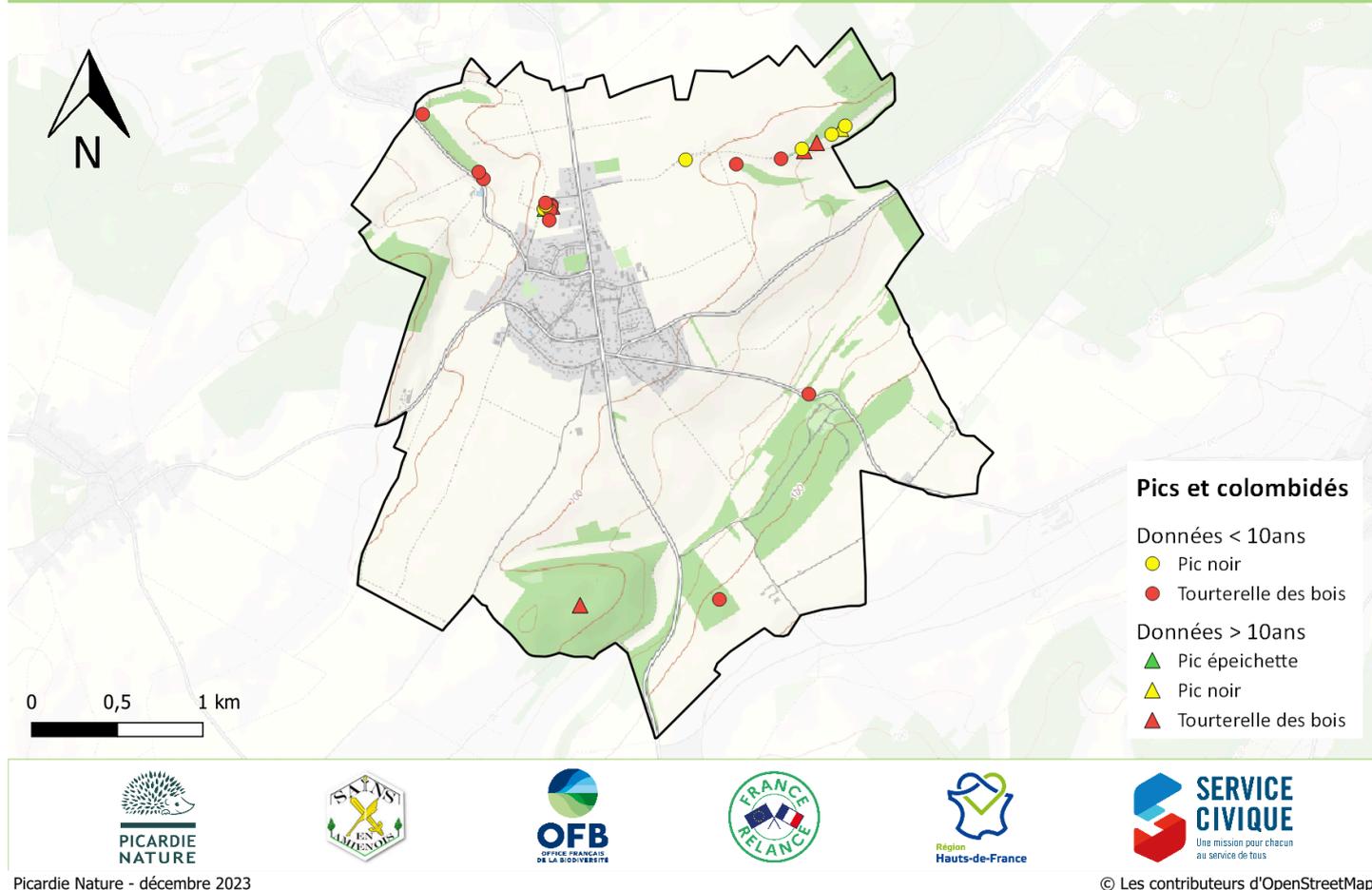


Pic noir (Dryocopus martius) © Jean-Luc Hercent

→ 1 colombidé

- La **Tourterelle des bois** est une espèce “vulnérable” aux niveaux national, européen et mondial. Elle fréquente les milieux boisés et semi-ouverts comme les zones de bocage, les vergers, les parcs, etc. Elle a déjà été contactée sur divers secteurs de la commune où elle se reproduit probablement.

Etat des lieux des pics et colombidés patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 10 : Etat des lieux des pics et colombidés patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)

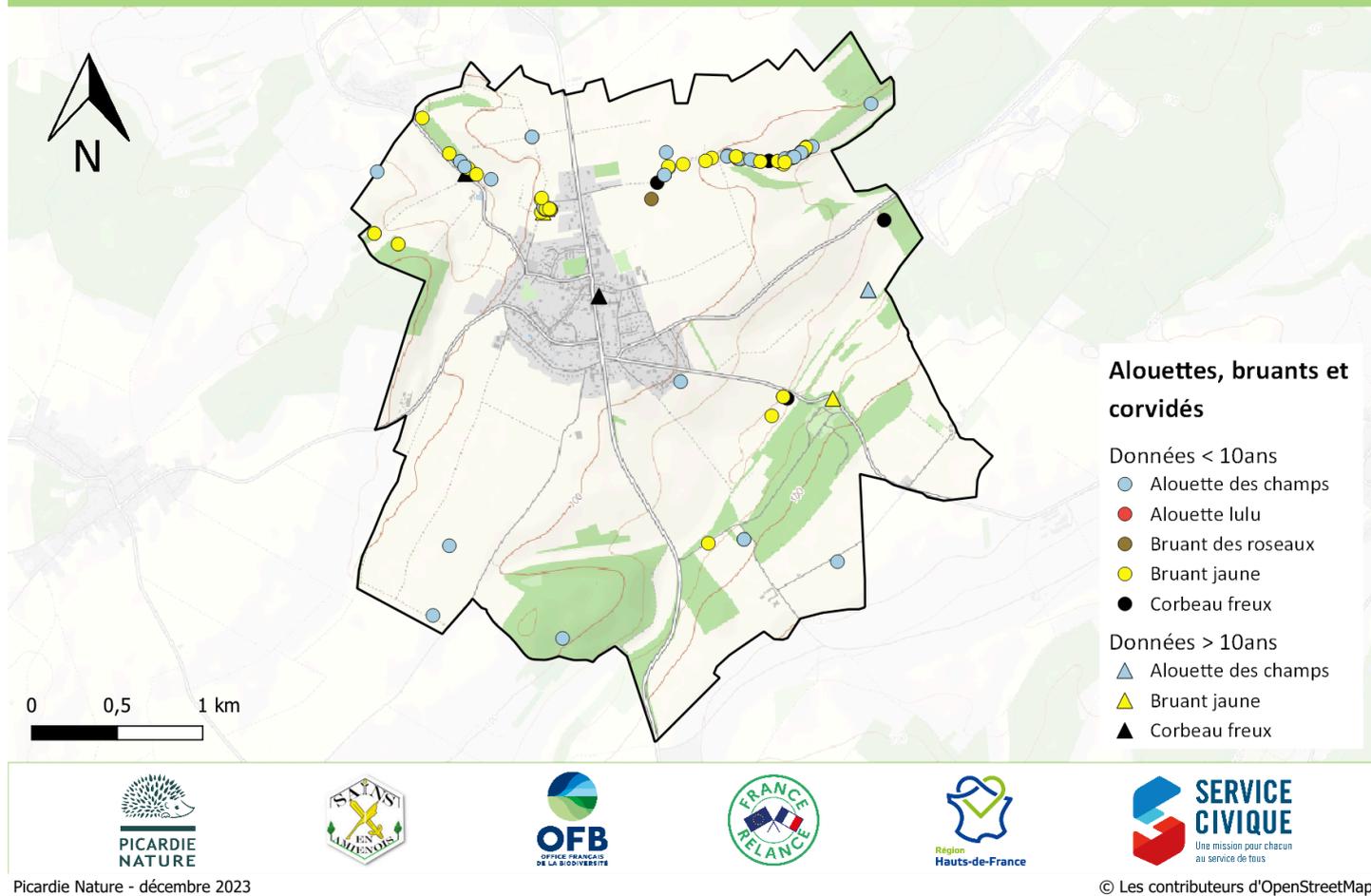
→ 22 passereaux

- L'**Alouette des champs**, espèce "quasi menacée" en France, est une espèce typique des plaines agricoles. Elle affectionne les zones de cultures bien dégagées qui constituent un substitut à son habitat d'origine, à savoir les grands milieux herbacés très ouverts. L'espèce niche probablement sur les différentes zones de cultures bien dégagées présentes autour du village.
- L'**Alouette lulu**, espèce vulnérable en Picardie, se reproduit sur les secteurs de pelouses calcicoles, de landes ou encore dans les dunes littorales. Elle ne se reproduit pas sur Sains-en-Amiénois mais a déjà été observée en période de migration.
- Le **Bruant des roseaux** est une espèce de zones humides en danger d'extinction en France. Il occupe en période de reproduction des roselières, mégaphorbiaies et autres végétation hautes en zones humides. La commune de Sains-en-Amiénois ne lui offre pas de lieux propices à la reproduction, cependant, il y a été observé à plusieurs reprises en périodes hivernale et de migration.
- Le **Bruant jaune**, espèce vulnérable en France, est un habitant typique des zones de cultures et de bocage ouvertes ou semi ouvertes, agrémentées d'arbres, de haies et de

buissons. Il construit son nid dans ces derniers. Il a été souvent contacté sur la commune, notamment sur la partie nord du territoire, où il niche probablement.

- Le **Corbeau freux** est une espèce vulnérable à l'échelle européenne. C'est un oiseau de plaines aux mœurs coloniales. En effet, il a besoin de zones ouvertes comme les cultures pour se nourrir et de boisements pour installer ses colonies qui peuvent compter plusieurs dizaines de nids, voire dépasser la centaine. Les observations faites sur la commune concernent des individus s'alimentant dans les cultures, en déplacement ou regroupés en dortoir. Aucune colonie n'est recensée sur le territoire.

Etat des lieux des passereaux patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023) - 1/3

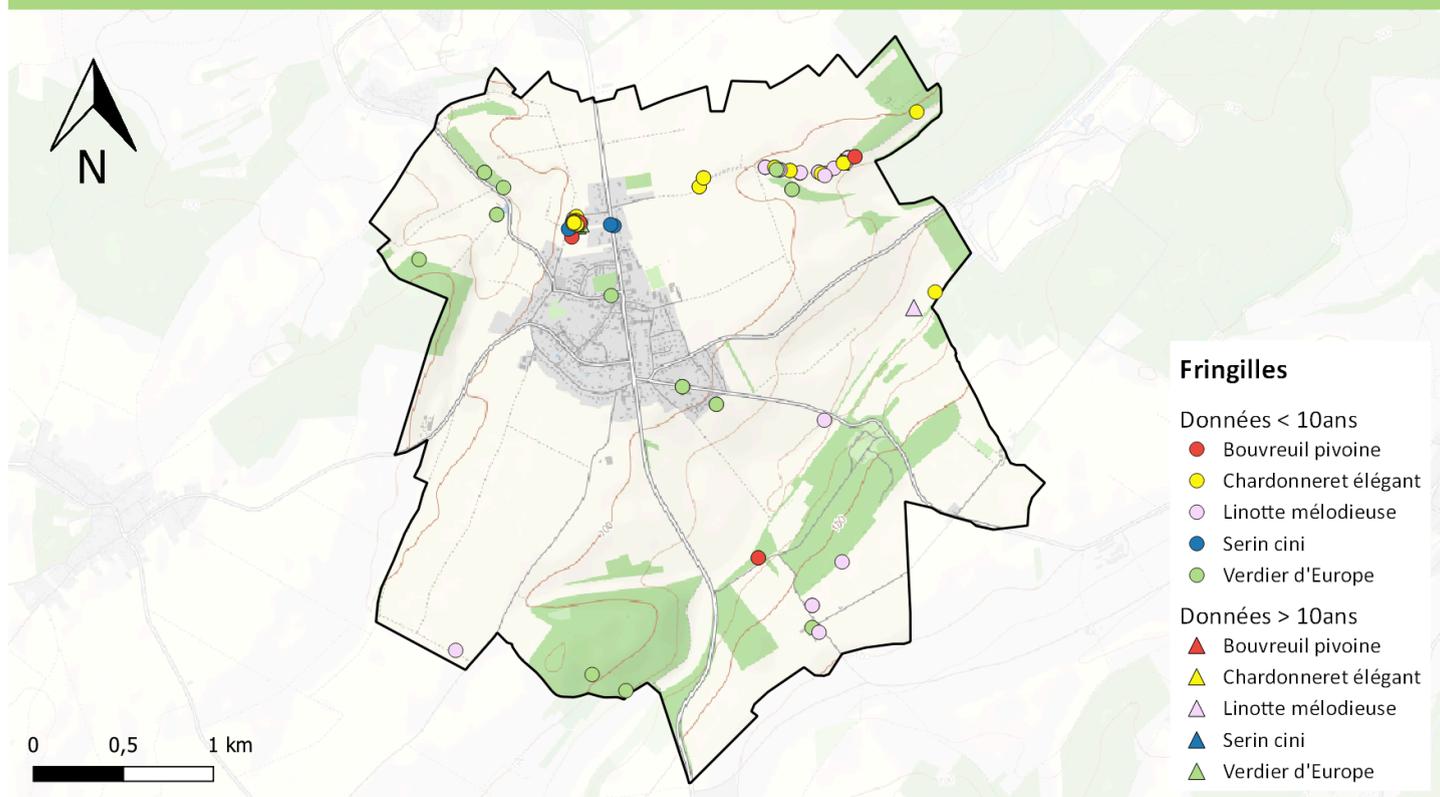


Carte 11 : Etat des lieux des passereaux patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023) - 1/3

- Le **Bouvreuil pivoine**, espèce vulnérable au niveau national, est un oiseau forestier. Il a besoin de boisements comportant des strates herbacées et arbustives dans lesquelles il va nicher. Sur la commune, il a toujours été contacté en dehors de la période favorable à sa reproduction. Même si cette dernière n'est pas avérée, sa nidification dans un des boisements du secteur n'est pas à exclure totalement.
- Le **Chardonneret élégant**, espèce vulnérable en France, est un oiseau des milieux arborés ouverts, associés à des zones de végétation lui offrant les graines nécessaires à son alimentation telles que des friches ou jachères par exemple. Il a été contacté à de nombreuses reprises à la fois dans le village mais aussi dans la campagne environnante. Il se reproduit probablement sur la commune.

- La **Linotte mélodieuse** est une espèce également vulnérable en France. Elle fréquente une grande diversité de milieux ouverts et semi-ouverts dès lors qu'elle trouve des haies ou buissons pour abriter son nid. L'espèce est bien présente sur le territoire communal où elle niche probablement.
- Le **Serin cini**, espèce vulnérable en France, est un oiseau des milieux semi-ouverts agrémentés d'arbres et arbustes. Il apprécie notamment les jardins abritant des résineux pour construire son nid. Il a déjà été recensé à plusieurs reprises sur la partie nord du village où il est un nicheur probable.
- Le **Verdier d'Europe** est un oiseau vulnérable au niveau national. Il fréquente les milieux arborés ouverts tels que les lisières, les bocages, les haies arborées, les parcs, etc. Il est bien réparti sur l'ensemble du territoire communal où sa reproduction est avérée.

Etat des lieux des passereaux patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023) - 2/3



Picardie Nature - décembre 2023



© Les contributeurs d'OpenStreetMap

Carte 12 : Etat des lieux des passereaux patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023) - 2/3

- Le **Pipit farlouse**, oiseau vulnérable en France, est présent toute l'année dans la région. Pour la reproduction, il recherche des zones de prairies, principalement humides. En hiver, il se disperse plus largement dans les plaines agricoles. Sur la commune de Sains-en-Amiénois, c'est un visiteur automnal et hivernal, il ne s'y reproduit pas.
- Le **Gobemouche gris** est "quasi menacé" en France. C'est un oiseau forestier qu'on peut également retrouver dans les villes et villages dès lors que ces derniers abritent des espaces

boisés (jardins, parcs...). Il a déjà été contacté à quelques reprises sur la partie nord du village, mais sa reproduction n'est pas avérée.

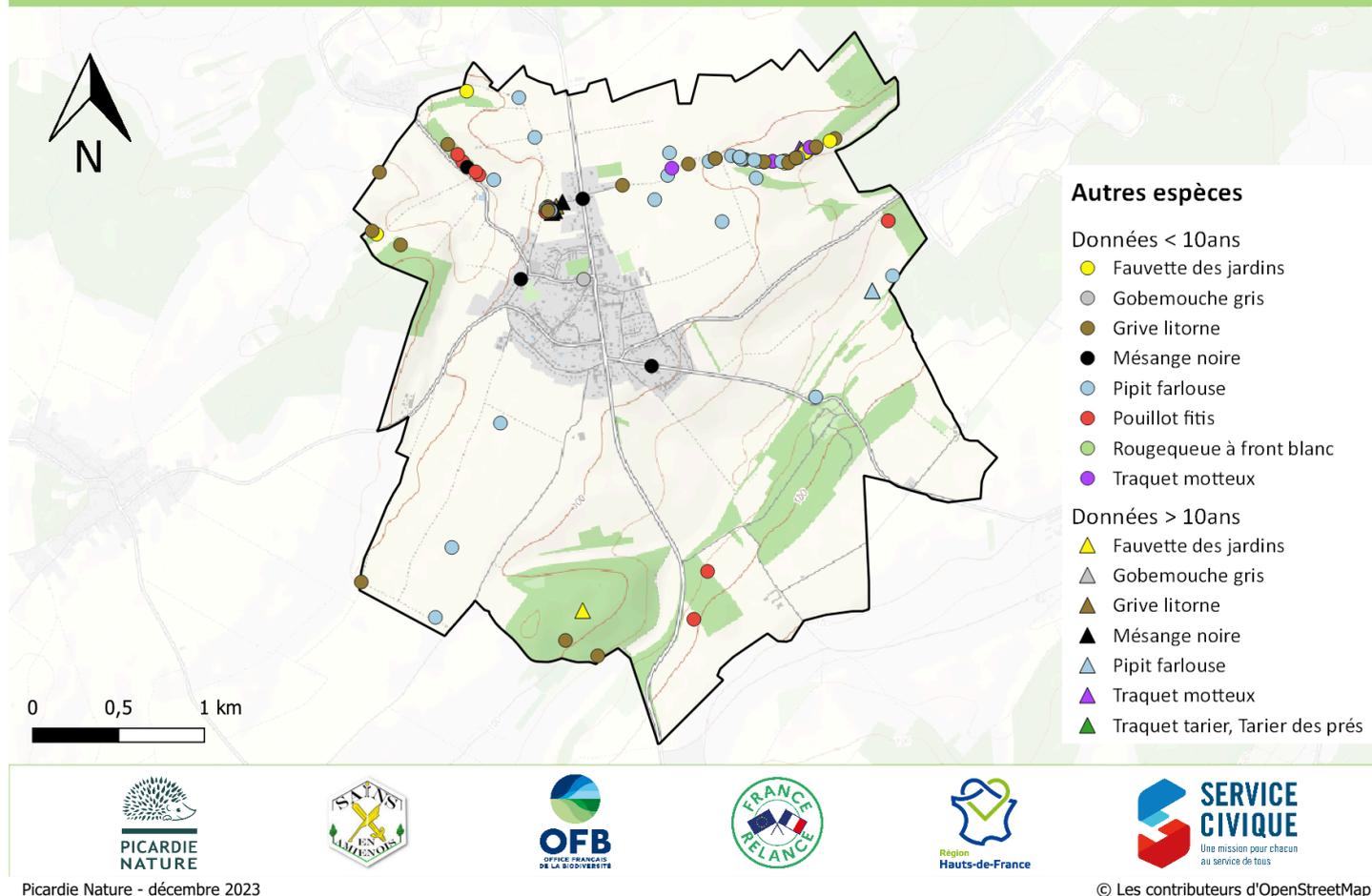
- Le **Rougequeue à front blanc**, espèce "quasi menacée" en Picardie, est une espèce forestière qu'on peut également retrouver dans les vieux vergers ou encore le bocage par exemple. L'espèce n'a été observée qu'une fois en halte migratoire dans un jardin du village.
- Le **Traquet motteux** est une espèce en danger critique d'extinction en Picardie qui ne compte plus que quelques couples reproducteurs concentrés sur le littoral. Les autres oiseaux observés dans la région sont des individus en halte migratoire, comme c'est le cas des rares individus recensés sur la commune de Sains-en-Amiénois.
- Le **Tarier des prés**, vulnérable en France, est un oiseau typique des prairies et tout particulièrement des prairies de fauche, agrémentées d'arbres, arbustes ou clôtures qu'il utilise comme postes de chant. Une seule observation d'un individu en halte migratoire est connue sur le secteur.



Tarier des prés (Saxicola rubetra) © Thomas Hermant

- La **Mésange noire**, assez rare en Picardie, est un oiseau nicheur des forêts de résineux. Elle est plus fréquente en période hivernale où elle n'hésite pas à venir fréquenter les mangeoires dans les jardins. Elle n'est pas reproductrice sur le territoire communal.
- Le **Pouillot fitis**, "quasi menacé" en France, est un passereau des milieux semi-ouverts avec secteurs embroussaillés ou arbustifs. Il a déjà été contacté en divers endroits de la commune où il niche probablement.
- La **Fauvette des jardins**, "quasi menacée" au niveau national, est un oiseau qui affectionne les zones buissonnantes denses telles que les grosses haies sauvages des zones bocagères ou cultivées par exemple. On la retrouve principalement sur la partie nord de la commune où elle niche probablement.
- La **Grive litorne**, en danger en Picardie, ne se reproduit aujourd'hui peut-être plus, ou en effectif extrêmement restreint, dans la région. C'est par contre un hivernant bien présent dans la région. C'est d'ailleurs sur ces périodes hivernales que l'espèce a systématiquement été contactée sur la commune.

Etat des lieux des passereaux patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023) - 3/3



Carte 13 : Etat des lieux des passereaux patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023) - 3/3

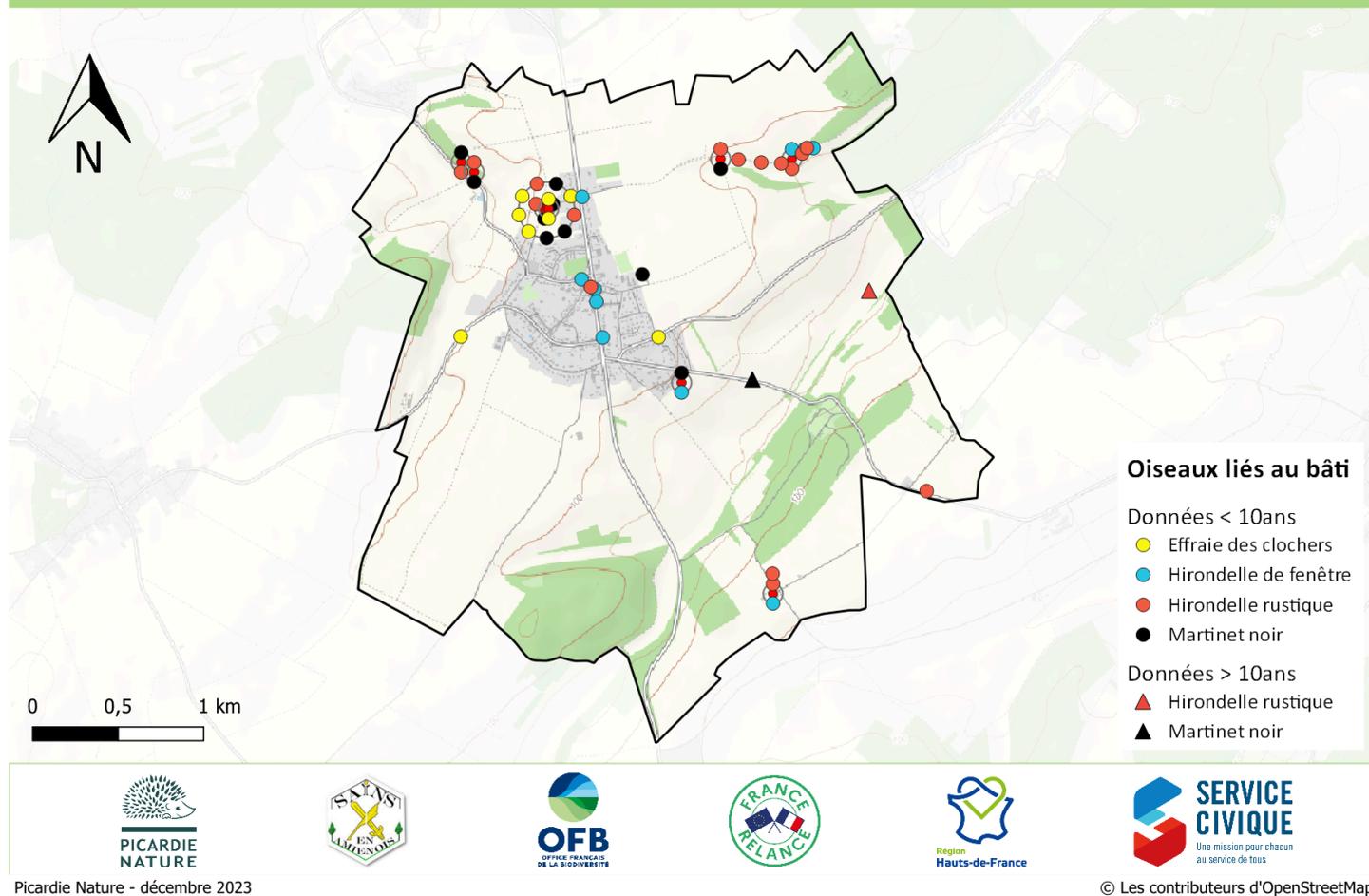
→ Les espèces liées au bâti

- **L'Effraie des clochers** est une chouette qui vit dans les espaces ouverts et semi-ouverts où elle chasse les petits mammifères. Elle se repose en journée et se reproduit dans des combles de bâtiments tranquilles comme les granges ou les églises par exemple. Elle a déjà été contactée sur la commune mais aucun site de reproduction n'est connu à ce jour.
- **L'Hirondelle rustique**, également appelée Hirondelle de cheminée, est une espèce migratrice présente dans la région au printemps et à l'été. Elle est "quasi menacée" au niveau national du fait de la raréfaction des insectes qui constituent son alimentation. Elle chasse dans les milieux ouverts et construit son nid dans des bâtiments comme les granges, les garages et diverses dépendances accessibles. Rappelons au passage que l'Hirondelle rustique est une espèce protégée et que sa destruction et celle de ses nids sont strictement interdites. L'espèce se reproduit en divers endroits de la commune.
- **L'Hirondelle de fenêtre** est elle aussi "quasi menacée" en France pour les mêmes raisons que sa cousine l'Hirondelle rustique. Elle est d'autant plus touchée par la destruction de ses nids qui se trouvent en façades de bâtiments. Soumise à la même réglementation, toute intervention sur une façade abritant des nids doit être l'objet d'une demande de dérogation accompagnée de mesures pendant et après les travaux. C'est ce qui a été fait par exemple à Sains-en-Amiénois lors des travaux de réfection de la façade de la mairie qui abrite une

colonie. En plus de la mairie, quelques autres bâtiments du village abritent çà et là des nids d’Hirondelle de fenêtre.

- Le **Martinet noir**, espèce migratrice également, est présent sur une période plus courte dans la région, allant de fin avril à début août. Cet oiseau aux capacités de vol assez extraordinaires agrmente le ciel de ses cris marquant la belle saison. Également “quasi menacé” en France, cet insectivore utilise les façades de grands bâtiments pour installer son nid. La nidification est d’ailleurs l’une des rares raisons pour lui de se poser, l’oiseau passant la majorité de sa vie en vol.

Etat des lieux des oiseaux liés au bâti à Sains-en-Amiénois (2002-2023)

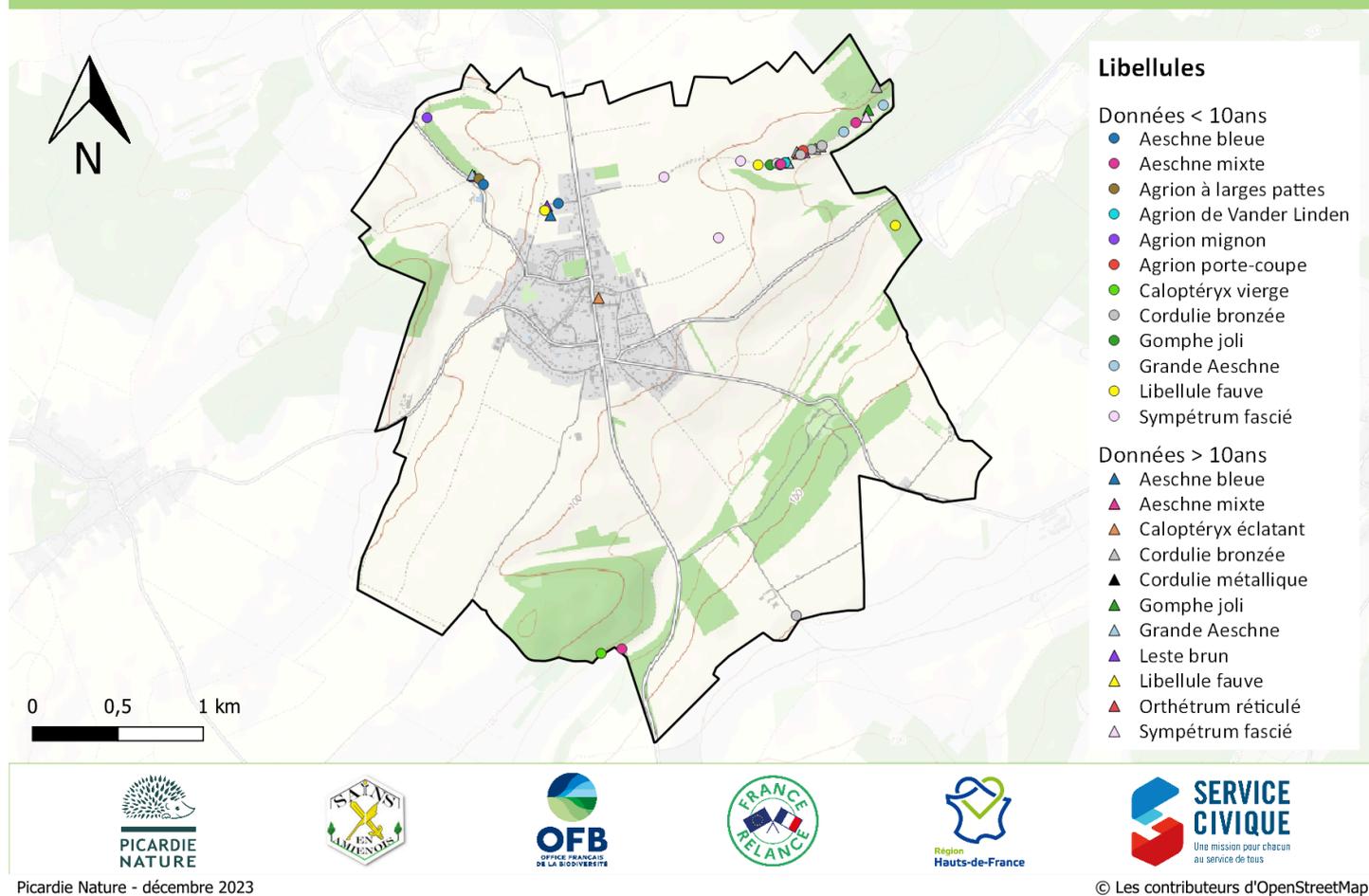


Carte 14 : Etat des lieux des espèces liées au bâti à Sains-en-Amiénois (2002-2023)

2. Invertébrés

2.1 Les odonates

Etat des lieux des libellules à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 15 : Etat des lieux des odonates de Sains-en-Amiénois (2002-2023)

Les Libellules sont séparées en deux catégories : les Zygoptères (appelés plus communément les Demoiselles dont le corps est très fin et les ailes repliées sur le dessus du corps) et les Anisoptères (les libellules vraies dont les ailes sont à plat, perpendiculaires au corps). Les larves comme les adultes sont de redoutables prédateurs. Les larves se développent dans l'eau, c'est pourquoi on observe souvent les adultes proches des milieux humides. Les Odonates sont reconnus comme étant de bons indicateurs de la qualité des zones humides et du réseau hydrographique, ils peuvent donc mettre en évidence l'intérêt de certains micro-habitats difficilement évalués auparavant.

16 espèces de libellules et demoiselles ont été recensées sur le territoire de Sains-en-Amiénois soit près de 26% des espèces présentes sur le territoire picard (hors espèces exotiques).

Une espèce de libellule menacée a été recensée sur la commune :

- la **Cordulie métallique**, classée comme vulnérable en Picardie. Comme beaucoup d'espèces d'Odonates, elle est victime de la destruction de son habitat. Le creusement et le redressement des cours d'eau, faisant disparaître les boisements rivulaires, ainsi que

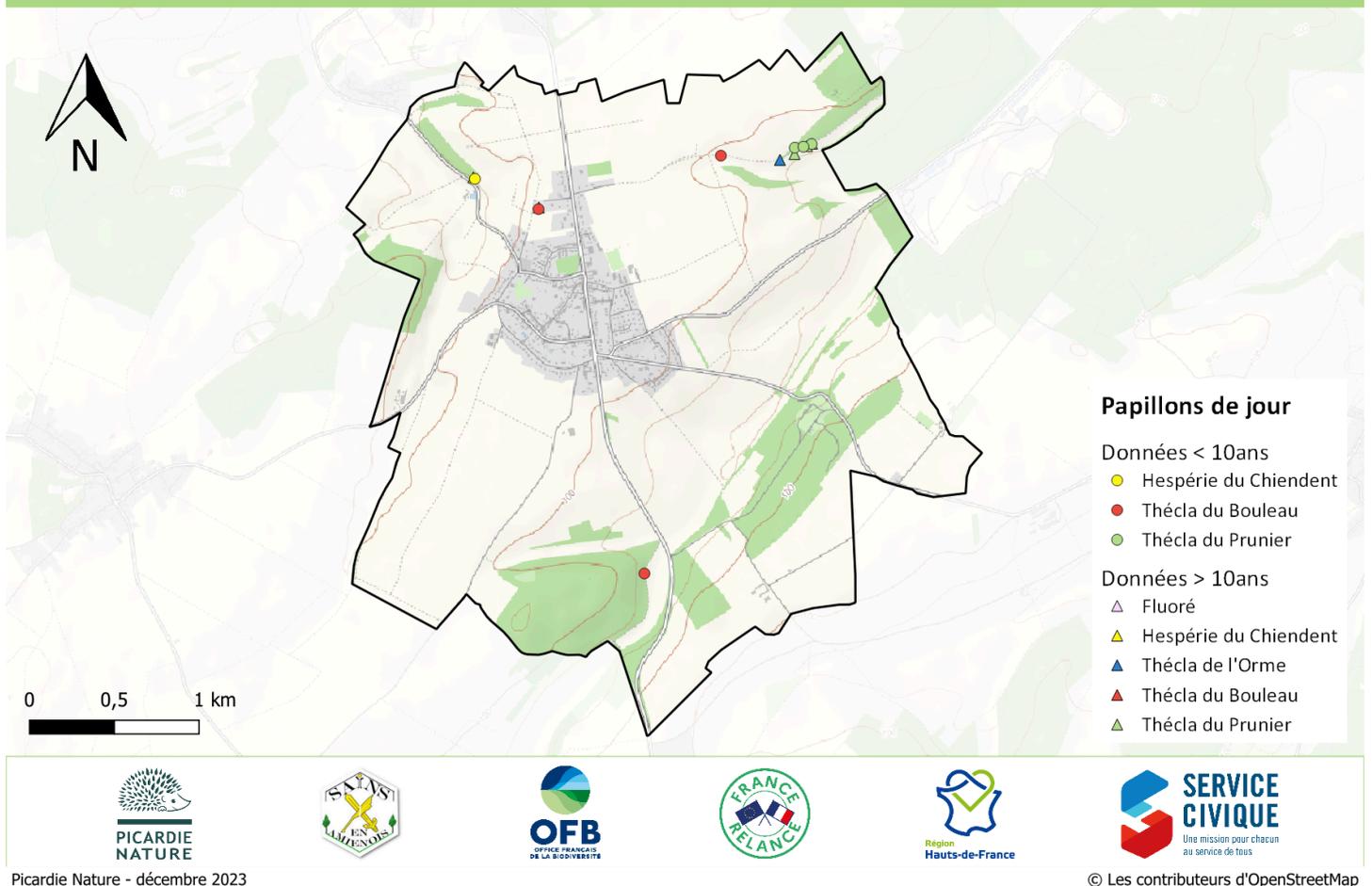
l'arasement généralisé des haies, en constituent les principales causes. La concentration des effluents et des rejets chimiques, les niveaux d'eau trop faibles, le comblement des zones humides, mettent également en péril sa survie. L'espèce est souvent observée en train de voler à plusieurs mètres de haut, aux abords des arbres sur lesquels elle aime se poser. Elle ne se reproduit pas localement et n'a été observée qu'une fois sur la commune de Sains-en-Amiénois, en 2011.



Cordulie métallique (Somatochlora metallica) © Guénael Hallart

2.2 Les papillons de jour

Etat des lieux des papillons de jour patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



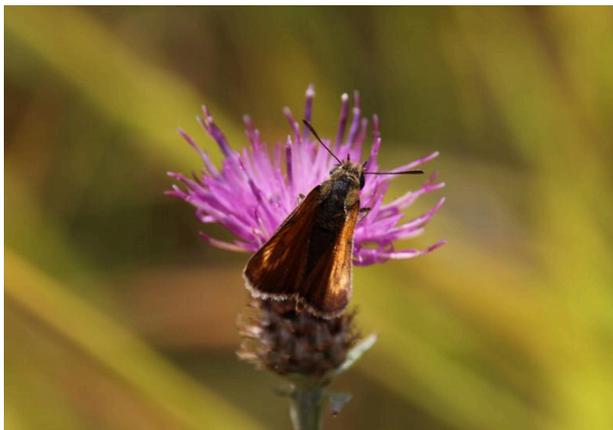
Carte 16 : Etat des lieux des papillons patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)

On distingue les papillons de jour des papillons de nuit par la forme de leurs antennes. Les Rhopalocères (papillons de jour) ont toujours les antennes se terminant « en massue » alors que les Hétérocères (papillons de nuit) ont les antennes filiformes, pectinées ou « en crosse ». Il existe de nombreux papillons de nuit qui sont actifs uniquement la journée comme la famille des Zygaenidae ou les Sesiidae. Une grande partie des espèces de papillons sont liées à une espèce végétale, on parle alors de plante hôte (seule plante que la chenille est capable de manger pour se développer). Si le milieu contenant la plante hôte disparaît ou est modifié, alors le papillon risque de disparaître à son tour. La forte sensibilité des papillons aux modifications des communautés végétales leur confère donc un rôle de bio-indicateur de l'état de l'écosystème.

En Picardie, 29 % des Rhopalocères et des Zygènes sont menacées (Liste rouge picarde, 2016), sur les 129 espèces connues, 16 ont déjà disparu de notre région et 16 autres sont en danger critique d'extinction. **44 espèces ont été recensées sur le territoire de Sains-en-Amiénois.** Cette diversité d'espèces est notamment favorisée par la variété de milieux où elles évoluent : clairières et lisières de boisements, prairies et pelouses sèches. En revanche, aucune espèce représentative des prairies humides n'a été contactée sur le territoire. Ce type d'habitat y est en effet pas représenté.

5 espèces patrimoniales ont déjà été recensées sur la commune :

- l'Hespérie du Chiendent, assez rare et classée comme vulnérable en Picardie, se retrouve sur les prairies maigres et les pelouses sèches. Ce papillon est présent au nord-ouest de la commune, au niveau de la "Vallée d'Agron".



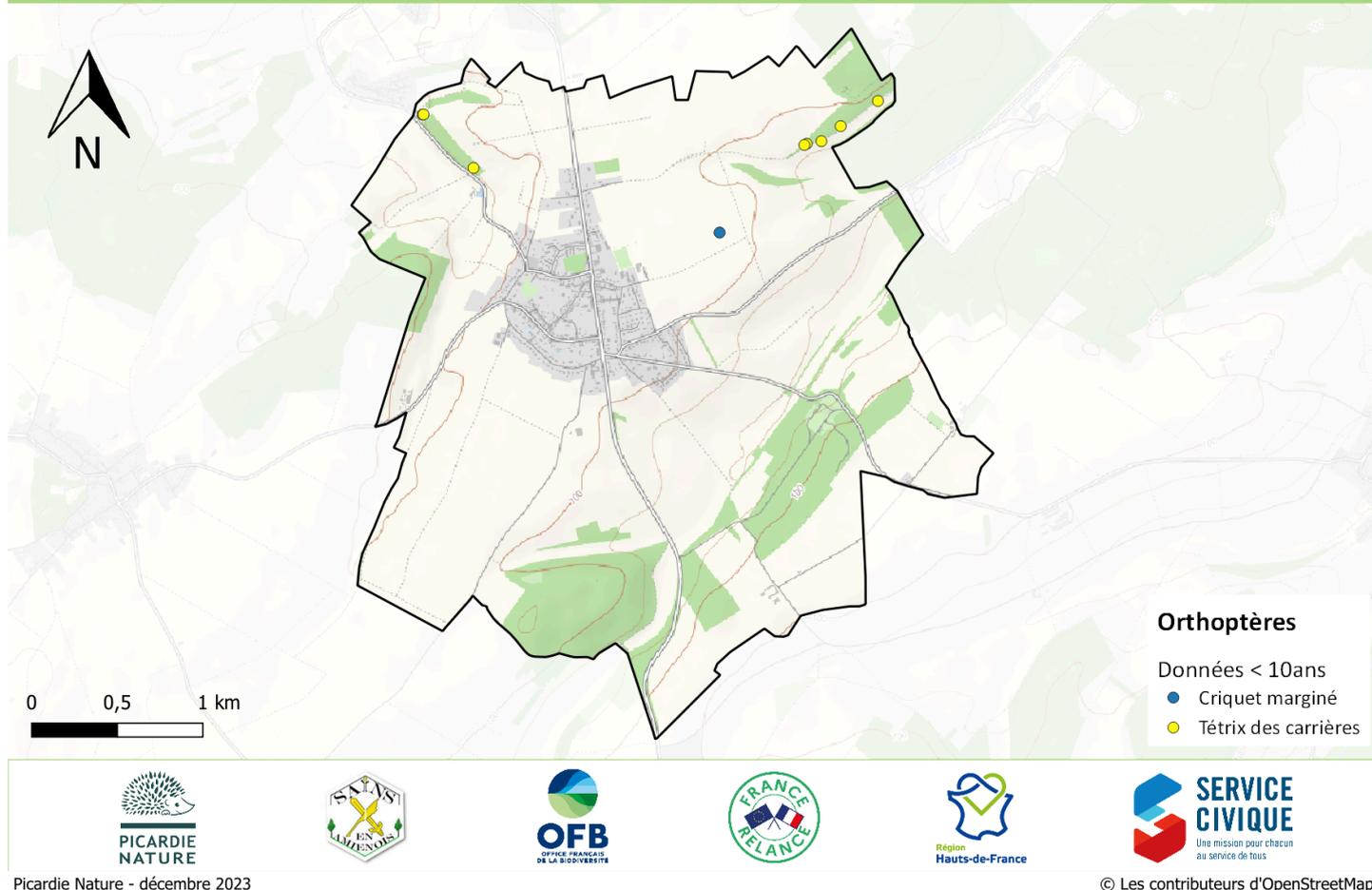
Hespérie du Chiendent (Thymelicus acteon) © Laurent Colindre

- le **Thécla du Prunier**, rare et "quasi-menacé" en Picardie, il est présent sur les lisières, broussailles et bois clairs en plaine et dans les collines. Cette espèce aime butiner les fleurs de Troène, de Cornouiller sanguin et d'Aubépine. La chenille se trouve sur le prunellier et parfois aussi sur le Noisetier, le Chêne et le Bouleau. L'espèce a été observée à plusieurs reprises au nord-est de la commune, en limite du "Bois du Cambos".
- Le **Thécla de l'Orme**, assez rare en Picardie, recherche les boisement abritant des Ormes, arbres sur lesquels les femelles pondent préférentiellement. L'espèce a également été observée en limite du "Bois du Cambos", à une seule reprise.
- Le **Thécla du bouleau**, assez rare en Picardie, est un papillon qui fréquente les lisières, haies, parcs, jardins, etc. Il a été contacté à plusieurs reprises en divers endroits de la commune.

- Le **Fluoré**, espèce assez rare en Picardie, est une espèce qui affectionne les pelouses, friches et talus bien exposés et abritant ses plantes hôtes, les Hippocrépides. L'espèce a été mentionnée une fois au nord-est de la commune, au lieu-dit "Vallée Mont Cornu".

2.3 Les orthoptères

Etat des lieux des orthoptères patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)



Carte 17 : Etat des lieux des orthoptères patrimoniaux à Sains-en-Amiénois (2002-2023)

Orthoptères est le terme scientifique utilisé pour nommer les criquets, grillons et sauterelles. Ils sont scindés en deux sous-ordres : les Caelifères qui sont les criquets, possédant des antennes plus courtes que le corps, et les Ensifères qui sont les sauterelles et les grillons qui ont des antennes longues et fines. Les femelles des Ensifères sont reconnaissables à la tarière appelée également oviscapte qui aide à la ponte. De nombreuses espèces sont liées aux zones thermophiles ou à des prairies humides à végétation courte. Ces milieux étant de plus en plus rares, les Orthoptères sont donc de bons indicateurs pour ces milieux.

17 espèces d'Orthoptères ont été recensées sur le territoire dont deux espèces à enjeu :

- le **Tétrix des carrières**, "quasi menacé" en Picardie, est un criquet qui fréquente les carrières, les sablières ou encore les coteaux calcaires. Il est présent sur la partie nord de la commune, au niveau de la "Vallée Jean Jean" à l'ouest et du "Bois du Cambos" à l'est.

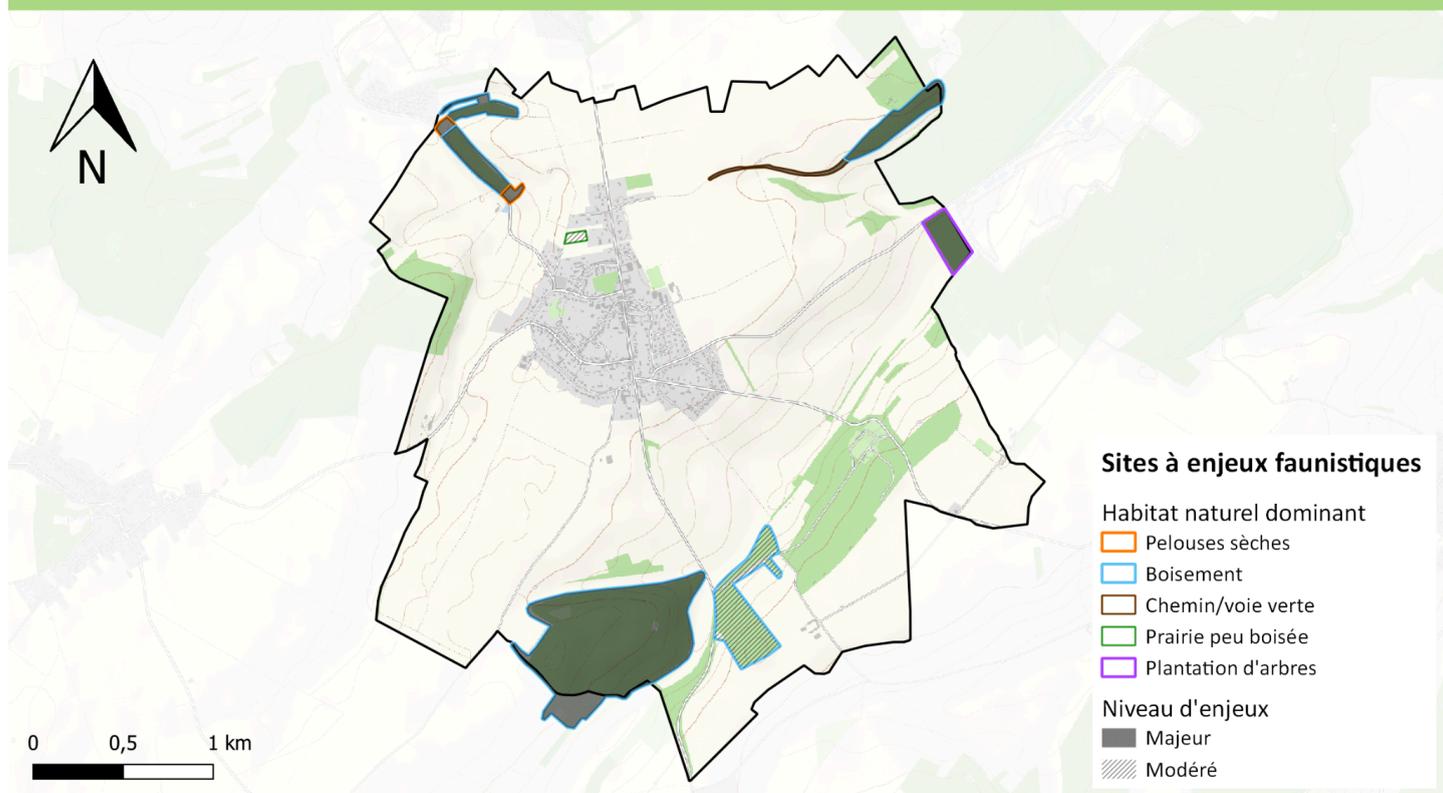
- le **Criquet marginé**, assez rare en Picardie, est une espèce qui affectionne les prairies plus ou moins humides. Il a été contacté une fois dans une jachère à l'est du village, au bout du chemin de la Sentelette.

B. Les sites à enjeux faunistiques

Les sites à enjeux faune de Sains-en-Amiénois ont été identifiés d'après la méthode présentée dans le paragraphe III.B.3. du document.

L'identification de ces sites est un atout majeur comme aide à la planification de l'aménagement du territoire prenant en compte les enjeux biodiversité. En outre, ces sites pourraient être suivis durablement afin d'évaluer l'évolution de leur qualité et de proposer des actions de conservation pour les habitats et les espèces patrimoniales présentes.

Principaux sites à enjeux faunistiques recensés sur le territoire Sains-en-Amiénois (2012-2023)



Carte 18 : Sites à enjeux faunistiques de Sains-en-Amiénois (2012-2023)

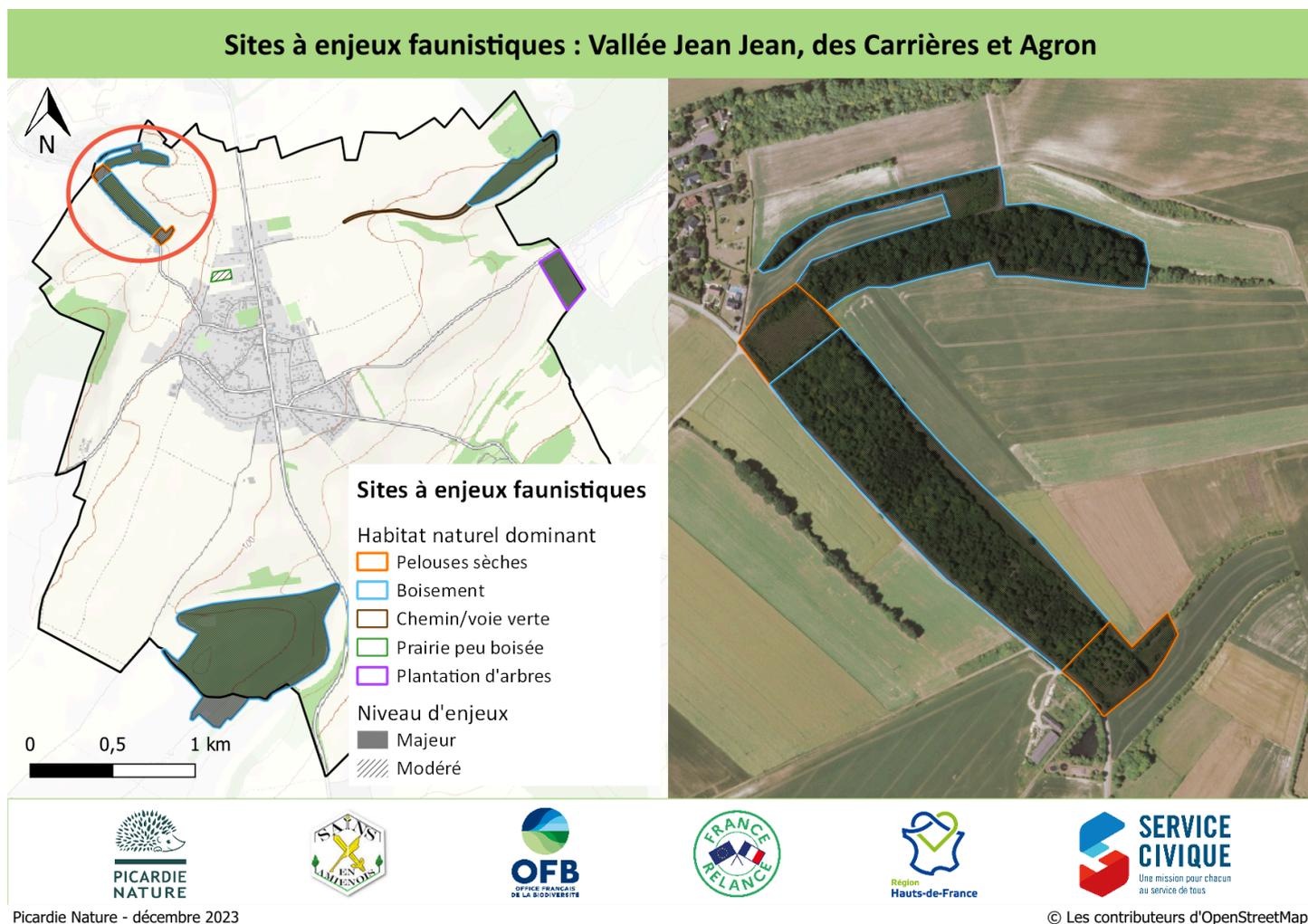
1. Les sites à enjeux faunistiques majeurs

Au nord-ouest du territoire communal, au niveau des Vallée Jean Jean, des Carrières et d'Agron, on retrouve un ensemble de milieux remarquables constituant des sites à enjeux majeurs.

Cette mosaïque de pelouses sèches et de boisements abritent diverses espèces remarquables telles que le Tétrix des carrières (peu commun et quasi menacé en Picardie), le Bruant jaune (vulnérable en France), le Chardonneret élégant (vulnérable en France), le Faucon crécerelle (quasi menacé en France), la Fauvette des jardins (quasi menacée en France), le Pouillot fitis (quasi

menacé en France), la Tourterelle des bois (en danger en France), le Verdier d'Europe (vulnérable en France) et le Muscardin (quasi menacé en Picardie).

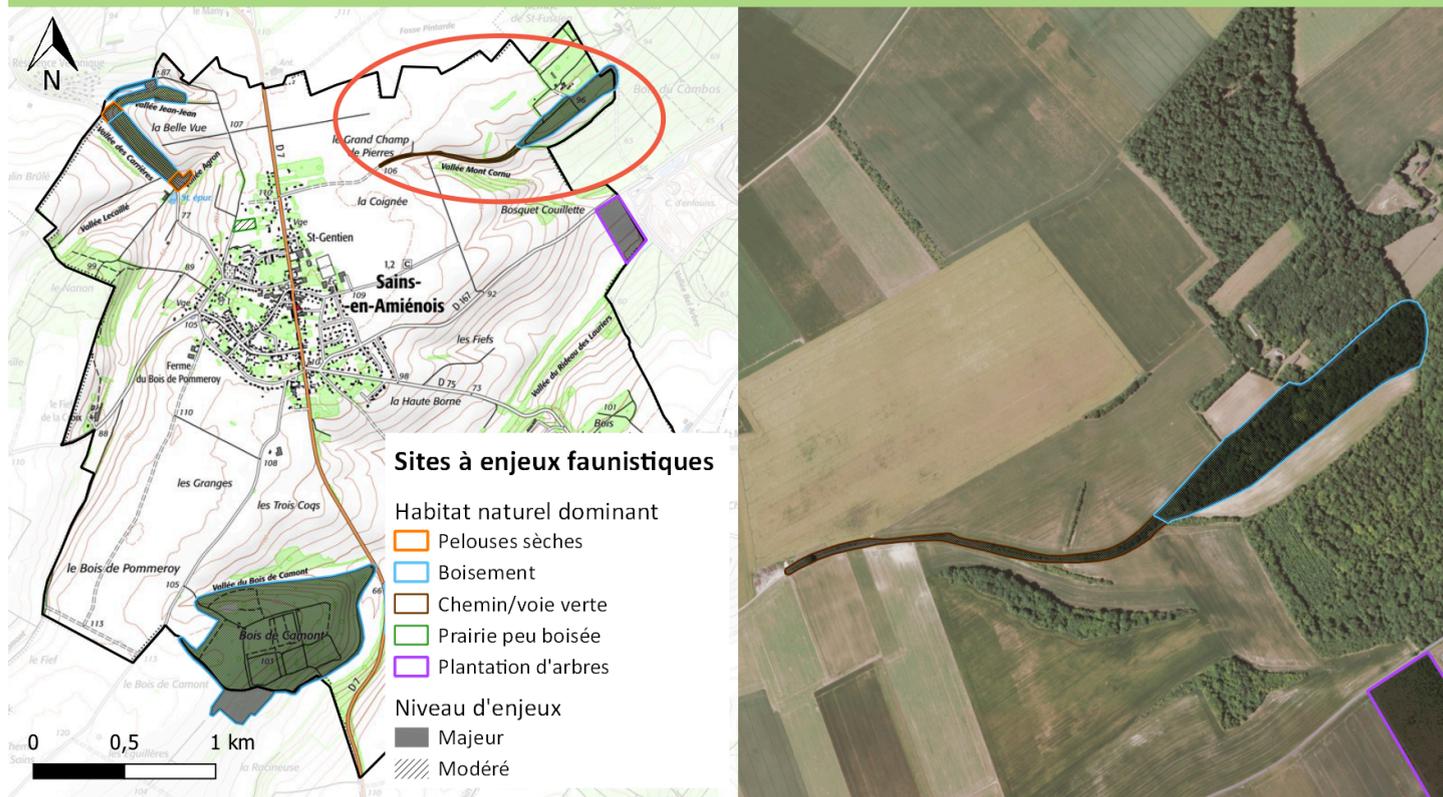
Le secteur sert aussi de territoire de chasse à plusieurs espèces de chauves-souris remarquables telles que la Noctule de Leisler (quasi menacée en France), l'Oreillard roux (quasi menacé en Picardie) et la Sérotine commune (quasi menacée en France).



Carte 19 : Sites à enjeux faunistiques : Vallée Jean Jean, des Carrières et Agron

Au nord-ouest du territoire, on retrouve également des milieux intéressants avec des boisements en lisière du Bois de Cambos et un chemin bordé de milieux herbacés partant de ces boisements en direction du village. Sur les secteurs boisés et leurs lisières, plusieurs espèces patrimoniales ont déjà été recensées : le Bouvreuil pivoine (vulnérable en France), le Bruant jaune (vulnérable en France), la Caille des blés (quasi menacée en Europe), le Faucon crécerelle (quasi menacé en France), la Fauvette des jardins (quasi menacée en France), la Linotte mélodieuse (vulnérable en France), le Pic noir (quasi menacé en Picardie), le Verdier d'Europe (vulnérable en France), le Murin de Bechstein (vulnérable en Picardie), la Musaraigne bicolore (assez rare en Picardie), le Thécla du prunier (rare et "quasi-menacé" en Picardie) et le Tétrix des carrières (quasi menacé en Picardie).

Sites à enjeux faunistiques : Vallée Mont Cornu et Bois du Cambos



PICARDIE
NATURE

Picardie Nature - décembre 2023



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



FRANCE
RELANCE



Région
Hauts-de-France



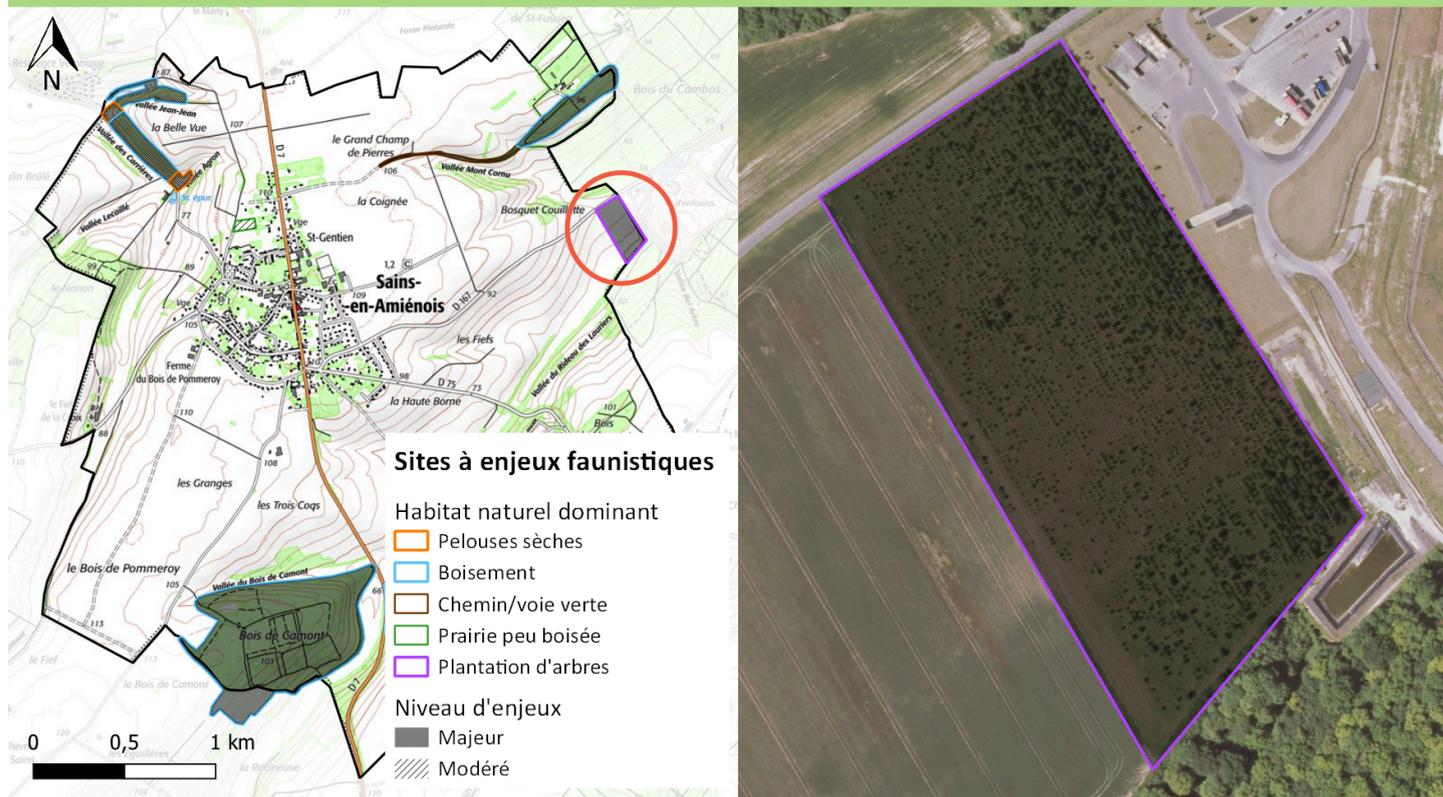
SERVICE
CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

© Les contributeurs d'OpenStreetMap

Carte 20 : Sites à enjeux faunistiques : Vallée Mont Cornu et Bois du Cambos

A l'est du territoire communal, à la frontière avec le territoire de Boves, une jeune plantation d'arbres jouxte le Centre d'Enfouissement Technique. Cette zone alliant milieu arboré et milieux herbacés plus ouverts abrite plusieurs espèces remarquables comme le Bruant jaune (vulnérable en France), le Pouillot fitis (quasi menacé en France) et la Fauvette des jardins (quasi menacée en France).

Sites à enjeux faunistiques : jeune plantation bordant le Centre d'Enfouissement Technique



Picardie Nature - décembre 2023

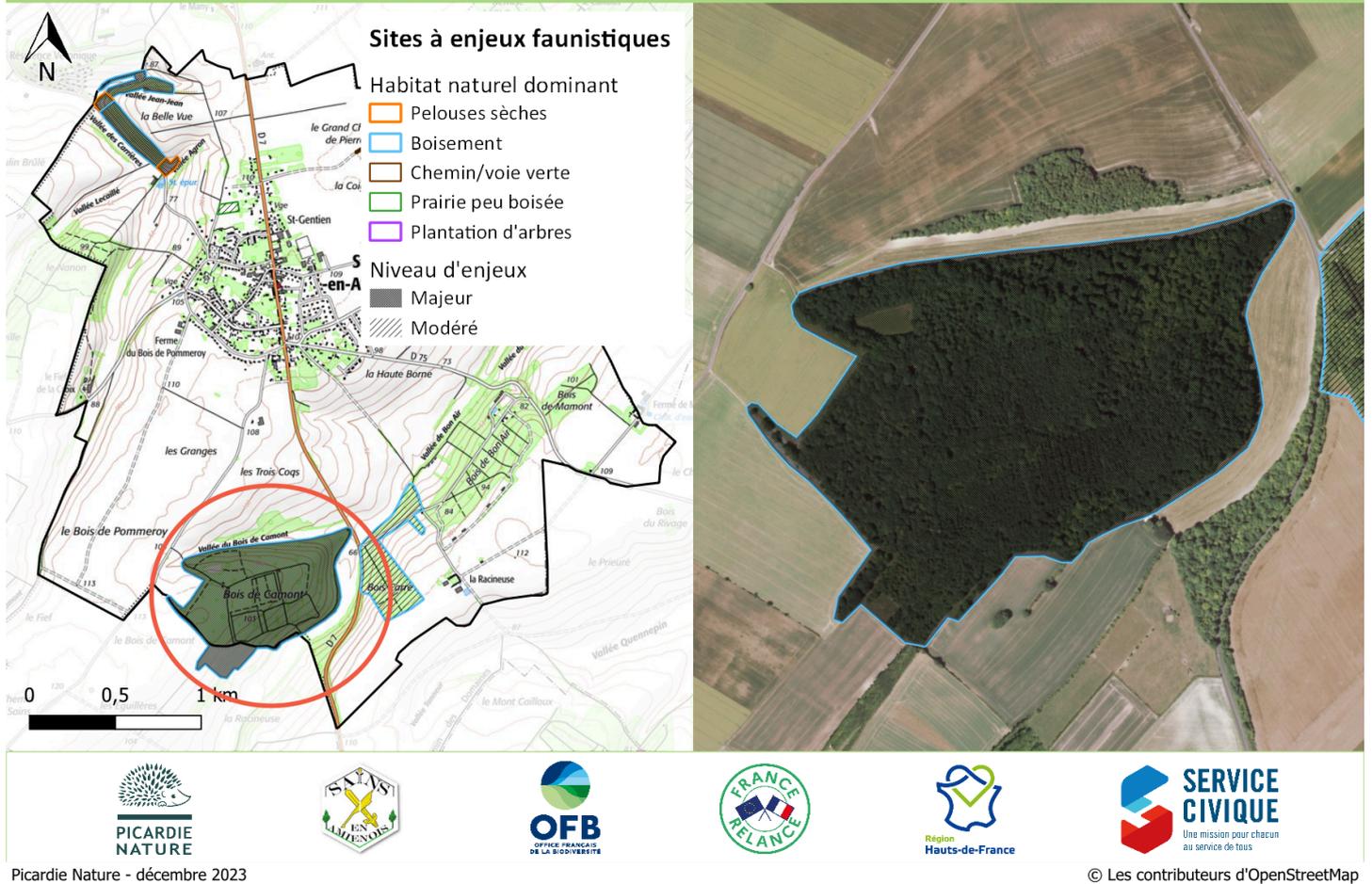


© Les contributeurs d'OpenStreetMap

Carte 21 : Sites à enjeux faunistiques : jeune plantation bordant le Centre d'Enfouissement Technique

Enfin, tout au sud du village, on retrouve un boisement de grande taille, le Bois de Camont, où cohabitent résineux et feuillus. Ce boisement et ses lisières accueillent une faune d'intérêt patrimoniale variée : la Bondrée apivore (quasi menacée en Picardie), le Bruant jaune (vulnérable en France), la Caille des blés (quasi menacée en Europe), le Faucon crécerelle (quasi menacé en France), le Faucon hobereau (quasi menacé en Picardie), le Verdier d'Europe (vulnérable en France) et le Muscardin (quasi menacé en Picardie).

Sites à enjeux faunistiques : Bois de Camont

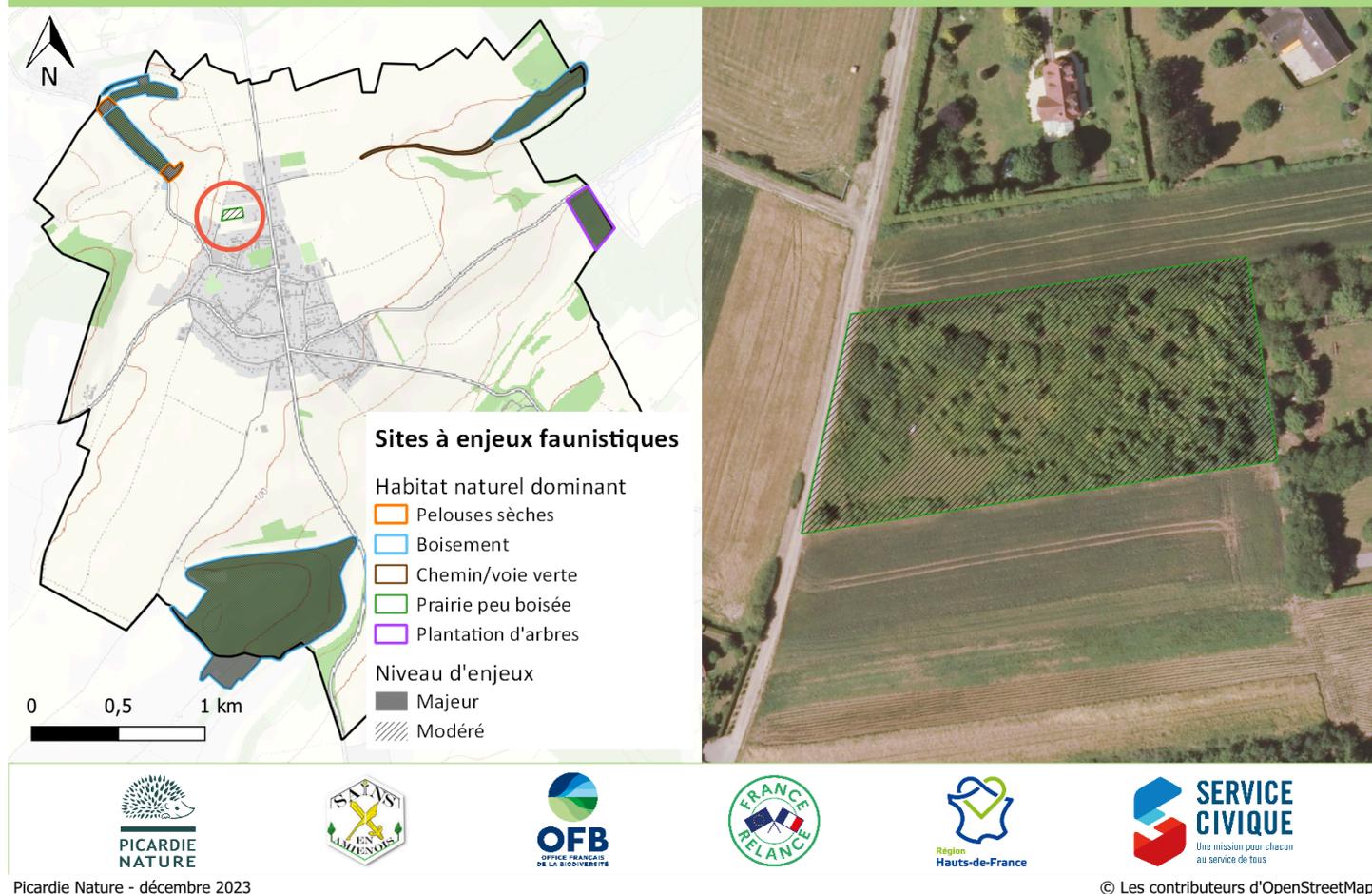


Carte 22 : Sites à enjeux faunistiques : Bois de Camont

2. Les sites à enjeux faunistiques modérés

A la lisière nord-ouest du village, se trouve une parcelle embroussaillée présentant des zones herbacées ouvertes. Sur ce site, plusieurs espèces patrimoniales ont déjà été vues ou entendues : le Bouvreuil pivoine (vulnérable en France) et la Tourterelle des bois (en danger en France).

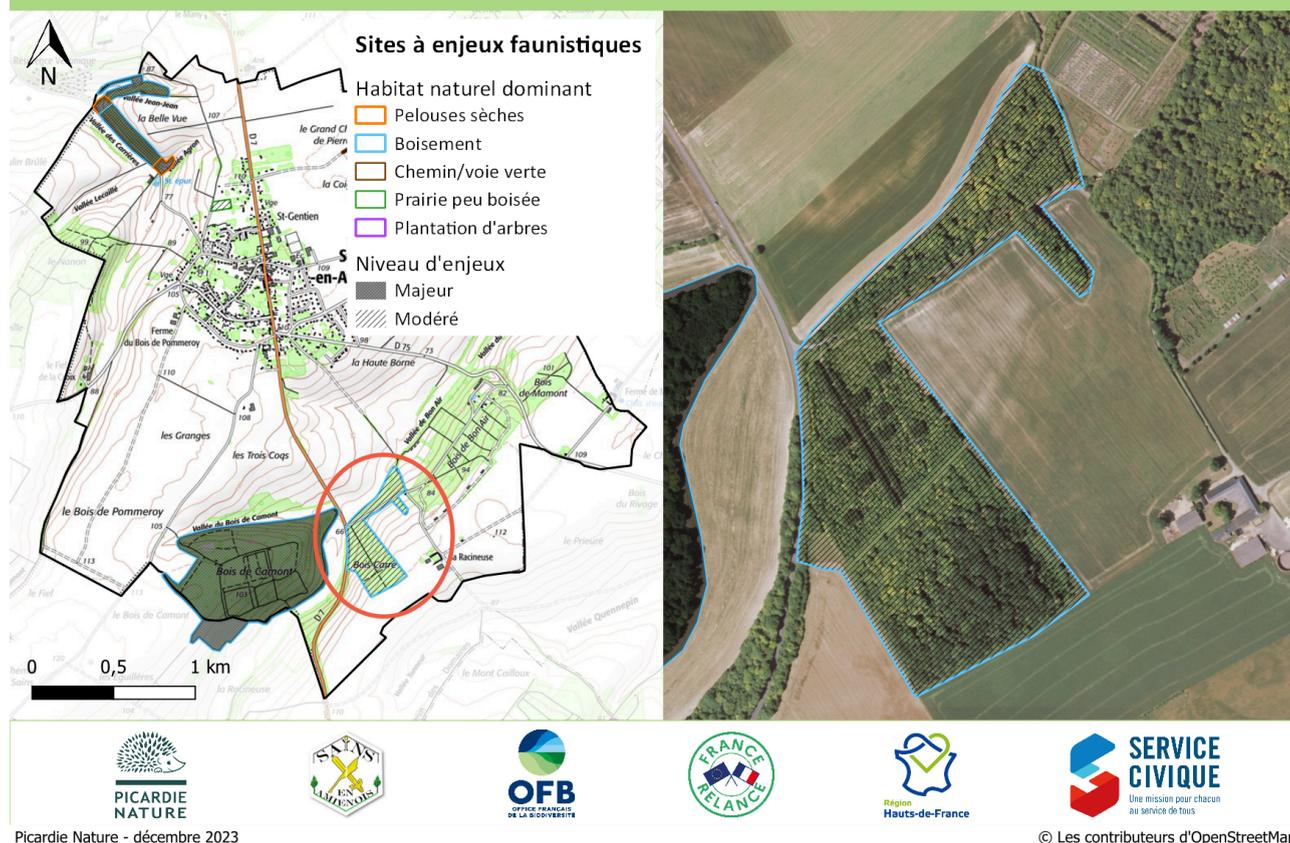
Sites à enjeux faunistiques : lisière nord-ouest du village



Carte 23 : Sites à enjeux faunistiques : lisière nord-ouest du village

Enfin, au sud de la commune, juste à l'est du Bois de Camont, on retrouve un autre boisement accueillant des espèces patrimoniales : le Bois Carré. On y retrouve notamment le Bouvreuil pivoine (vulnérable en France), le Bruant jaune (vulnérable en France), le Verdier d'Europe (vulnérable en France). Sur ses lisières, le Pouillot fitis (quasi menacé en France) a également été recensé.

Sites à enjeux faunistiques : Bois Carré



Carte 24 : Sites à enjeux faunistiques : Bois Carré

C. Les enjeux floristiques

Plus de **280** espèces floristiques ont été recensées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) à Sains-en-Amiénois (16 Mousses et Hépatiques, 265 Plantes Vasculaires). Ces espèces ont été recensées depuis 2002 à l'échelle de la commune, d'un site ou d'une station précise selon les cas. Les données recensées à l'échelle de mailles supérieures à la taille de la commune n'ont pas été retenues dans ces analyses.

Parmi ces 280 espèces, on retrouve **25 espèces patrimoniales** en Hauts-de-France :

Espèce (ou taxon)	Statut de rareté HdF *	Statut de menace HdF **
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	AR	NT
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffm., 1804	AR	NT
<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	AR	NT
<i>Reseda phyteuma</i> L., 1753	E	NT
<i>Scandix pecten-veneris</i> subsp. <i>pecten-veneris</i> L., 1753	R	NT
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L., 1763	AR	NT
<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich, 1776	AR	NT
<i>Valerianella dentata</i> f. <i>dentata</i>	AR	NT
<i>Aquilegia vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> L., 1753	PC	LC

Daphne laureola L., 1753	PC	LC
Euphrasia nemorosa (Pers.) Wallr., 1815	AR?	LC
Fumaria densiflora DC., 1813	PC	LC
Helictochloa pratensis subsp. pratensis (L.) Romero Zarco, 2011	PC	LC
Lathyrus tuberosus L., 1753	PC	LC
Lysimachia foemina (Mill.) U.Manns & Anderb., 2009	PC	LC
Medicago sativa subsp. falcata (L.) Arcang., 1882	AR	LC
Melampyrum arvense L., 1753	PC	LC
Muscari comosum (L.) Mill., 1768	PC	LC
Onopordum acanthium L., 1753	PC	LC
Salvia pratensis subsp. pratensis L., 1753	PC	LC
Scleranthus annuus L., 1753	R	LC
Seseli montanum subsp. montanum L., 1753	PC	LC
Stachys annua (L.) L., 1763	AR	LC
Teucrium chamaedrys subsp. germanicum (F.Herm.) Rech.f., 1941	PC	LC
Falcaria vulgaris Bernh., 1800	RR	DD

Tableau 3 : Liste des plantes patrimoniales recensées sur Sains-en-Amiénois

* E = exceptionnel ; RR = très rare ; R = rare ; AR = assez rare ; AR ? = présumé assez rare ; PC = peu commun.

** NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = insuffisamment documenté.

D. Les espèces exotiques envahissantes

La faune exotique envahissante

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle. Ces espèces peuvent nuire aux espèces autochtones. Les causes de leur arrivée sont multiples :

- Les mammifères, certains poissons et crustacés viennent de l'élevage pour l'alimentation ou la fourrure.
- Les oiseaux et les tortues ont été amenés comme animaux de compagnie ou d'ornement.
- Les insectes sont souvent arrivés accidentellement comme la Pyrale du buis ou le Frelon asiatique mais ce n'est pas le cas de la Coccinelle asiatique qui a été importée pour lutter contre les pucerons.
- La flore : les causes d'apparition de flore exotique envahissante peuvent être multiples. Certaines espèces ont été importées pour l'Aquariophilie et relâchées accidentellement dans la nature (élodées ; Caulerpa taxifolia), pour l'ornementation (Renouée du Japon, Griffes de sorcière), ou pour l'agriculture et la sylviculture.

Toutes ces espèces perturbent l'équilibre naturel en entrant en compétition avec les espèces locales. Certaines espèces comme le Ragondin ou le Rat musqué vont même jusqu'à modifier les milieux en provoquant l'effondrement des berges où ils creusent des galeries. Notons que

beaucoup de ces espèces sont des espèces de zones humides, milieux déjà fragiles à la base et très riches en biodiversité.

Deux espèces réglementées sont connues sur la commune de Sains-en-Amiénois :

- Le **Rat surmulot** (*Rattus norvegicus*) qui est un rongeur originaire d'Asie. Il a colonisé progressivement l'Europe à partir du XVI^e siècle, pour y devenir très répandu à partir du XVIII^e siècle. c'est une espèce très commune en Picardie. Appréciant à la fois la proximité des installations humaines et les milieux humides, il est très commun le long des cours d'eau, surtout dans les villes et villages, dans les digues et berges empierrées, dans les égouts, dans les caves et bâtiments sombres et humides, aux abords des fermes et des décharges, etc. Présent toute l'année, il est plus particulièrement détecté à la fin de l'été et début de l'automne, période de dispersion plus importante, induisant à cette époque de l'année une forte mortalité routière pour cette espèce. Largement réparti et très dynamique, les campagnes de lutte (dératisation) ne font baisser que localement et temporairement ses populations.
- le **Frelon asiatique** (*Vespa velutina*), insecte originaire d'Asie centrale et Asie du Sud-Est. Il a été introduit accidentellement en France en 2004 par l'importation de poteries chinoises par un horticulteur du Lot-et-Garonne. Moins de dix ans plus tard, grâce à sa fulgurante expansion, il atteint la Picardie où il est désormais présent sur l'ensemble du territoire. En France, il niche dans les grands arbres, en zone urbaine ou agricole comme en milieu boisé et plus rarement sous des charpentes ou dans des haies. Un programme d'étude sur le Frelon asiatique coordonné par l'UMS Patrinat existe au niveau national. Un site internet dédié met à disposition de nombreuses informations sur l'espèce : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

La flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes de flore ont des impacts divers sur l'environnement, l'économie ou la santé (cbnbl, 2020), une seule espèce a été recensée sur le territoire de Sains-en-Amiénois sur la période 2002-2021 :

- le **Cytise faux ébénier** (*Laburnum anagyroides*), classé parmi les espèces exotiques envahissantes potentielles en Hauts-de-France. Cette espèce affectionnant les milieux crayeux s'est largement naturalisé et participe par son dynamisme à la fermeture des pelouses calcicoles. Elle a été recensée sur une zone de coteau au niveau du lieu-dit "La Vallée des Carrières".

D'autres espèces exotiques envahissantes de flore ont déjà été répertoriées sur la commune à des périodes antérieures à 2002 :

- La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) dont la dernière mention date de 1999. Les massifs de renouées conduisent à la disparition locale des espèces indigènes en réduisant leur habitat. Elle s'installe notamment sur les berges des cours d'eau mais aussi au bord des infrastructures routières, des friches et des voies ferrées.
- Le **Robinier faux acacia** (*Robinia pseudoacacia*) dont le dernier signalement date de 1984. Il a une capacité à s'installer dans les milieux pionniers et à enrichir les sols. Il participe donc à la modification de la végétation et représente une menace pour les espèces, habitats, pionniers ou herbacées des sols pauvres.

- La **Tête d'or** (*Solidago canadensis*), plante recensée en 1976. Elle s'installe dans les zones humides ou les pelouses calcicoles, milieux patrimoniaux où elle va remplacer la flore locale souvent remarquable.
- Le **Buddleia de David** (*Buddleja davidii*), signalé en 1990. Cette espèce pose notamment problème lorsqu'elle s'installe dans des milieux fragiles comme les éboulis calcaires ou les pelouses. Elle remplace ainsi les végétations pionnières locales souvent rares.

VI. Plan d'actions

La commune de Sains-en-Amiénois abrite une belle biodiversité, qu'elle soit ordinaire ou plus remarquable. Aujourd'hui, que ce soit à l'échelle mondiale, continentale ou nationale, la dynamique de disparition des espèces, même pour les plus communes d'entre elles, est globalement inquiétante. C'est pourquoi il est important, pour la préserver, de mettre en place des actions en sa faveur. Et l'échelle communale, aussi petite soit-elle dans un environnement global bien plus grand, est probablement l'une de celle qui soit la plus adaptée pour mettre en œuvre des actions concrètes, même si elles peuvent parfois sembler modestes. En effet, l'échelle communale reste à taille humaine et il est bien souvent plus facile pour les habitants du territoire de s'approprier la thématique et de mettre en œuvre des opérations concrètes, sur le territoire qui constitue leur environnement quotidien. C'est pourquoi, suite à cet Atlas de la Biodiversité Communale, il est important pour la commune de Sains-en-Amiénois de profiter de la dynamique lancée pour poursuivre diverses actions de connaissance, de sensibilisation et de protection de la biodiversité. L'objectif est de faire de cette thématique un sujet ancré dans les réflexions communales sur les questions d'aménagement, d'éducation ou encore de sensibilisation de la population au sens large.

Plusieurs actions concrètes sont donc présentées au travers de fiches dans la suite de ce document pour orienter la commune de Sains-en-Amiénois dans les actions à mener à la suite de l'ABC et la guider dans leur mise en œuvre :

- Mobilisation et sensibilisation des habitants
- Sensibilisation des enfants de l'école et du périscolaire
- Formation des agents communaux
- Préservation des hirondelles
- Aménagements urbains
- Changement de la stratégie de fleurissement du village
- Poursuite du boisement de la commune
- Poursuite de la gestion différenciée
- Création de mares
- Création d'espaces sauvages communaux
- Pérennisation du concours jardin sauvage



Fiche action : mobilisation et sensibilisation des habitants

Objectifs

- Sensibiliser à l'importance de préserver la nature
- Encourager la participation active des citoyens dans la protection de la biodiversité
- Promouvoir le développement durable

Exemples d'actions à mener :

- **Organisation d'ateliers participatifs en lien avec la biodiversité**
→ ateliers de fabrication de nichoirs, implication des habitants dans des chantiers de gestion de zones gérées de façon différenciée, poursuite des chantiers de ramassage de déchets, etc.
- **Mise en place de conférences**
→ sur la biodiversité dans le quotidien des habitants, la réglementation, l'impact des activités humaines, lors des nuits de la chouette et des chauves-souris, etc.
- **Organisation de stands et d'expositions pour sensibiliser le public à la biodiversité**
→ sollicitation de prêts d'expositions pour installation temporaire à la mairie, à l'école ou lors d'événements, maintien d'un stand sur la biodiversité lors de la fête du village, etc.
- **Création de supports de communication pour informer et éduquer sur la biodiversité**
→ installation de panneaux pédagogiques sur les bienfaits de la gestion différenciée, sur la pollution lumineuse, sur la préservation de la colonie d'Hirondelles de fenêtres de la mairie, etc.
- **Organisation de sorties sur le terrain pour découvrir la faune et la flore de la région**
→ proposer aux habitants des sorties thématiques, notamment à l'occasion d'événements nationaux ou régionaux tels que la fête de la nature, la fête des mares, la nuit des étoiles, etc.
- **Relais et valorisation de programmes de sciences participatives**
→ poursuivre la diffusion des programmes existants dans le petit journal et via des affichages dans les espaces dédiés sur la commune.



Fiche action : sensibilisation des enfants de l'école et du périscolaire

Objectifs

- Développer la curiosité et l'esprit critique des enfants
- Favoriser la découverte et la compréhension de leur environnement
- Recréer du lien entre les enfants et la nature
- Contribuer à l'éducation à l'environnement des citoyens de demain

Exemples d'actions à mener :

- Mise en œuvre d'une Aire Terrestre Éducative
 - projet national piloté par l'Office Français de la Biodiversité : l'école se fait accompagner par une structure référente pour organiser 10 séances par an, répétées d'année en année sur une classe choisie
 - possibilité de solliciter un accompagnement pour rechercher des financements complémentaires à ceux apportés par la commune
- Animations scolaires ou dans le cadre des activités périscolaires proposées par la commune sous forme de prestations
 - plusieurs structures peuvent proposer ce genre de services à la commune (Picardie Nature, CPIE, etc.)
- Poursuite de l'action engagée par les ambassadeurs de la biodiversité avec les enfants inscrits au périscolaire
 - ateliers divers en lien avec les sujets relatifs à la biodiversité
 - poursuite des repas intergénérationnels
- Organisation d'expositions pour sensibiliser le public à la biodiversité
 - sollicitation de prêts d'expositions pour installation temporaire à l'école ou au périscolaire
- Valorisation des sujets travaillés avec les enfants
 - présentation de leurs projets lors d'événements de type kermesse, fête de village, etc.



Fiche action : formation des agents communaux

Objectifs

- Reconnaissance des espèces présentes sur la commune
- Compréhension des facteurs qui affectent la biodiversité
- Appropriation des évolutions de leur métier et du rôle qu'ils ont à jouer
- Mise en place d'aménagements en faveur de la nature
- Communication avec les habitants pour expliquer les différentes pratiques mises en place

Thématiques :

- Reconnaissance et gestion des espèces exotiques envahissantes
→ possibilité de solliciter un accompagnement par des acteurs compétents (Conservatoire Botanique National de Bailleul, Picardie Nature, FREDON, CPIE, etc.).
- Gestion écologique des espaces verts
→ mettre à disposition des agents des guides dédiés, solliciter un appui de structures spécialisées comme la FREDON par exemple.
- Végétalisation du village avec des plantes, arbres et arbustes locaux, ou moins gourmands en arrosages
→ solliciter des conseils auprès de pépiniéristes compétents en la matière, notamment ceux engagés dans le label Végétal local.
- Entretien et taille des arbres, arbustes et fruitiers
→ faire appel à des associations spécialisées comme les Croqueurs de pommes par exemple.
- Initiation à la faune sauvage
→ veille sur les formations proposées et inscription des agents techniques, sollicitation de structures spécialisées sur des sujets spécifiques, etc.



Fiche action : préservation des hirondelles

Réglementation

- Les hirondelles sont des oiseaux protégés
- La destruction et l'enlèvement des nids, mêmes inoccupés et hors période de présence des individus, et des œufs sont interdits en France.

Exemples d'actions à mener :

- Sensibilisation des habitants
→ diffuser des rappels de la réglementation dans le petit journal de la commune ou sur les panneaux d'affichage du village.
- Installation de planchettes sous les nids sur les bâtiments publics
→ se faire accompagner par un partenaire spécialisé comme Picardie Nature par exemple.
- Mise en place de bacs à boue
→ prendre contact une structure spécialisée telle que Picardie Nature.
- Recréation d'un réseau de mares sur le territoire communal
→ prendre contact avec des structures compétentes (Agence de l'eau Artois-Picardie, Picardie Nature, Les Blongios, etc.).
- Valorisation du retour d'expérience de la mairie
→ créer et installer un panneau expliquant la prise en compte des hirondelles dans les travaux de rénovation de la façade de la mairie.
→ engager pour la mairie une démarche de labellisation "Ici on vit avec les hirondelles".
- Recensement et suivi des nids d'hirondelles par les ambassadeurs de la biodiversité
→ organiser un recensement annuel participatif des nids présents sur les façades des bâtiments du village.



Fiche action : aménagement urbains

Les bienfaits pour la biodiversité

- Faciliter le déplacement de la faune
- Aider la faune à trouver un refuge
- Réduire la mortalité animale liée aux aménagements humains
- Atténuer les nuisances occasionnées par les installations humaines

Exemples d'actions à mener :

- Généralisation des clôtures perméables à la petite faune
 - réduire via les documents d'urbanismes les constructions entravant la libre circulation de la faune sauvage.
 - désimperméabiliser les clôtures qui constituent des barrières (ex : création de passages pour la petites faune dans les murs séparant des propriétés).
- Diversification des sites propices à la reproduction ou au gîte des espèces cavernicoles
 - installer des nichoirs à oiseaux et gîtes à chauves-souris sur les espaces et bâtiments publics.
- Prise en compte de la biodiversité lors de travaux dans les bâtiments publics ou privés
 - veiller à ne pas détruire des sites de reproduction d'oiseaux ou des colonies de chauves-souris en intégrant leur présence dans la réalisation des travaux.
- Réduction et adaptation des éclairages publics
 - choisir un matériel d'éclairage adapté à la réduction de la pollution lumineuse, réduire la durée d'éclairage public, supprimer les points lumineux superflus.
- Réduction des surfaces vitrées propices aux chocs mortels pour la faune volante
 - prendre en compte ce risque dans la construction des nouveaux bâtiments, modifier les aménagements générant actuellement une mortalité importante (ex : arrêts de bus).



Fiche action : changement de la stratégie de fleurissement du village

Objectifs

- Adapter le fleurissement au climat du territoire et aux évolutions à venir
- Contribuer à sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel local
- Réduire la consommation d'eau
- Réduire l'entretien et les coûts
- Favoriser la biodiversité

Exemples d'actions à mener :

- **Plantation de vivaces**
 - adapter le choix des plantes en fonction de leur résistance au froid, à la sécheresse et au site de plantation.
 - récupérer les plantes vivaces destinées à la poubelle du cimetière pour leur offrir une seconde vie.
- **Plantation d'espèces locales et en pleine terre**
 - demander conseil auprès de pépiniéristes spécialisés et engagés dans le label Végétal local.
- **Favorisation des plantes mellifères et nectarifères**
 - demander conseil à des structures spécialistes de la faune et de la flore (pépiniéristes, FREDON, Conservatoire Botanique National de Bailleul, Picardie Nature, etc.).
- **Invitation des habitants à des journées de plantation**
 - expliquer la démarche aux habitants et les impliquer pour qu'ils s'approprient le sujet et se sentent acteurs de l'embellissement de leur village.
- **Prohibition des espèces exotiques envahissantes**
 - consulter les listes d'espèces définies par l'observatoire régional des EEE.
- **Utilisation de la gestion différenciée comme un atout d'embellissement du cadre de vie des riverains**
 - laisser pousser les plantes sauvages offrant un joli fleurissement, gratuit et bénéfique aux pollinisateurs.



Fiche action : poursuite du boisement de la commune

Objectifs

- Stabilisation des sols
- Embellissement du paysage
- Conservation de la biodiversité, diversification des zones refuges pour les espèces animales : nidification, reproduction, alimentation
- Anticipation des augmentations de température globales à venir en constituant des îlots de fraîcheur

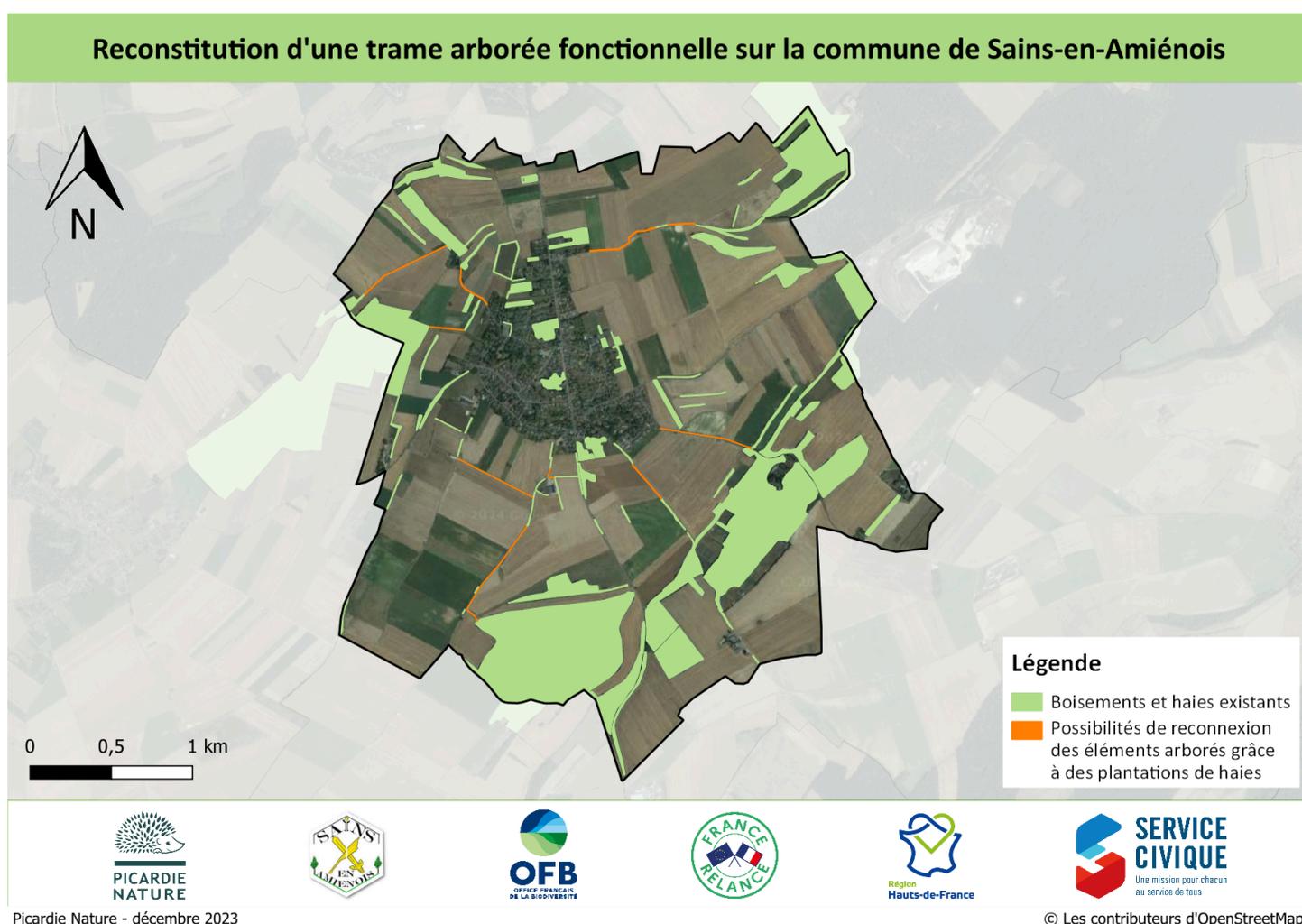
Exemples d'actions à mener :

- **Préserver les haies et boisements existants**
 - inscrire les éléments boisés remarquables et à préserver dans les documents d'urbanisme.
- **Restaurer les zones arborées dégradées**
 - restaurer des corridors boisés sur le territoire communal pour favoriser le déplacement de la faune.
 - engager une démarche de replantation de deux arbres pour chaque arbre devant être coupé sur l'espace public (pour des raisons de sécurité par exemple).
 - mettre en œuvre une gestion adaptée des éléments arborés (outils et techniques de taille par exemple).
- **Boiser des parcelles communales non utilisées**
 - recenser les zones communales propices aux plantations et poursuivre le reboisement de la commune.
 - acquérir des parcelles dans l'optique de les reboiser.
- **Planter des essences locales et mélanger différents types de végétaux**
 - se rapprocher de pépiniéristes spécialisés et engagés dans le label Végétal local.
- **Organiser des chantiers nature avec les habitants**
 - expliquer la démarche aux habitants et les impliquer pour qu'ils s'approprient les arbres plantés, les inciter à préserver les arbres et à en planter sur leurs propriétés.

En ce qui concerne les plantations, l'un des intérêts majeurs de ces dernières serait de permettre de reconstituer une trame arborée fonctionnelle sur le territoire de la commune. En effet, les haies et boisements sont aujourd'hui morcelés et isolés les uns des autres, séparés par des zones cultivées généralement dépourvues de tout élément arboré. Pourtant, le maintien d'un maillage boisé fonctionnel est un enjeu majeur dans l'optique de préserver la biodiversité, car il permet aux espèces de se déplacer plus facilement, d'avoir un brassage génétique entre les individus, de coloniser de nouveaux territoires, de migrer, de gagner des zones d'alimentation, voire d'offrir de nouveaux sites de reproduction dans certains cas. En outre, il permet également de lutter contre l'érosion des sols en agissant sur le maintien de ces derniers et sur les écoulements d'eau. Ce sont aussi des zones refuges qui favorisent la présence d'auxiliaires de cultures, notamment les chauves-souris, coccinelles et oiseaux insectivores pour ne citer qu'eux, qui permettent de lutter contre les ravageurs des cultures.

C'est pourquoi, dans la continuité des actions de plantations déjà engagées par la commune ces dernières années, il serait intéressant de poursuivre la dynamique.

La carte ci-dessous présente les secteurs où il serait potentiellement intéressant de créer des reconnections via la plantation de haies en fonction des opportunités de la commune et des contraintes de faisabilité.



Carte 25 : Reconstitution d'une trame arborée fonctionnelle sur la commune de Sains-en-Amiénois



Fiche action : poursuite de la gestion différenciée

Objectifs

- Renforcer la gestion différenciée et les pratiques alternatives sur la commune
- Sensibiliser et informer les habitants sur ces nouvelles pratiques et sur leurs bénéfices pour aller vers une meilleure compréhension et acceptation

Exemples d'actions à mener :

- Former et équiper les agents pour la mise en œuvre
 - se rapprocher de communes déjà engagées pour bénéficier de leurs retours d'expériences.
 - mettre à disposition des agents des guides dédiés, solliciter un appui de structures spécialisées comme la FREDON par exemple.
- Limiter la mise en place de surfaces qui nécessitent des entretiens réguliers
 - planter des arbres et arbustes, ou des plantes vivaces, sur les zones difficiles d'accès comme les talus.
- Créer du compost avec les résidus de tonte ou de taille et du paillage avec les feuilles mortes et le broyat de branches
 - former les agents aux techniques de compostage et généraliser l'usage du compost pour les plantations de la commune.
 - mettre à disposition des habitants du compost produit localement par la commune.
- Réduire le nombre de passages des tontes ou fauches
 - ne tondre régulièrement que les espaces utilisés régulièrement, tondre 2 à 3 fois par an les espaces tels que les trottoirs enherbés, et ne faucher qu'une fois certains espaces plus grands (places, talus, etc.).
- Adapter les période de tonte et de fauche
 - Faucher les espaces enherbés à des périodes différentes, à la fraîche ou en pleine chaleur, quand les insectes sont en activité.
- Sensibiliser les habitants et montrer que la gestion différenciée est volontaire
 - Installer en divers endroits du village des panneaux informatifs sur l'importance de la végétation spontanée et ses bienfaits (ex : panneau sur les pollinisateurs produit par Picardie Nature).



Fiche action : création de mares

Les bienfaits pour la biodiversité

- Lieu de reproduction pour les amphibiens, libellules et insectes aquatiques
- Source de matières premières pour la construction de nids de certains oiseaux comme les hirondelles
- Source d'abreuvement et de nourriture pour de nombreuses espèces

Exemples d'actions à mener :

- Recréer un réseau de mares sur la commune
 - retracer l'historique du village et des anciennes mares présentes et le porter à connaissance de la population.
 - prendre contact avec des structures compétentes (Agence de l'eau Artois-Picardie, Picardie Nature, Les Blongios, etc.) pour recréer ces mares disparues.
 - créer des nouvelles mares sur des sites publics qui s'y prêtent (ex : mare pédagogique à l'école).
- Réalisation de chantiers nature avec les habitants
 - impliquer les habitants sur les petits chantiers de création et d'entretien pour les sensibiliser.
- Adopter des bonnes pratiques pour que les mares de la communes soient propices à la biodiversité
 - créer des mares avec des pentes douces, et avec des profondeurs différentes sous forme de paliers.
 - proscrire l'introduction de poissons, qui envasent les mares et mangent les plantes et animaux aquatiques, ainsi que celle des canards.
 - favoriser l'implantation de plantes locales.
- Informer les habitants sur les bienfaits des mares
 - installer des panneaux d'information à proximité des mares (leur rôle pour l'accueil de la faune et la flore, dans la gestion des écoulements de l'eau, etc.).



Fiche action : création d'espaces sauvages communaux

Les atouts de ces espaces

- Préservation de la biodiversité (corridors écologiques, sources de nourriture, sites de reproduction de diverses espèces, propices à la présence des pollinisateurs, etc.)
- Amélioration du cadre de vie des habitants
- Sensibilisation à la biodiversité

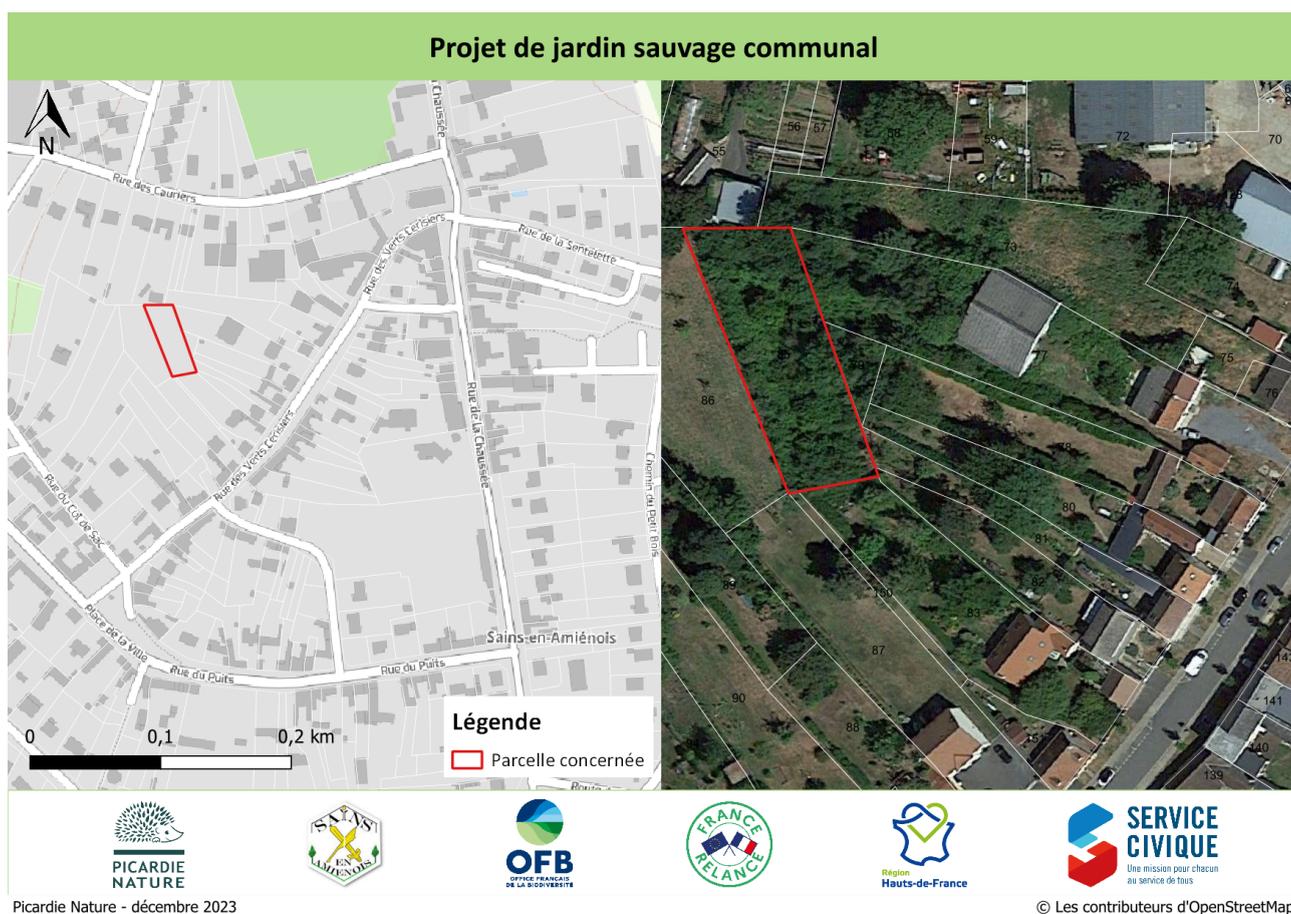
Exemples d'actions à mener :

- Création d'un jardin sauvage communal
 - réaliser des aménagements pour la biodiversité (zones non fauchées, mares, tas de bois, nichoirs, etc.).
- Plantation d'arbres, arbustes et fruitiers locaux
 - créer des vergers partagés.
 - restaurer la trame verte sur la commune en plantant des haies d'essences locales.
 - reboiser des espaces inutilisés.
- Semi de prairies fleuries mellifères
 - sélectionner des mélanges de graines de plantes sauvages produites par des spécialistes.
- Pratique de la gestion différenciée et communication sur ses bienfaits
 - mettre en avant le fait que c'est une gestion choisie et non un manque d'entretien.
- Création de carrés potagers avec les habitants
 - organiser des moments conviviaux de rencontre et de jardinage collectifs pour créer du lien.
- Installation de panneaux pédagogiques
 - expliquer les actions entreprises pour la biodiversité sur des sites clés de passage.
- Formation des agents techniques et des habitants à la végétation spontanée
 - organiser des formations et des sorties nature sur la flore sauvage.
 - écrire le nom des plantes sauvages sur les trottoirs.

La commune de Sains-en-Amiénois a déjà acquis plusieurs parcelles de terrain non bâties, telles que des parcelles agricoles ou boisées. Elle souhaite les valoriser pour la biodiversité. Ainsi, un boisement a été acheté au sud du village et est laissé en libre évolution, en zone de quiétude pour la faune. Une autre parcelle agricole située à l'ouest du village a quant à elle récemment fait l'objet de plantations d'arbres fruitiers.

Dans la continuité de ces actions, dans le cadre d'un projet d'agrandissement d'une résidence pour seniors, la commune a acheté une parcelle annexe non constructible. L'objectif de la mairie à terme est de la valoriser pour en faire un lieu de vie partagé ouvert aux habitants. Une réflexion a donc été lancée pour déterminer les actions qui pourraient être mises en oeuvre afin de faire de cette zone un espace public propice aux échanges entre habitants et à la valorisation de la biodiversité :

- potager partagé (avec valorisation des résidus du compostage collectif de la commune)
- gestion différenciée, zones non fauchées
- aménagements pour la faune (nichoirs à oiseaux, gîtes à chauves-souris, gîte à hérissons...)
- panneaux pédagogiques divers (plantes sauvages, pollinisateurs...)
- création d'une mare
- organisation d'animations sur le jardinage et la biodiversité...



Carte 26 : Parcelle concernée par le projet de jardin sauvage communal



Fiche action : pérennisation du concours jardins sauvages

Objectifs

- Encourager la participation des citoyens au concours jardins sauvages
- Sensibiliser les habitants à la végétation spontanée et à son importance
- Renouer le lien entre les habitants et la nature dans laquelle ils vivent
- Généraliser les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité
- Créer un réseau de zones refuges propices à la biodiversité au sein du village

Exemples d'actions à mener :

- Installer le concours jardins sauvage dans la durée au côté du concours jardins fleuris
 - appuyer les ambassadeurs de la biodiversité dans l'organiser de cet événement.
 - communiquer sur le concours dans le petit journal de la commune.
 - organiser une remise des prix lors d'un événement attirant du public.
- Faire connaître la thématique des jardins sauvages
 - proposer des animations nature sur ce thème.
 - Organiser des journées portes ouvertes avec les ambassadeurs de la biodiversité dans des jardins gérés en faveur de la biodiversité.
- Communiquer sur les différentes pratiques du jardinage au naturel
 - rappeler des règles dans le petit journal (dates de taille des haies, incitation au compostage, etc.).
- Créer un jardin sauvage public
 - organiser des événements d'information sur la gestion d'un jardin sauvage.

Bibliographie

HAUGUEL J.C. & TOUSSAINT B. (coord), 2019. La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. 36p.

PICARDIE NATURE (Coord.), 2016. Listes rouges régionales de la faune menacée de Picardie. les Chiroptères, les Mammifères terrestres, les Mammifères marins, les Amphibiens/Reptiles, les Araignées "orbitèles", les Coccinelles, les Orthoptères, les Odonates, les Rhopalocères et Zygènes.

PICARDIE NATURE, 2020. Notice méthodologique pour la cartographie des sites à enjeux faunistiques basée sur les données de la base Clicnat.

ANNEXES

ANNEXE 1

Nom Prénom :		0 pt	1 pt	2pt + de 50%
Pourcentage de surface végétalisée		0 à 20 %	20 à 50 %	
Tonte des zones en herbe		Régulière	Irrégulière	Irrégulière et adaptée à la flore
Présence de zones non fauchées		Non	Un peu	Surface significative
Présence d'arbres et arbustes/haies		Non	Un peu	Quantité significative
Taille de haies		Récente	Tous les ans à la mauvaise saison	Pas tous les ans
Ratio plantes locales / plantes horticoles		Plantes horticoles dominantes	50/50	Plantes locales dominantes
Diversité floristique		Faible	Moyenne	Grande
Présence de plantes mellifères		Non	Un peu	Quantité significative
Présence d'une mare		Non	Oui (défavorable)	Oui (favorable)
Présence de nichoirs à oiseaux		Non	Faible	Significative
Présence d'abreuvoir		Non	Oui	
Présence de nichoirs à chauves-souris		Non	Oui	
Tas de bois ou végétaux		Non	Oui	
Tas de pierres/rocaille		Non	Oui	
Accès facilité/toléré au bâti ou dépendances pour la la faune		Non	Oui	
Présence d'arbres ou bois mort		Non	Un peu	Quantité significative
Utilisation de produits chimiques		Oui	Un peu	Non
Compost		Non	Oui	
		1 pt	3 pts	5pts
Esthétique		Non prise en compte	Un peu prise en compte	Fortement prise en compte
Note du jury sur la qualité globale du jardin en terme de biodiversité		Jardin peu favorable à la biodiversité	Jardin plutôt favorable à la biodiversité	Jardin très favorable à la biodiversité
Commentaire général :				
Note finale /40 :		Classement final :		

Charte de l'éco-citoyen de *Sains-en-Amiénois*

- trier les déchets et faire du compost
- conseiller, apprendre aux camarades à ne pas jeter de déchets dans la nature pour le bien des animaux
- ne pas tondre la pelouse trop court pour laisser les insectes nicher
- ne pas tuer les insectes et les laisser s'organiser dans le cycle de la vie
- semer des fleurs (en pleine terre ou en pot) même dans une petite cour pour attirer les abeilles, les coccinelles...
- venir à l'école en marchant si c'est possible parce que la voiture pollue